Environnement et Changement climatique Canada

Environment and Climate Change Canada

Rapport d'étape de 2015 sur la stratégie fédérale de développement durable

Canada

No de cat. : En1-46F-PDF
ISBN : 1925-8410

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
7e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-997-2800
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la Ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2016

Also available in English

MESSAGE DE LA MINISTRE

C’est avec grand plaisir que je présente le *Rapport d’étape de 2015 sur la Stratégie fédérale de développement durable* (SFDD) au Parlement et à la population canadienne.

Dans un esprit de transparence et de responsabilité comme l’exige la *Loi fédérale sur le développement durable*, ce rapport fournit des renseignements sur les progrès réalisés dans le cadre de la SFDD 2013-2016 en vue de favoriser le développement durable.

Ce rapport brosse un tableau de nos connaissances à ce jour fondées sur les meilleures données scientifiques dont on dispose. Il nous permet également de voir les défis à venir en matière de développement durable alors que nous examinons les contributions du Canada aux objectifs mondiaux de développement durable de notre temps.

TABLE DES MATIÈRES

Message de la ministre **1**

Résumé **3**

Introduction **12**

Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air **13**

Maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau **39**

Protéger la nature et les Canadiens **73**

Réduire l'empreinte environnementale — en commençant par le gouvernement **107**

Dans les coulisses **123**

Annexe A Programme de la qualité de l'air **127**

Annexe B Liste des ministères et organismes participant à la SFDD **132**

Annexe C Liste des abréviations **134**

Annexe D Considérations et notes sur les données **137**

Annexe E Références supplémentaires **155**

RÉSUMÉ

Le *Rapport d'étape de 2015 sur la Stratégie fédérale de développement durable* fournit des renseignements sur la façon dont le gouvernement fédéral met en place la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2013-2016, plus particulièrement les progrès réalisés à l'égard des objectifs et des cibles. Conjointement avec la SFDD, ce rapport appuie l'objectif de la *Loi fédérale sur le développement durable* qui est de rendre le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et plus responsable devant le Parlement.

Le présent Résumé donne un aperçu général en date de 2015 des progrès accomplis pour chacun des objectifs et chacune des cibles de la SFDD 2013-2016. Le reste du rapport fournit des renseignements contextuels sur les objectifs et les cibles.

Objectifs et cibles de la SFDD 2013-2016	État d'avancement
RELEVER LES DÉFIS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE LA QUALITÉ DE L'AIR	
OBJECTIF 1 **Changements climatiques** — Afin d'atténuer les effets des changements climatiques, de réduire les niveaux d'émission de gaz à effet de serre (GES) et de s'adapter aux impacts inévitables.	En 2013, les émissions de sources anthropiques de GES du Canada étaient de 23 Mt d'équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO_2) sous les niveaux de 2005. Le gouvernement du Canada a continué de poursuivre son approche secteur par secteur pour réglementer les émissions de GES. Il a aussi continué d'aider les Canadiens et les entreprises à diminuer leurs émissions de GES, grâce à des mesures telles que le soutien au développement et au déploiement de technologies propres innovantes. Au cours des cinq dernières années, la compréhension de l'adaptation s'est améliorée et des progrès ont été réalisés grâce à une mobilisation élargie et à des politiques, plans et pratiques pour accroître la résilience face aux changements climatiques.
Cible 1.1 **Atténuation des changements climatiques** — Réduire de 17 % les émissions totales de GES du Canada par rapport aux niveaux d'émission de 2005, d'ici 2020.	En date de 2013, le niveau des émissions de GES du Canada était inférieur de 3,1 % par rapport au niveau de 2005 qui s'élevait à 749 Mt d'éq. CO_2.
Cible 1.2 **Adaptation aux changements climatiques** — Faciliter la réduction de la vulnérabilité des particuliers, des collectivités, des régions et des secteurs économiques aux impacts des changements climatiques grâce à la création et à la distribution de renseignements et d'outils.	Le gouvernement fédéral a continué d'établir et d'échanger des connaissances scientifiques et des outils pour aider les provinces et les territoires, les collectivités, les secteurs et les Canadiens à gérer les risques liés au climat.

Objectifs et cibles de la SFDD 2013-2016	État d'avancement
OBJECTIF 2 **Pollution atmosphérique** — Réduire au minimum les menaces à la qualité de l'air afin que les Canadiens puissent respirer de l'air pur, qui appuiera également des écosystèmes sains.	De nombreuses menaces à la qualité de l'air ont été réduites. Les concentrations ambiantes de dioxyde de soufre (SO_2), de dioxyde d'azote (NO_2) et de composés organiques volatils (COVs) et les concentrations de pointe d'ozone troposphérique (O_3) ont diminué substantiellement au cours des vingt dernières années. Les concentrations annuelles moyennes d'O_3 et les concentrations annuelles moyennes et de pointe des particules fines ($P_{2,5}$) à l'échelle nationale – principaux composants du smog – sont demeurées relativement stables depuis 2000.
Cible 2.1 **Polluants atmosphériques** — Améliorer la qualité de l'air extérieur en assurant la conformité aux limites d'émissions réglementées nouvelles ou modifiées d'ici 2020 et réduire du même coup les émissions de polluants atmosphériques à l'appui de l'atteinte des objectifs du Système de gestion de la qualité de l'air (SGQA).	Des améliorations sont notables. Les règlements nouveaux et modifiés concernant les polluants atmosphériques ont contribué à une diminution soutenue des niveaux d'émissions de quatre principaux polluants atmosphériques : émissions d'oxyde de soufre (SO_x), d'oxyde d'azote (NO_x), de monoxyde de carbone (CO) et de composés organiques volatils (COVs) qui étaient de 28 % à 63 % inférieurs en 2013 à ce qu'ils étaient en 1990.
Cible 2.2 **Qualité de l'air intérieur** — Aider à protéger la santé des Canadiens en leur procurant des lignes directrices axées sur la santé et d'autres outils pour soutenir les mesures visant à mieux gérer la qualité de l'air intérieur.	Le gouvernement fédéral a continué d'établir des lignes directrices, des mesures d'atténuation, des normes pour les produits et des initiatives de communication sur la qualité de l'air intérieur. L'évaluation des risques à la santé liés à la qualité de l'air intérieur pour le dioxyde d'azote a été achevée et forme la base des Lignes directrices sur la qualité de l'air intérieur résidentiel pour le dioxyde d'azote qui ont été publiées en août 2015. Le gouvernement a aussi terminé les évaluations des risques pour la santé en vue de soutenir l'élaboration d'une ébauche des Niveaux de référence sur la qualité de l'air intérieur pour certains composés organiques volatils.
MAINTENIR LA QUALITÉ ET LA DISPONIBILITÉ DE L'EAU	
OBJECTIF 3 **Qualité de l'eau et quantité d'eau** — Protéger et améliorer l'eau pour qu'elle soit propre, saine et sécuritaire pour tous les Canadiens et qu'elle soutienne des écosystèmes sains.	Au cours des 10 dernières années, la qualité et la quantité de l'eau douce des cours d'eau canadiens sont demeurées généralement stables. De plus, en ce qui concerne la qualité de l'eau potable, la plupart des avis d'ébullition de l'eau ont été diffusés par mesure de précaution durant l'entretien ou la réparation de l'équipement, plutôt qu'en raison de la détection d'agents pathogènes dans l'eau traitée.

Objectifs et cibles de la SFDD 2013-2016	État d'avancement
Cible 3.1 **Systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées des Premières Nations dans les réserves** — Accroître le pourcentage de réseaux d'approvisionnement en eau potable des Premières Nations sur les réserves présentant des risques faibles de 27 % à 50 % d'ici 2015. Augmenter le pourcentage de réseaux de traitement des eaux usées des Premières Nations sur les réserves affichant des risques faibles de 35 % à 70 % d'ici 2015.	Le pourcentage de systèmes d'eau potable des Premières Nations dans les réserves qui ont obtenu une cote « risque faible » a augmenté, passant de 27 % en 2009-2011 à 57 % en 2014-2015. Il y avait 48 % des systèmes de traitement des eaux usées des Premières Nations dans les réserves qui obtenaient une cote « risque faible » en 2014-2015, comparativement à 38 % en 2009-2011.
Cible 3.2 **Qualité de l'eau potable** — Contribuer à protéger la santé des Canadiens en élaborant jusqu'à 15 lignes directrices/documents d'orientation sur la qualité de l'eau d'ici 2016.	Entre 2013 et 2015, 10 lignes directrices et documents d'orientation sur la qualité de l'eau potable, nouveaux ou mis à jour, ont été approuvés par les provinces et les territoires, et nous sommes en bonne voie d'atteindre la cible de 15 lignes directrices/documents d'orientation d'ici 2016.
Cible 3.3 **Les Grands Lacs – Secteurs Préoccupants** — Prendre des mesures au niveau fédéral pour rétablir des utilisations bénéfiques aux fins du retrait de la liste de cinq secteurs préoccupants canadiens et de la réduction du nombre d'utilisations bénéfiques compromises dans les autres secteurs préoccupants de 25 % d'ici 2018.	Depuis 2010, aucun secteur préoccupant n'a été retiré de la liste. Cependant, l'évaluation de 2014 a révélé que depuis l'évaluation initiale de chaque secteur préoccupant, l'action soutenue du gouvernement fédéral et de ses partenaires a diminué le nombre d'utilisations bénéfiques considérées comme étant « altérées » de 33 % (de 120 à 80).
Cible 3.4 **Grands Lacs** — Contribuer à la restauration et à la protection des Grands Lacs en élaborant des cibles pour la gestion des éléments nutritifs dans le lac Érié et les autres Grands Lacs d'ici 2016, selon les besoins, et les faire accepter à l'échelle binationale.	En 2014, des représentants du Canada, des États-Unis, de l'Ontario et des huit états des Grands Lacs ont convenu d'élaborer des cibles de réduction du phosphore pour le lac Érié d'ici le printemps 2016. Des consultations publiques ont eu lieu à l'été 2015 sur la possibilité de fixer des cibles de réduction de 40 % pour le lac Érié.
Cible 3.5 **Le Fleuve Saint-Laurent** — Prendre les mesures fédérales pour réduire les polluants et améliorer la qualité de l'eau, conserver la biodiversité et assurer la pérennité des usages du fleuve Saint-Laurent d'ici 2016.	Les concentrations de phosphore à la plupart des stations de surveillance le long du fleuve Saint-Laurent ont excédé les recommandations pour la qualité de l'eau plus de 50 % du temps pendant la période de 2010 à 2012, tandis que les concentrations d'azote les ont excédées plus de 50 % du temps à un site seulement.
Cible 3.6 **Lac Simcoe et Sud-Est de la Baie Georgienne** — Réduction d'une quantité estimative de 2 000 kg de charges en polluants phosphorés dans le lac Simcoe d'ici 2017, ce qui favorisera l'atteinte de la cible de la province de l'Ontario de réduire les charges de phosphore dans le lac Simcoe à 44 000 kg/an d'ici 2045. Réduction d'une quantité estimative de 2 000 kg de charges en polluants phosphorés dans les bassins versants du sud-est de la baie Georgienne d'ici 2017.	Les projets de réduction du phosphore réalisés avant mars 2015 grâce au Fonds d'assainissement du lac Simcoe et du sud-est de la baie Georgienne préviennent l'apport d'environ 4 040 kg de phosphore par an dans le bassin versant du lac Simcoe. Également, les projets d'intendance empêchent environ 124 kg de phosphore par an d'atteindre le sud-est de la baie Georgienne et ses affluents.

Objectifs et cibles de la SFDD 2013-2016	État d'avancement
Cible 3.7 **Bassin du Lac Winnipeg** — D'ici 2017, réduire l'apport en phosphore dans les cours d'eau du bassin du lac Winnipeg, à l'appui du plan global de la province du Manitoba visant à réduire de 50 % les déversements de phosphore dans le lac Winnipeg afin d'atteindre les mêmes niveaux qu'avant 1990.	En date de mars 2015, les projets d'intendance soutenus par le Fonds d'intendance du bassin du lac Winnipeg empêchaient, selon les estimations, 14 800 kg de phosphore par an d'entrer dans le lac et ses affluents. En 2013, les concentrations de phosphore dans le lac Winnipeg étaient de 100 % supérieures aux niveaux d'avant 1990, soit 0,1 milligramme par litre en 2013, comparativement à 0,05 milligramme par litre avant 1990.
Cible 3.8 **Pollution des mers – Déversements de polluants nocifs** — Protéger l'environnement marin grâce à une réduction annuelle de 5 % du nombre de déversements de polluants nocifs dans l'environnement marin par des navires relevés au cours des patrouilles antipollution de 2013 à 2016.	Avec une augmentation de 70 % des heures de patrouilles par rapport à 2009-2010, on a relevé, en 2013-2014, 44 déversements par des navires identifiés, comparativement à 21 en 2009-2010, ce qui représente une augmentation annuelle de 20 %.
Cible 3.9 **Pollution des mers – Immersion en mer** — S'assurer que l'immersion autorisée en mer est durable de manière à ce que 85 % des activités de suivi environnemental des sites d'immersion ne fassent pas ressortir la nécessité de prendre des mesures de gestion à l'égard des sites (comme la fermeture des sites) de 2013 à 2016.	Depuis 2004, le pourcentage de sites d'immersion en mer autorisés et ne nécessitant aucune mesure de gestion a été supérieur à la valeur cible de 85 %, ce qui indique que les sites d'immersion en mer du Canada sont utilisés de manière durable. En 2013-2014, le gouvernement a réalisé des projets de surveillance à 11 sites d'immersion en mer, soit 12 % des sites en usage.
Cible 3.10 **Paramètres de rendement agroenvironnemental** — Atteindre une valeur comprise entre 81 et 100 pour chaque indice de rendement agroenvironnemental sur la qualité de l'eau et du sol d'ici le 31 mars 2030.	L'indice de performance agroenvironnementale de la qualité du sol a augmenté, passant de 66 en 1981 à 77 en 2006, grâce à l'amélioration de la gestion des fermes. Entre-temps, l'indice de performance agroenvironnementale de la qualité de l'eau a reculé, passant de 94 en 1981 à 78 en 2006.
Cible 3.11 **Effluents des eaux usées et industrielles** — Réduire les risques associés aux effluents des eaux usées (eaux résiduelles) et des secteurs industriels d'ici 2020.	La conformité réglementaire réduit les risques liés aux rejets d'effluents dans les cours d'eau. Les indicateurs mesurant la qualité des effluents des mines de métaux et des usines de pâtes et papiers rejetés dans l'environnement indiquent une conformité réglementaire stable ou améliorée.
Cible 3.12 **Gestion durable des ressources en eau** — Promouvoir une gestion durable des ressources en eau grâce à la collecte de données ainsi qu'à l'enrichissement et à la diffusion des connaissances de 2013 à 2016.	Les clients des gouvernements provinciaux et territoriaux ont très bien coté le Programme hydrométrique du gouvernement du Canada à l'égard de la diffusion de leurs données (cote de 8 sur 10 dans un sondage sur la satisfaction de la performance).

Objectifs et cibles de la SFDD 2013-2016	État d'avancement
PROTÉGER LA NATURE ET LES CANADIENS	
OBJECTIF 4 **Conserver et restaurer les écosystèmes, la faune et l'habitat et protéger les Canadiens** — Écosystèmes résilients jouissant de populations fauniques en santé, de sorte que les Canadiens puissent bénéficier des aires naturelles, des ressources et des services écologiques pour les générations à venir.	En 2010, 77 % des espèces sauvages du Canada évaluées dans le Rapport sur la situation générale des espèces sauvages au Canada ont été classées « en sécurité ». Le nombre d'aires protégées et l'aire protégée totale au Canada a continué de croître.
Cible 4.1 **Espèces en péril** — D'ici 2020, les populations d'espèces en péril répertoriées dans les lois fédérales affichent des tendances qui correspondent aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion.	Sur les 307 espèces en péril qui faisaient l'objet d'un programme de rétablissement définitif ou d'un plan de gestion en mai 2015, 112 espèces avaient des objectifs axés sur la population qui ont été réévaluées. De ces 112 espèces, 43 (soit 38 %) affichent des tendances de population conformes aux objectifs définis dans les programmes de rétablissement.
Cible 4.2 **Oiseaux migrateurs** — Améliorer la proportion d'espèces d'oiseaux migrateurs qui atteignent leurs objectifs en matière de population.	Les données de référence indiquent que plus de la moitié des espèces d'oiseaux migrateurs que l'on trouve régulièrement au Canada ont des populations qui se situent à l'intérieur d'un intervalle acceptable.
Cible 4.3 **Écosystèmes terrestres et intendance de l'habitat** — Contribuer à la cible nationale voulant que, d'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures soient conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.	En date de fin 2014, 10,3 % de la superficie terrestre du Canada (terres et eaux douces) est protégée, et il est attendu que ce pourcentage continue d'augmenter. En date de 2015, 80 700 km^2 d'habitat pour la sauvagine avaient été protégés depuis 1990 et en date de 2014, 1 836 km^2 d'habitat pour les espèces en péril avaient été protégés depuis 2000.
Cible 4.4 **Amélioration de la santé des parcs nationaux** — Améliorer la condition d'au moins un indicateur d'intégrité écologique dans 20 parcs nationaux d'ici 2015.	En mars 2015, les mesures de gestion avaient entraîné l'amélioration d'au moins un indicateur d'intégrité écologique dans 20 parcs nationaux.
Cible 4.5 **Écosystèmes marins** — D'ici 2020, 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.	Entre 1990 et 2014, les zones de protection côtières et marines ont augmenté, passant de 0,32 % à 0,9 % du territoire maritime du Canada.

Objectifs et cibles de la SFDD 2013-2016	État d'avancement
Cible 4.6 **Espèces exotiques envahissantes** — D'ici 2020, les voies d'invasion des espèces exotiques envahissantes sont identifiées, et des plans d'intervention ou de gestion fondés sur les risques sont en place dans le cas des voies d'invasion et des espèces prioritaires.	Aucune nouvelle espèce exotique envahissante ne se serait établie au Canada en 2012 et en 2013. Le gouvernement fédéral procède à l'élaboration des évaluations des voies d'invasion et des risques pour les espèces, y compris des évaluations des mauvaises herbes en vue d'une quarantaine potentielle et des évaluations des espèces aquatiques en vue d'une possible élaboration de règlements. Le gouvernement fédéral a élaboré une matrice des risques et des impacts pour cinq groupes de pathogènes hautement prioritaires et a réalisé une évaluation des risques que pose le *Phytophthora ramorum* (appelé couramment mort subite du chêne) pour diverses espèces d'arbres du Canada comme le chêne et le mélèze.
Cible 4.7 **Catastrophes, urgences et incidents environnementaux** — Les catastrophes, urgences et incidents environnementaux sont évités ou leurs incidences sont atténuées.	En date de mars 2015, 86 % des institutions fédérales ont évalué leurs plans stratégiques d'urgence et pris des mesures pour parer aux risques liés à leurs domaines de responsabilité. Parmi les 2 449 installations qui ont mis en œuvre des plans d'urgence environnementale en 2014-2015, 21 d'entre elles ont signalé des urgences environnementales (0,9 %).
Cible 4.8 **Gestion des produits chimiques** — Réduire les risques pour les Canadiens et les incidences sur l'environnement et la santé humaine que posent les rejets de substances nocives.	Le gouvernement fait des progrès pour réduire les risques que présentent les rejets de substances nocives pour l'environnement et la santé : • En 2013, les émissions de mercure, de plomb et de cadmium dans l'atmosphère ont été réduites à environ 10 % des niveaux de 1990 (réductions des émissions de 88 %, de 90 % et de 90 %, respectivement). • Les données de surveillance des substances nocives dans l'environnement montrent que les concentrations de polybromodiphényléthers (PBDE) dans les poissons et les sédiments diminuent, et que les concentrations de sulfonate de perfluorooctane (SPFO) dans l'eau et les tissus des poissons sont dans les limites recommandées pour la qualité de l'eau et la santé du poisson. Toutefois, dans certains cas, ces concentrations dépassent les seuils de nocivité pour la faune se nourrissant de poisson. • En date du 31 mars 2014, 100 % des déclarations de substances nouvelles reçues avaient été évaluées dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques.

Objectifs et cibles de la SFDD 2013-2016	État d'avancement
OBJECTIF 5 **Ressources biologiques** — Utilisation économique et écologique efficace des ressources – Production et utilisation durables des ressources biologiques.	Entre 1990 et 2013, la récolte annuelle de bois d'œuvre au Canada a fluctué entre 47 % et 85 % de l'approvisionnement en bois, et 48 % des principaux stocks de poissons étaient considérés en santé en 2014, une augmentation par rapport à 46 % en 2011.
Cible 5.1 **Pêches durables** — Améliorer la gestion et la conservation des grands stocks.	En 2014, 99 % des 155 grands stocks de poissons étaient récoltés à des niveaux durables, une augmentation par rapport à 90 % en 2011.
Cible 5.2 **Aquaculture durable** — D'ici 2020, toute forme d'aquaculture au Canada est gérée dans le cadre d'un régime scientifique qui préconise l'utilisation durable de ressources aquatiques (y compris les ressources marines, d'eau douce et terrestres) par des moyens qui conservent la biodiversité.	Les plans de gestion intégrée de l'aquaculture ont été complétés pour les poissons et les mollusques de la Colombie-Britannique. Le plan pour les espèces d'eau douce est en cours d'élaboration. Des programmes scientifiques nationaux dans le domaine de l'aquaculture sont en place pour éclairer les autres processus réglementaires (p. ex., *Règlement sur les activités liées à l'aquaculture*) en vertu de la *Loi sur les pêches*.
Cible 5.3 **Gestion durable des forêts** — Contribuer à la cible nationale voulant que, d'ici 2020, des progrès continus soient réalisés en matière de gestion durable des forêts du Canada.	Grâce à sa participation aux conseils consultatifs et comités, Ressources naturelles Canada (RNCan) fournit une expertise aux parties prenantes sur la manière de relever les défis liés au maintien de la durabilité des écosystèmes forestiers. En 2013-2014, 77 représentants de RNCan siégeaient aux comités et conseils consultatifs sur les perturbations, une augmentation par rapport aux 73 au cours de la période de rapport précédente.
Cible 5.4 **Agriculture durable** — D'ici 2020, les paysages agricoles exploités fournissent un niveau stable ou amélioré de biodiversité et de capacité d'habitat.	En 2013-2014, plus de 85 % des parcours du Programme de pâturages communautaires étaient cotés bons ou excellents pour leur capacité à soutenir la biodiversité et à fournir un habitat pour la faune. Quatre-vingt-quinze pour cent des exploitations agricoles appliquent les mesures de leur plan environnemental de la ferme afin d'améliorer l'évaluation et l'atténuation des risques agroenvironnementaux.

Objectifs et cibles de la SFDD 2013-2016	État d'avancement
RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE – EN COMMENÇANT PAR LE GOUVERNEMENT	
OBJECTIF 6 **Émissions de gaz à effet de serre (GES) et énergie** — Réduire l'empreinte carbone et la consommation d'énergie des activités fédérales.	Les émissions globales des activités fédérales ont été réduites depuis 2005. Les ministères et organismes responsables poursuivent leurs efforts pour atteindre leurs propres cibles de réduction des GES, en appui à la cible globale de réduction des émissions fédérales de 17 % d'ici 2020-2021.
Cible 6.1 **Réduction des émissions de GES** — Le gouvernement du Canada réduira les émissions de gaz à effet de serre provenant de ses bâtiments et parcs de véhicules de 17 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2020.	En 2013-2014, les ministères et organismes responsables ont réduit les émissions de GES provenant de leurs bâtiments et de leurs parcs de véhicules de 2,5 % par rapport à l'exercice 2005-2006.
OBJECTIF 7 **Gestion des déchets et des biens** — Réduire les déchets générés et atténuer les impacts environnementaux des biens tout au long de leur durée de vie utile.	Le gouvernement a réalisé des progrès en matière de gestion des déchets et des biens : 37 des 54 projets immobiliers et bâtiments appartenant à l'État ont atteint un niveau élevé de rendement environnemental, 85 % des cibles d'achats écologiques SMART ont été atteintes (ou sont en voie de l'être) et 100 % des ministères visés par la SFDD ont élaboré une approche visant à maintenir et à améliorer la durabilité des pratiques et des politiques en milieu de travail.
Cible 7.1 **Rendement environnemental des biens immobiliers** — À compter du 1er avril 2014 et conformément aux cadres de durabilité des biens immobiliers des ministères, les projets et les activités du gouvernement du Canada dans le domaine immobilier atteindront un haut niveau de rendement écologique reconnu par l'industrie.	Les gardiens des biens immobiliers fédéraux continuent d'intégrer les résultats environnementaux dans la prise de décision portant sur les biens immobiliers, pour appuyer les cibles que cherche à atteindre le gouvernement en matière de réduction des gaz à effet de serre, de gestion des déchets et des biens et de gestion de l'eau, et pour économiser sur les coûts des services publics. À ce jour, un total de 37 sur 54 projets immobiliers et bâtiments appartenant à l'État et un total de 26 sur 36 nouvelles constructions et projets de rénovation majeure ont atteint un niveau de haute performance environnementale reconnu dans l'industrie, depuis l'exercice 2012-2013.

Objectifs et cibles de la SFDD 2013-2016	État d'avancement
Cible 7.2 **Achats écologiques** — À compter du 1er avril 2014, le gouvernement du Canada continuera de prendre des mesures pour intégrer des facteurs environnementaux à ses achats, conformément à la Politique d'achats écologiques.	On continue de faire des progrès dans la mise en œuvre de la Politique d'achats écologiques, avec plus de 14 600 spécialistes des achats ou de la gestion du matériel qui ont terminé la formation sur les achats écologiques au cours des trois dernières années. De plus, en 2013-2014, 96 % des 26 ministères visés par la SFDD avaient inclus l'élément de soutien ou de participation aux achats écologiques dans les évaluations du rendement des employés qui gèrent les achats et la gestion du matériel.
Cible 7.3 **Activités écologiques en milieu de travail** — À compter du 1er avril 2015, le gouvernement du Canada mettra à jour et adoptera des politiques et des pratiques visant à rehausser l'écologisation de ses activités en milieu de travail.	Le gouvernement a réduit l'incidence environnementale du milieu de travail fédéral dans des secteurs clés. Entre 2011 et 2014, le gouvernement fédéral a fait don de plus de 369 000 ordinateurs, ordinateurs portatifs, écrans et imprimantes au programme Ordinateurs pour les écoles, et a augmenté le ratio moyen d'employés par imprimante d'un ratio de 4 pour 1 à un ratio de 8,5 pour 1 (se débarrassant ainsi d'environ 27 500 imprimantes). De plus, sur une période de deux ans, la consommation annuelle de papier a diminué d'environ 540 millions de feuilles et l'utilisation de 20 000 cartouches d'encre a été éliminée, permettant au gouvernement d'économiser environ 4,5 millions de dollars.
Cible 7.4 **Écologisation des services aux clients** — D'ici le 31 mars 2015, les ministères fixeront des cibles selon les critères SMART pour réduire l'impact environnemental de leurs services aux clients.	Puisqu'il s'agit d'une cible nouvelle et facultative, les données ne sont pas encore disponibles pour fournir une mesure des progrès.
OBJECTIF 8 **Gestion de l'eau** — Améliorer la gestion des ressources en eau dans les opérations fédérales.	Le gouvernement a ajouté un nouvel engagement visant à améliorer la gestion de l'eau dans l'exploitation de son parc immobilier.
Cible 8.1 **Gestion de l'eau** — À compter du 1er avril 2014, le gouvernement du Canada prendra des mesures supplémentaires pour améliorer la gestion de l'eau dans son portefeuille immobilier.	Les 15 ministères et organismes gardiens visés par la SFDD font des progrès pour améliorer la gestion de l'eau dans leurs parcs immobiliers et pour déterminer des secteurs d'action prioritaires.

INTRODUCTION

La *Loi fédérale sur le développement durable* (la Loi) exige de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique le dépôt d'une Stratégie fédérale de développement durable (SFDD, Stratégie) tous les trois ans afin de rendre la prise de décision en matière d'environnement plus transparente et responsable devant le Parlement.

De plus, la *Loi* exige que le ministre dépose un rapport devant le Parlement tous les trois ans sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SFDD.

Ensemble, la SFDD et le Rapport d'étape fournissent une vue globale des progrès gouvernementaux réalisés en matière de durabilité environnementale.

RELEVER LES DÉFIS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air

Les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère terrestre augmentent, ce qui a pour effet d'emprisonner la chaleur et de modifier le climat. Les répercussions sont multiples : rétrécissement de la banquise arctique, dégel du pergélisol, élévation du niveau des mers, et augmentation des risques de phénomènes météorologiques violents, telles les vagues de chaleur, les inondations et les sécheresses. Ces effets constituent des risques mondiaux croissants pour la santé et la sécurité des humains, l'économie, les infrastructures et les espèces sauvages.

OBJECTIF 1 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Afin d'atténuer les effets des changements climatiques, réduire les niveaux d'émission de gaz à effet de serre (GES) et s'adapter aux impacts inévitables.

État d'avancement

En 2013, les émissions de sources anthropiques de GES du Canada étaient de 23 Mt d'équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO_2), sous les niveaux de 2005. Le gouvernement du Canada a continué de poursuivre son approche secteur par secteur pour réglementer les émissions de GES. Il a aussi continué d'aider les Canadiens et les entreprises à diminuer leurs émissions de GES grâce à des mesures telles que le soutien au développement et au déploiement de technologies propres innovantes.

Au cours des cinq dernières années, la compréhension de l'adaptation s'est améliorée et des progrès ont été réalisés grâce à une mobilisation élargie et à des politiques, plans et pratiques pour accroître la résilience face aux changements climatiques.

Défis qu'il reste à relever

En 2009, le gouvernement du Canada s'est engagé par l'Accord de Copenhague à réduire les émissions de GES du pays de 17 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2020.

Le gouvernement s'est engagé à travailler avec les dirigeants provinciaux et territoriaux pour élaborer un cadre pancanadien de lutte contre les changements climatiques. À la 21e session de la Conférence des Parties, le gouvernement a joint les autres pays en s'engageant à contenir la hausse de la température globale à moins de 2° C, et à poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation à 1,5°.

Ce que l'on sait

Les émissions totales de GES du Canada en 2013 étaient de 726 Mt d'éq. CO_2, soit 3,1 % (23 Mt d'éq. CO_2) de moins qu'en 2005, alors qu'elles s'élevaient à 749 Mt d'éq. CO_2 (voir la figure 1). Ce changement était principalement attribuable à la diminution des émissions accrues du secteur de la production d'électricité et des industries touchées par les échanges et rejetant de grandes quantités d'émissions. Une forte diminution, de 2008 à 2009, a découlé en partie du ralentissement économique mondial.

Les niveaux d'intensité des émissions, ou émissions de GES par unité de produit intérieur brut (PIB), étaient, en 2013, de 14 % inférieurs au niveau de 2005. Les GES par habitant ont aussi diminué, passant de 23,2 tonnes par personne en 2005 à 20,7 tonnes en 2013. Ces améliorations sont attribuables à plusieurs facteurs, dont des procédés industriels plus efficaces, le passage à une économie davantage axée sur les services et la réduction des émissions associées à la production d'énergie. Cette dernière a été obtenue, par exemple, en passant du charbon et du pétrole à des sources d'énergie à faibles émissions, comme le gaz naturel, ou sans émissions, comme l'énergie hydroélectrique, éolienne ou solaire.

Pour un complément d'information, consultez le site Web des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE).

Figure 1. Émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale, Canada, 2005 à 2013

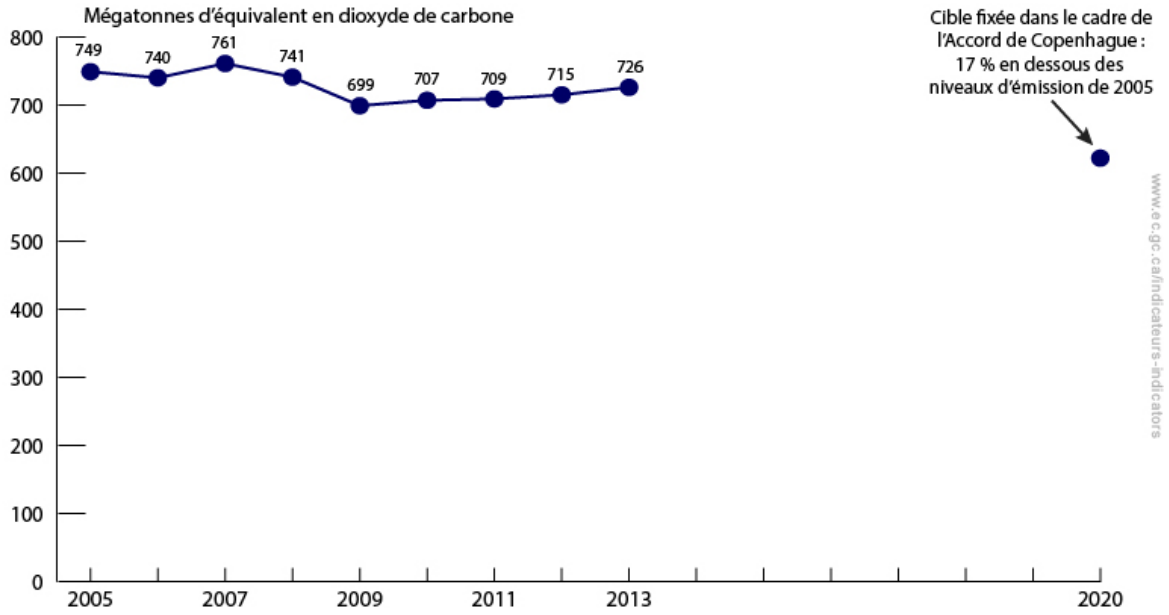

ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques représentent un défi mondial qui nécessite une action soutenue de la part de tous, citoyens, entreprises et gouvernements, à tous les échelons et dans tous les pays. L'atténuation des changements climatiques suppose que l'on diminue nos émissions de GES et d'autres polluants contribuant au réchauffement climatique, comme le carbone noir.

Le Canada travaille de concert avec d'autres pays afin de faire progresser les efforts internationaux dans la lutte contre les changements climatiques. Au pays, le gouvernement fédéral s'engage à exercer un leadership national en matière d'atténuation des changements climatiques, notamment par une collaboration avec les provinces et les territoires en vue de tarifer le carbone, de réduire les émissions de GES et de respecter nos engagements internationaux.

Cible 1.1 : Atténuation des changements climatiques

Réduire de 17 % les émissions totales de GES du Canada par rapport aux niveaux d'émission de 2005, d'ici 2020.

État d'avancement

En date de 2013, le niveau des émissions de GES du Canada était inférieur de 3,1 % par rapport au niveau de 2005 qui s'élevait à 749 Mt d'éq. CO_2.

Ce que l'on sait

Le monde a franchi une étape historique en décembre 2015 avec l'adoption de l'Accord de Paris, dont l'objectif est de renforcer l'action mondiale contre la menace posée par les changements climatiques. L'Accord engage le Canada et 194 autres pays à limiter la hausse de la température moyenne à l'échelle du globe bien en deçà de 2 degrés Celsius, et de poursuivre les efforts afin de limiter la hausse à 1,5 degré.

Les parties de l'Accord de Paris établiront des cibles de réduction nationales des émissions de GES, qui seront mises à jour tous les cinq ans, et prendront les mesures nécessaires pour les atteindre. Cet accord comprend aussi des dispositions visant à renforcer l'adaptation aux changements climatiques, à fournir un soutien aux pays en voie de développement et à évaluer et signaler régulièrement les progrès réalisés par des rapports.

Pour que le Canada respecte ses engagements internationaux, il faut que des mesures soient adoptées par tous les ordres de gouvernement. Le gouvernement fédéral s'est engagé à travailler avec les provinces et les territoires afin d'élaborer un nouveau cadre pancanadien sur les changements climatiques, qui comprendra les objectifs nationaux de réduction des émissions de GES reposant sur la meilleure analyse économique et scientifique.

À l'intérieur de ce cadre commun, le gouvernement fédéral offrira un soutien aux provinces et aux territoires pour la conception et la mise en application de politiques sur les changements climatiques qui reflètent leurs circonstances particulières, y compris les politiques sur la tarification du carbone.

Activités selon la SFDD 2013-2016

Le gouvernement fédéral a travaillé à l'atténuation des changements climatiques grâce à la collaboration internationale et par des initiatives réglementaires et des initiatives volontaires dans les secteurs ferroviaire, maritime et de l'aviation ainsi que par des investissements visant à faire progresser le développement et l'utilisation de technologies propres.

Avec les organisations et les partenaires sur la scène internationale

À l'échelle internationale, le Canada continue de lutter contre les changements climatiques en collaboration avec ses partenaires mondiaux. Ainsi, il a pris part de manière active et positive à la négociation de l'Accord de Paris dans le contexte de Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le Canada a aussi participé à d'autres organisations et initiatives internationales qui contribuent à réduire les émissions mondiales de GES. Par exemple :

- Le Canada est un partenaire fondateur et un des principaux contributeurs financiers à la Coalition pour le climat et l'air pur (CCAP), une initiative internationale, volontaire visant à réduire les polluants climatiques de courte durée de vie, comme le carbone noir. Depuis 2012, la CCAP a mis en place 11 initiatives transversales axées sur les secteurs pour réduire les émissions de polluants climatiques de courte durée de vie, notamment la réduction des émissions de carbone noir des véhicules diesel lourds et de leurs moteurs et l'atténuation des émissions de polluants climatiques de courte durée de vie provenant du secteur des déchets solides municipaux. En 2015, le gouvernement fédéral a apporté une contribution de 35 millions de dollars pour la réduction des polluants climatiques de courte durée de vie; de ce montant, 25 millions de dollars sont destinés à réduire ces polluants au moyen de mesures d'atténuation prises de concert avec d'importants pays partenaires, notamment dans le cadre de projets visant à réduire les émissions de carbone noir pour le bien de l'Arctique.
- En 2013-2015, sous la présidence du Canada, le Conseil de l'Arctique a pris des mesures sur les polluants climatiques de courte durée de vie par l'entremise du Groupe de travail sur le carbone noir et le méthane. Ce groupe a conclu une entente avec les États de l'Arctique et les États observateurs participants visant à prendre des mesures accrues, ambitieuses, nationales et collectives en vue d'accélérer la diminution des émissions globales de carbone noir et de réduire de façon importante les émissions globales de méthane.

Une des façons grâce à laquelle le Canada contribue à la progression des efforts mondiaux dans la lutte aux changements climatiques consiste à appuyer les activités d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement, notamment par du financement. Par exemple :

- En 2014, le Canada a promis de verser 300 millions de dollars cette même année au Fonds vert pour le climat, un fonds mondial qui fournit du soutien aux pays en voie de développement pour la réduction des émissions de GES et pour les mesures d'adaptation aux impacts des changements climatiques. Ce financement s'ajoute à un investissement précédent de 1,2 milliard de dollars qui s'inscrit dans le cadre de l'Initiative de financement accéléré. À ce jour, cette initiative a fourni un appui à divers projets en matière d'adaptation, d'énergie propre, de foresterie durable et d'agriculture dans plus de 65 pays en voie de développement.

- En 2015, le Canada s'est engagé à verser une contribution de 150 millions de dollars à l'Initiative du G7 pour l'énergie renouvelable en Afrique, un plan visant à produire 10 gigawatts (GW) d'énergie renouvelable dans ce continent d'ici 2020 et jusqu'à 300 GW d'ici 2030. L'amélioration de l'accès à des services énergétiques abordables peut jouer un rôle important dans l'allègement de la pauvreté et la lutte contre les changements climatiques.
- Toujours en 2015, le gouvernement fédéral a promis de verser une contribution de 50 millions de dollars à l'Initiative du G7 sur l'assurance contre les risques associés au climat afin d'aider les populations des pays en voie de développement à se protéger contre les conséquences économiques des catastrophes naturelles, telles que les inondations importantes, les sécheresses et les tempêtes violentes, plus fréquentes et plus intenses que provoquent les changements climatiques. Le Canada participe aussi au Mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes. Depuis sa création en 2007, le Mécanisme a effectué 13 paiements totalisant environ 38 millions de dollars américains à huit pays membres en raison d'ouragans, de tremblements de terre et de chutes de pluie excessives.

Avec les partenaires nord-américains

Le Canada travaille avec les États-Unis et d'autres partenaires nord-américains à la réduction des émissions de GES et à la promotion des énergies propres. Ainsi :

- Le Canada et les États-Unis coopèrent afin de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques dans le secteur du pétrole et du gaz.
- Le Canada participe au Dialogue Canada – États-Unis sur l'énergie propre. En 2014, le troisième rapport du Dialogue sur l'énergie propre à l'intention des dirigeants a indiqué que le Dialogue avait appuyé plus de 50 initiatives pour l'avancement d'activités de recherche et développement conjointes portant sur les technologies d'énergie propre dans les domaines du captage et du stockage du carbone, des réseaux électriques, de l'énergie de la mer, de la bioénergie et des biocarburants évolués, des transports évolués, des bâtiments et collectivités évolués et de l'efficacité énergétique.
- Le Canada a collaboré avec les États-Unis à la réalisation de projets concernant l'efficacité énergétique et les carburants de remplacement afin de soutenir les efforts plus considérables déployés au niveau international pour lutter contre les changements climatiques. Il s'agit notamment de renforcer l'étiquetage ENERGY STAR pour l'équipement et les appareils ménagers, d'accélérer l'adoption de la norme internationale de gestion de l'énergie ISO 50001 pour l'industrie et de soutenir le déploiement de véhicules au gaz naturel dans le secteur du transport.
- Le gouvernement fédéral et l'Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement travaillent avec des parties prenantes à l'élaboration d'un plan d'action volontaire Canada – États-Unis pour réduire les émissions de GES produites par les locomotives.
- Le Canada collabore avec les États-Unis, par l'entremise du Conseil de coopération en matière de réglementation (CCR), pour faciliter le recours à des approches mieux coordonnées en matière de réglementation. Dans le cadre du CCR, le Canada et le département de l'Énergie des États-Unis ont publié un énoncé de partenariat en matière de réglementation et un plan de travail annuel pour donner suite à l'engagement d'harmoniser davantage les normes canadiennes et américaines sur l'efficacité énergétique et favoriser le déploiement transfrontalier des véhicules au gaz naturel en harmonisant les codes et les normes en vigueur.

Le gouvernement fédéral a travaillé avec d'autres partenaires d'Amérique du Nord ou d'ailleurs pour s'attaquer aux plus puissants GES à l'échelle mondiale : les hydrofluorocarbures (HFC). On prévoit que les émissions de HFC augmentent considérablement au cours des 10 à 15 prochaines années si rien n'est fait. En 2015, on a observé une augmentation du soutien à l'égard d'une réduction progressive des HFC, avec la présentation de quatre propositions de modifications, dont la Proposition nord-américaine soumise en vertu du Protocole de Montréal. À l'échelle nationale, le gouvernement du Canada a publié, en décembre 2014, un Avis d'intention afin de réglementer la production et l'importation des HFC utilisés dans les systèmes frigorifiques commerciaux, les agents de gonflement de la mousse, les systèmes de climatisation de véhicules et les aérosols de consommation.

Énergie propre

Les centrales électriques du Canada sont parmi les plus propres des pays du G7 et du monde, plus des trois quarts de l'électricité produite n'entraînant aucune émission de GES. Le Canada a pris des mesures pour accroître davantage la durabilité de son réseau électrique, notamment par la réglementation et les investissements dans les technologies propres.

En 2012, le Canada a publié un règlement rigoureux qui applique des limites d'émissions strictes à la production d'électricité à partir du charbon, ayant pour effet d'interdire la construction de nouvelles centrales électriques traditionnelles alimentées au charbon et exigeant l'élimination des centrales alimentées au charbon sans capture et stockage du dioxyde de carbone (CO_2). Le *Règlement sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone — secteur de l'électricité thermique au charbon*, qui est entré en vigueur le 1er juillet 2015, établit une norme de rendement stricte pour les nouveaux groupes de production d'électricité alimentés au charbon et ceux qui ont atteint la fin de leur durée économique. Ce Règlement encourage les services publics à adopter des technologies à plus faibles émissions, telles que les centrales électriques au gaz naturel à haute efficacité, les centrales électriques alimentées au charbon dotées de la technologie de captage et de stockage de carbone et l'énergie renouvelable.

Pour améliorer la productivité et la compétitivité des industries, le Canada a été le premier pays au monde à adopter la norme ISO 50001, gestion de l'énergie pour l'industrie, qui établit un cadre de gestion de l'énergie pour tous les types d'organismes et d'entreprises. Les entreprises qui ont mis en application cette norme ont fait état d'une baisse de la consommation d'énergie pouvant atteindre 20 %, ce qui leur a permis de faire des économies et d'améliorer leur capacité à se démarquer dans les marchés mondiaux.

Le gouvernement fédéral a continué de mettre en place des programmes qui soutiennent le développement et le déploiement des technologies d'énergie propre. Par exemple :

- Le gouvernement fédéral a continué d'investir dans l'Initiative écoÉNERGIE Innovation, en versant 268 millions de dollars sur cinq ans (de 2011 à 2016) pour soutenir des projets de recherche, de développement et de démonstration en vue de produire et d'utiliser l'énergie plus proprement et plus efficacement. Au total, 300 projets ont permis de mobiliser plus de 215 millions de dollars pour la recherche sur l'énergie propre – y compris des investissements du secteur privé.

- Le programme écoÉNERGIE pour les collectivités autochtones et nordiques aide ces collectivités à répondre à leurs besoins énergétiques et à réduire les émissions de GES par l'intégration de technologies éprouvées axées sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans leurs bâtiments.
- Le programme écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable, doté d'un budget de 1,4 milliard de dollars, et le programme d'encouragement à la production d'énergie éolienne, doté de 330 millions de dollars, soutiennent une production annuelle pouvant atteindre 15 térawatts-heures d'électricité renouvelable pour l'exercice 2015-2016.
- En 2014-2015, les composantes du programme écoÉNERGIE pour l'efficience ont contribué collectivement à des économies d'énergie de 36 pétajoules, ce qui est supérieur à l'économie promise de 25 à 32 pétajoules et s'explique par une participation au programme plus grande que prévu. Le programme a appuyé la tenue d'ateliers de formation sur les produits et les pratiques écoénergétiques, ateliers auxquels ont participé plus de 900 personnes du secteur du bâtiment, 345 personnes du secteur résidentiel et plus de 1 800 personnes dans le secteur de l'industrie.
- Dans le cadre du Programme de mesures favorisant l'énergie marine renouvelable, le gouvernement élabore des options stratégiques pour la gestion des projets de production d'énergie marémotrice, hydrolienne et des vagues dans les eaux extracôtières fédérales.

Le gouvernement fédéral a soutenu également l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements par son financement à Technologies du développement durable Canada (TDDC), une fondation qui fonctionne sans lien de dépendance avec le gouvernement. En 2014, grâce à 66 projets financés par TDDC et achevés cette année là, les émissions de GES ont été réduites d'environ 4,5 Mt, soit l'équivalent de 525 000 habitations de moins sur le réseau électrique.

Transports

Dans le secteur des transports, des initiatives clés ont établi les bases propices à des progrès constants et considérables. Il s'agit, entre autres, d'initiatives en matière de réglementation, de méthodes volontaires et d'investissements en recherche et développement.

Le gouvernement fédéral continue à élaborer et à mettre en œuvre des règlements visant à limiter les émissions de GES dans le secteur des transports.

- En mars 2013, le gouvernement fédéral a publié la version définitive du *Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules lourds et de leurs moteurs*. Ce règlement établit des normes obligatoires en matière d'émissions de GES pour les nouveaux véhicules lourds routiers et leurs moteurs à compter de l'année modèle 2014, qui sont alignées sur celles des États-Unis en cette matière. Grâce au règlement, la réduction des GES émis par les véhicules lourds de l'année modèle 2018 pourrait atteindre 23 %.
- En 2014, le gouvernement a également publié un avis d'intention concernant l'élaboration d'un règlement visant à réduire davantage les GES émanant des véhicules routiers lourds fabriqués après l'année modèle 2018 et de leurs moteurs. S'appuyant sur la réglementation en vigueur, le gouvernement a publié la version définitive du *Règlement modifiant le Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des automobiles à passagers et des camions légers* en 2014. Le Règlement soutient les mesures prises en vue de réduire les émissions de GES émanant des nouvelles voitures et des camions légers à partir de l'année modèle 2017.

Le gouvernement promeut également l'adoption de pratiques écoénergétiques et de technologies propres pour les transports.

- Le programme écoÉNERGIE sur l'efficacité énergétique pour les véhicules vise à réduire l'utilisation d'énergie et les émissions dans le secteur du transport au Canada. Le programme offre aux chauffeurs une formation sur la conduite écoénergétique, donne de l'information en matière d'énergie aux propriétaires de véhicules et encourage les entreprises de transport de marchandises à rendre leurs opérations le plus écoénergétiques possible. Plus de 189 000 chauffeurs à l'emploi d'entreprises de camionnage et chauffeurs novices ont été formés en 2014-2015, et il est à prévoir que la cible globale sur cinq ans sera atteinte si l'on en croit les taux de participation actuels des chauffeurs.
- En 2015, le Partenariat de transport SmartWay comptait plus de 32 000 camions enregistrés (ce qui représente plus de 25 % du transport de marchandises sur les routes canadiennes). La participation au programme SmartWay, qui est de plus en plus exigée par les fabricants et les vendeurs au détail, aide les entreprises canadiennes de fret à réduire les coûts de carburant et à transport des biens le plus efficacement possible. Cette participation les aide également à obtenir l'accès à plus de 255 entreprises nord-américaines qui exigent que les entreprises de camionnage qu'elles embauchent participent au programme SmartWay afin d'augmenter au maximum l'efficacité de leur chaîne d'approvisionnement.
- Le programme écoÉNERGIE pour les carburants de remplacement a été lancé en avril 2011 pour favoriser le déploiement de l'utilisation du gaz naturel dans les transports en appuyant les initiatives de formation et de sensibilisation ainsi que l'adoption des codes et normes dont le besoin se fait grandement sentir. Les activités du programme représentent la contribution du gouvernement fédéral à la mise en œuvre des recommandations multipartites du Plan d'action pour le déploiement de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur du transport canadien de 2010.
- Le programme écoÉNERGIE pour les biocarburants est un programme de neuf ans qui permettra d'investir près de un milliard de dollars d'ici 2017 en incitatifs d'exploitation directs aux producteurs de solutions de rechange renouvelables à l'essence et au diesel à l'appui du *Règlement sur les carburants renouvelables* d'Environnement et Changement climatique Canada qui vise à réduire les émissions de GES découlant de la consommation de carburants dans le secteur du transport. En mars 2015, le programme comptait 21 ententes de contribution actives qui représentent une capacité de production dépassant 1 800 millions de litres d'éthanol et plus de 210 millions de litres de biodiesel. En plus d'écoÉNERGIE pour les biocarburants, le gouvernement se penche sur les biocarburants avancés (comme le biocarburant pour les avions à réaction), qui offrent des possibilités de réduction des GES sur la base du cycle de vie.
- Par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'environnement, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont approuvé le plan d'action (septembre 2013) du Groupe de travail sur les sources mobiles (GTSM) pour réduire les émissions dans le secteur des transports. Le plan d'action s'appuie sur l'éventail actuel d'initiatives stratégiques et réglementaires entre les gouvernements visant la réduction des polluants atmosphériques et des émissions de GES du secteur des sources mobiles et définit le programme de travail de base du GTSM pour les trois prochaines années.

- La mise à l'essai et l'évaluation de technologies automobiles avancées par le Programme écoTechnologie pour les véhicules (PETV) soutiennent l'élaboration de règlements, de codes et de normes pour les véhicules. Le PETV est une initiative de transports propres échelonnée sur cinq ans (de 2011 à 2016), dotée d'un budget de 38 millions de dollars, qui vise à faciliter l'introduction sécuritaire et opportune de technologies automobiles consommant peu de carburant et à faible taux d'émission au Canada. En 2014-2015, 16 activités d'essai et d'évaluation ont été réalisées dans le cadre du PETV pour soutenir l'établissement de codes, de protocoles, de directives et d'autres documents portant sur les technologies de pointe pour véhicules.
- Dans le secteur maritime, le Programme d'alimentation à quai pour les ports, programme de contributions doté de 27,2 millions de dollars, soutient des projets qui offrent une solution de rechange aux moteurs diesel auxiliaires et qui aident à réduire les émissions atmosphériques, les particules et les GES provenant des navires, tout en soutenant la compétitivité des ports canadiens. Parmi les réalisations récentes, mentionnons trois ententes de contribution conclues pour le port d'Halifax, le port de Montréal et BC Ferries et deux autres ententes négociées avec Port Metro Vancouver.
- Ressources naturelles Canada (RNCan) a récemment livré des résultats de recherche importants à l'industrie afin de permettre une utilisation accrue d'aluminium dans les véhicules, ce qui a une incidence directe sur les économies de carburant. Par exemple, il a développé une nouvelle méthode d'essai de cisaillement qui a permis de concevoir par ordinateur de structures de véhicule allégées.
- Afin de s'assurer que les technologies nécessaires à la réduction des émissions sont sûres et procurent les bienfaits prévus pour l'environnement du Canada, le gouvernement a lancé divers projets d'évaluation et d'essai destinés à analyser le rendement ou la sûreté de nouvelles technologies de transports propres, p. ex., l'utilisation de gaz naturel pour les navires, les mesures des émissions des aéronefs, les carburants de remplacement pour les trains et les aéronefs, et la sécurité des véhicules électriques.

Le gouvernement travaille avec l'industrie ferroviaire canadienne pour encourager la réduction volontaire des émissions produites par le secteur du transport ferroviaire canadien. Le Rapport de surveillance des émissions des locomotives de 2013 note que l'industrie ferroviaire obtient des résultats positifs.

Le gouvernement travaille aussi de concert avec l'industrie aéronautique canadienne afin de diminuer l'intensité de ses émissions de GES. Un plan d'action établit une cible ambitieuse pour améliorer l'efficacité énergétique des transporteurs aériens canadiens de 2 % par an en moyenne, jusqu'en 2020, par rapport au niveau de 2005. Selon le rapport annuel de 2013, publié en décembre 2014, le secteur canadien de l'aviation a réalisé une amélioration annuelle moyenne de 1,2 % (soit une amélioration annuelle cumulative de 8,7 %) de l'efficacité énergétique entre 2005 et 2013.

Au sein de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), le travail est axé notamment sur l'élaboration d'une norme sur les émissions de CO_2 pour les nouveaux aéronefs et d'une mesure mondiale fondée sur le marché, qui seront examinées à l'Assemblée de l'OACI en

2016 et qui devraient aider le secteur de l'aviation civile internationale à réaliser son objectif ambitieux de croissance neutre en carbone, d'ici 2020.

Des travaux sont aussi en cours au sein de l'Organisation maritime internationale sur des mesures permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du transport maritime international. Des progrès ont été réalisés, par l'adoption de l'Indice nominal de rendement énergétique, qui exige que les navires de plus de 400 tonneaux de jauge brute (TJB) construits après 2015 respectent des normes de plus en plus rigoureuses en matière d'efficacité, et le Plan de gestion du rendement énergétique des navires, qui exige que les navires de plus de 400 TJB surveillent leur efficacité énergétique.

Autres secteurs

Le gouvernement fédéral a adopté des mesures visant à réduire les émissions de GES dans d'autres secteurs, comme l'agriculture, les mines et la construction, en plus des secteurs de l'énergie et des transports.

Par exemple, le gouvernement a prolongé l'application des modalités du Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture (PLGESA), une initiative dotée d'un budget annuel de 5,4 millions de dollars, pour une période de cinq ans à compter du 1er avril 2016. Le programme aide les agriculteurs canadiens à adopter des pratiques qui atténuent les émissions de gaz à effet de serre (GES). Par exemple, des chercheurs de l'Université McGill ont obtenu près de deux millions de dollars du PLGESA pour déterminer les effets que diverses pratiques d'irrigation et de gestion du drainage dans la production des cultures horticoles de l'Est du Canada ont sur les émissions d'oxyde nitreux, de dioxyde de carbone et de méthane et sur la séquestration du carbone. L'Université de Guelph a reçu près de trois millions de dollars du PLGESA pour étudier des stratégies d'atténuation des émissions de GES dans l'alimentation des animaux, la gestion du fumier et les systèmes de culture.

Dans le secteur des mines, des progrès continus ont été réalisés par l'entremise de l'Initiative des mines vertes, qui appuie les pratiques minières durables ainsi que l'élaboration et la mise en marché de technologies minières écologiques. Par exemple, un projet de démonstration de la ventilation sur demande a été réalisé en 2014-2015 à un site d'exploitation de la mine de nickel à Sudbury. Ce projet a permis de réduire l'utilisation d'énergie par la mine; ces résultats pourraient être reproduits dans d'autres mines.

Dans le secteur du bâtiment, le programme écoÉNERGIE pour les bâtiments fournit un soutien technique, politique et financier au Conseil national de recherches du Canada pour la mise à niveau du Code national de l'énergie pour les bâtiments – Canada 2011. Cette mise à niveau, qui sera publiée en 2015, resserre les exigences minimales d'efficacité énergétique des bâtiments neufs, qui, en 2020, représenteront 25 % du parc d'immeubles. Entre-temps, cinq provinces et une ville à charte, qui comptent 69 % des nouvelles superficies utiles projetées au Canada, ont adopté le Code national de l'énergie pour les bâtiments – Canada, alors que les autres provinces et deux territoires se penchent actuellement sur l'adoption du Code (ou d'un équivalent).

En août 2013, RNCan a lancé une version adaptée au contexte canadien de l'outil d'analyse comparative des bâtiments ENERGY STAR Portfolio Manager de l'*Environmental Protection Agency* des États-Unis. À la fin de l'exercice 2014-2015, plus de 10 500 bâtiments canadiens,

représentant 17 % des superficies utiles, étaient inscrits dans l'outil pour faire des économies et obtenir des loyers plus élevés.

Dans le secteur résidentiel, le programme écoÉNERGIE sur l'efficacité énergétique pour les habitations fournit des conseils aux propriétaires de maisons sur les meilleures rénovations à entreprendre pour économiser de l'énergie dans leurs maisons et un moyen pour les acheteurs de résidence de reconnaître des maisons plus écoénergétiques. En 2014-2015, plus de 17 000 nouvelles habitations étiquetées EnerGuide, ENERGY STAR et R-2000 ont été construites au Canada, ce qui a permis des économies de coûts de l'énergie pour les propriétaires. Le nombre total de nouvelles maisons efficaces qui ont été construites depuis le lancement des initiatives est ainsi passé à plus de 70 000. Les maisons homologuées selon les normes ENERGY STAR et R-2000 consomment en moyenne entre 20 et 50 % moins d'énergie que des maisons typiques. En outre, plus de 65 000 évaluations de maisons selon la norme EnerGuide ont été effectuées en 2014-2015 et depuis le début du programme, une maison sur 20 au Canada a bénéficié d'une évaluation.

De l'information sur les plans et le rendement des ministères et organismes fédéraux relatifs à leurs engagements sur la SFDD pour l'atténuation des changements climatiques peut être trouvée dans leurs stratégies ministérielles de développement durable. *Ministères et organismes responsables : Environnement et Changement climatique Canada (responsable) (ECCC), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APECA), Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC), Ministère des Finances Canada (FIN), Affaires mondiales Canada (AMC), Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), Ressources naturelles Canada (RNCan), Transports Canada (TC), et Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO).*

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le climat du Canada évolue, et les impacts ont été observés dans tout le pays et partout dans le monde. Ceci inclut les effets sur la qualité de l'air découlant des changements climatiques. Les impacts économiques associés à ces changements sont difficiles à évaluer mais sont probablement importants. Même si les émissions de GES cessaient aujourd'hui, le climat continuerait de changer. L'adaptation est donc une réaction nécessaire en complément des mesures mondiales visant à réduire les émissions de GES. L'adaptation suppose de réviser nos décisions, nos activités et notre façon de penser en fonction des changements climatiques observés ou prévus.

Le Canada en est encore à ses débuts pour ce qui est d'intégrer les effets des changements climatiques dans les processus décisionnels et de mettre en œuvre des mesures d'adaptation. Le gouvernement fédéral continuera d'appuyer les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrations locales, les responsables de la santé publique, la société civile et les particuliers afin de mettre en commun les connaissances sur les changements climatiques et leurs impacts, sensibiliser les gens à la nécessité de réduire les GES, et fournir de l'information sur les mesures d'adaptation.

Cible 1.2 : Adaptation aux changements climatiques

Faciliter la réduction de la vulnérabilité des particuliers, des collectivités, des régions et des secteurs économiques aux impacts des changements climatiques grâce à la création et à la distribution de renseignements et d'outils.

État d'avancement

Le gouvernement fédéral a continué d'établir et d'échanger des connaissances scientifiques et des outils pour aider les provinces et les territoires, les collectivités, les secteurs et les Canadiens à gérer les risques liés au climat.

Ce que l'on sait

Les indicateurs d'adaptation peuvent être aussi variés que les impacts des changements climatiques, couvrant toute une gamme de résultats pour la santé et l'économie. Même si le gouvernement fédéral poursuit son travail en vue de créer un indicateur d'adaptation à la fois sommatif et concret, plusieurs indicateurs élaborés par différents ministères et qui sont associés aux activités sous le Programme sur la qualité de l'air – Thème de l'adaptation donnent un aperçu des progrès réalisés à ce jour. Par exemple :

- Des systèmes communautaires d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur (SAIC) ont été établis dans les collectivités à risque partout au pays. Des SAIC provinciaux sont en place ou en cours d'élaboration au Manitoba, en Alberta et en Ontario, lesquels s'ajoutent aux SAIC existants dans les basses-terres continentales de la Colombie-Britannique et au Québec.

- Entre 2012-2013 et 2015-2016, Santé Canada (SC) a financé 59 projets de recherche axés sur la collectivité et projets d'évaluation et d'adaptation — vulnérabilité, auprès des collectivités des Premières Nations et des Inuits du nord du Canada.
- En 2014-2015, RNCan avait diffusé 83 nouveaux produits de connaissance et tiré parti de plus de 11 million de dollars en financement non fédéral par l'entremise de la Plateforme d'adaptation nationale.
- En 2013-2014, le Programme d'adaptation et de résilience aux changements climatiques pour les collectivités autochtones et nordiques mis en place par AANC a financé 40 projets communautaires et territoriaux qui ont aidé les particuliers et les collectivités dans tout le Nord canadien à s'adapter et à réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques. Dix-huit (18) de ces projets ont soutenu 25 collectivités autochtones et nordiques.

L'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord, mise sur pied par AANC et le Conseil canadien des normes, a favorisé l'élaboration de quatre normes en 2014-2015, alors qu'une cinquième devrait être achevée en 2015-2016.

Pour un complément d'information, consultez les Stratégies ministérielles de développement durable des ministères et organismes responsables de cette cible.

Activités selon la SFDD 2013-2016

Les efforts de Santé Canada visant le développement des SAIC dans des collectivités à risque ont été élargis par l'aménagement de systèmes provinciaux, comme celui du Manitoba. Les partenariats existants au niveau local en Ontario ont été fusionnés dans une nouvelle initiative afin d'établir une approche cohérente à l'échelle provinciale, laquelle devrait être complètement opérationnelle d'ici 2016. L'établissement d'un système provincial en Alberta est également en cours; un projet pilote a été lancé en 2014, et le système devrait être opérationnel d'ici 2016.

Le gouvernement fédéral, par sa Plateforme d'adaptation, facilite l'établissement et l'échange de connaissances et d'outils dans des domaines, tels que la gestion côtière, l'exploitation minière et l'énergie. En 2014-2015, la Plateforme a permis de créer d'autres nouveaux produits pour aider les Canadiens à s'adapter aux changements climatiques, parmi lesquels le rapport d'évaluation nationale intitulé Vivre avec les changements climatiques au Canada : perspectives des secteurs relatives aux impacts et à l'adaptation. Le gouvernement modélise aussi les impacts des changements climatiques sur les forêts et le secteur forestier par la mise au point d'outils d'adaptation pour le secteur forestier et le suivi des indicateurs de changement dans les forêts.

Le gouvernement fédéral finance des projets qui soutiennent les collectivités autochtones et nordiques dans la planification des mesures d'adaptation et dans les décisions qui protégeront leur santé et leur sécurité. De plus, le gouvernement a accordé un financement allant jusqu'à 500 000 dollars par année (entre 2012-2013 et 2015-2016) à chaque gouvernement territorial afin de lui permettre d'aider les collectivités à gérer les risques liés aux changements climatiques. Le financement fédéral aide les particuliers et les collectivités à renforcer leur capacité de recherche en matière de changements climatiques et de santé, de planification de

l'adaptation ainsi que leur capacité de planifier la sécurité alimentaire, la récolte et la médecine traditionnelles, l'accès à des routes sécuritaires et la préparation aux situations d'urgence.

L'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord favorise la consultation et la prise de décision à l'échelle de la région septentrionale et soutient les comités d'experts techniques qui participent à l'élaboration de normes axées sur l'infrastructure afin qu'on tienne compte des effets des thermosiphons, de l'écoulement des eaux des collectivités, du pergélisol sur les fondations existantes et de la charge exercée par la neige sur les toits. Les quatre normes ont été achevées en 2014-2015, et sont publiées dans le site Web du Groupe de l'Association canadienne de normalisation. Une cinquième norme est en cours d'élaboration, et devrait être achevée en 2015-2016. Par ailleurs, cette initiative incite les parties prenantes, les partenaires et les collaborateurs à mettre en commun leur expertise et leurs outils concernant la géoscience des changements climatiques qui s'appliquent aux besoins et aux contraintes de l'infrastructure du Nord, pour permettre aux parties prenantes de prendre des décisions éclairées sur les changements climatique.

La mise en œuvre de l'Initiative d'adaptation des transports dans le Nord du gouvernement fédéral permet de relever certains défis en matière de transport dans le Nord liés à la dégradation du pergélisol et au transport maritime dans l'Arctique. Elle se fait en partenariat avec les gouvernements territoriaux et provinciaux, les chercheurs universitaires, le secteur privé et d'autres. L'initiative vise à mieux faire comprendre les impacts climatiques sur les transports dans tout le Nord et à faciliter l'amélioration et l'intégration des mesures pour planifier et adapter les transports. Par exemple, l'Initiative d'adaptation des transports dans le Nord comprend un projet pluriannuel d'étude des techniques pour la construction et l'exploitation d'une route publique sur le pergélisol dans le Nord canadien. De plus, Transports Canada (TC) et Ressources naturelles Canada (RNCan) codirigent une évaluation des risques climatiques et des pratiques d'adaptation pour le secteur canadien des transports.

Le gouvernement fédéral fait appel aux connaissances traditionnelles Inuits et à la modélisation spatiale avancée réalisée à l'aide de techniques de télédétection pour élaborer des cartes écologiques détaillées et prévoir la façon dont les plantes et les animaux répondraient à différents scénarios de changements climatiques. En 2014-2015, les travaux ont été étendus à trois autres parcs nationaux (Vuntut, Tuktut Nogait et Auyuittuq). Les travaux visant deux autres parcs nationaux nordiques (Sirmilik et Quttinirpaaq) seront réalisés en 2015-2016.

Pour de l'information détaillée sur les plans et le rendement des ministères et organismes fédéraux quant à leurs engagements en matière de SFDD, consultez les Stratégies ministérielles de développement durable. *Ministères et organismes responsables : ECCC (responsable), AANC, Agence de la santé publique du Canada (ASPC), Conseil Canadien des normes (SCC-CCN), Parcs Canada (PC), Pêches et Océans Canada (MPO), RNCan, SC, TC.*

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

La qualité de l'air est négativement touchée par les concentrations de polluants provenant de sources nationales ou de flux transfrontaliers. La mauvaise qualité de l'air peut avoir des effets importants sur la santé humaine, sur l'environnement et sur notre économie.

Des concentrations élevées de polluants atmosphériques risquent de causer des dommages considérables à l'environnement, aux bâtiments et aux infrastructures. Ainsi, l'ozone et les particules peuvent endommager les arbres, les cultures et la végétation, et donc réduire le rendement des récoltes, entraîner la disparition de plantes sensibles et réduire les effectifs des populations d'espèces sauvages en raison de la production moindre de semences et de fruits. L'ozone peut aussi endommager des matériaux tels que le caoutchouc et le plastique.

OBJECTIF 2 : POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Réduire au minimum les menaces à la qualité de l'air afin que les Canadiens puissent respirer de l'air pur, qui appuiera également des écosystèmes sains.

État d'avancement

De nombreuses menaces à la qualité de l'air ont été réduites : les concentrations ambiantes de dioxyde de soufre (SO_2), de dioxyde d'azote (NO_2) et de composés organiques volatils (COVs) et les concentrations de pointe d'ozone troposphérique (O_3) ont diminué substantiellement au cours des vingt dernières années.

Les concentrations annuelles moyennes d'O_3 et les concentrations annuelles moyennes et de pointe des particules fines ($P_{2,5}$) à l'échelle nationale – principaux composants du smog – sont demeurées relativement stables depuis 2000.

Défis qu'il reste à relever

Les concentrations nationales annuelles moyennes d'O_3 et de $P_{2,5}$ ont affiché peu de changement depuis 2000.

Un travail de collaboration continu avec les provinces et les territoires est nécessaire afin de fixer des normes de qualité de l'air strictes, de surveiller les émissions et de fournir des incitatifs qui mènent à un air plus pur et à des communautés en meilleure santé.

La pollution de l'air extérieur continue de nuire à la santé des Canadiens, entraînant dans son sillage une augmentation des coûts médicaux, une perte de productivité et de qualité de vie, et des décès prématurés.

La qualité de l'air dans les habitations et autres bâtiments peut être compromise par des contaminants chimiques et biologiques, dont certains ont des effets graves sur la santé. Par exemple, le radon, un gaz radioactif d'origine naturelle, est la deuxième plus importante cause de cancer du poumon après le tabagisme. Des efforts continus sont nécessaires pour que tous les Canadiens aient accès à de l'information concernant les contaminants de l'air intérieur, leurs effets sur la santé et la façon de les réduire.

Ce que l'on sait

Les concentrations extérieures moyennes nationales des $P_{2,5}$, de l'O_3, du SO_2, du NO_2 et des COV sont des indicateurs de l'objectif.

Les concentrations moyennes extérieures de ces polluants atmosphériques étaient plus faibles en 2013 qu'en 1999 (ou qu'en 2000 dans le cas des $P_{2,5}$). Seules font exception les concentrations moyennes d'O_3 et les concentrations moyennes et de pointe de $P_{2,5}$, qui ont peu bougé.

La concentration moyenne annuelle de $P_{2,5}$ dans l'air ambiant au Canada en 2013 était 16 % plus élevée qu'en 2012, alors que la concentration de pointe annuelle (98e centile) sur 24 heures était 6 % plus élevée qu'en 2012. Les valeurs des deux indicateurs (les concentrations moyenne et de pointe annuelle) se situaient en dessous des valeurs prévues par les normes pour 2015, et aucune tendance importante à la hausse ou à la baisse n'a été décelée (voir la figure 2).

En 2013, la concentration moyenne annuelle d'O_3 dans l'air ambiant au Canada était de 2 % inférieure à la valeur de 2012, et la concentration de pointe annuelle d'O_3 sur 8 heures (4e plus élevée) était de 7 % inférieure à la concentration de 2012. Aucune tendance n'a été notée dans les concentrations moyennes annuelles entre 1999 et 2013. En moyenne, les concentrations de pointe de l'O_3 ont diminué de 0,8 partie par milliard par année entre 1999 et 2013 (voir la figure 3).

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Figure 2. Concentrations de particules fines, Canada, 2000 à 2013

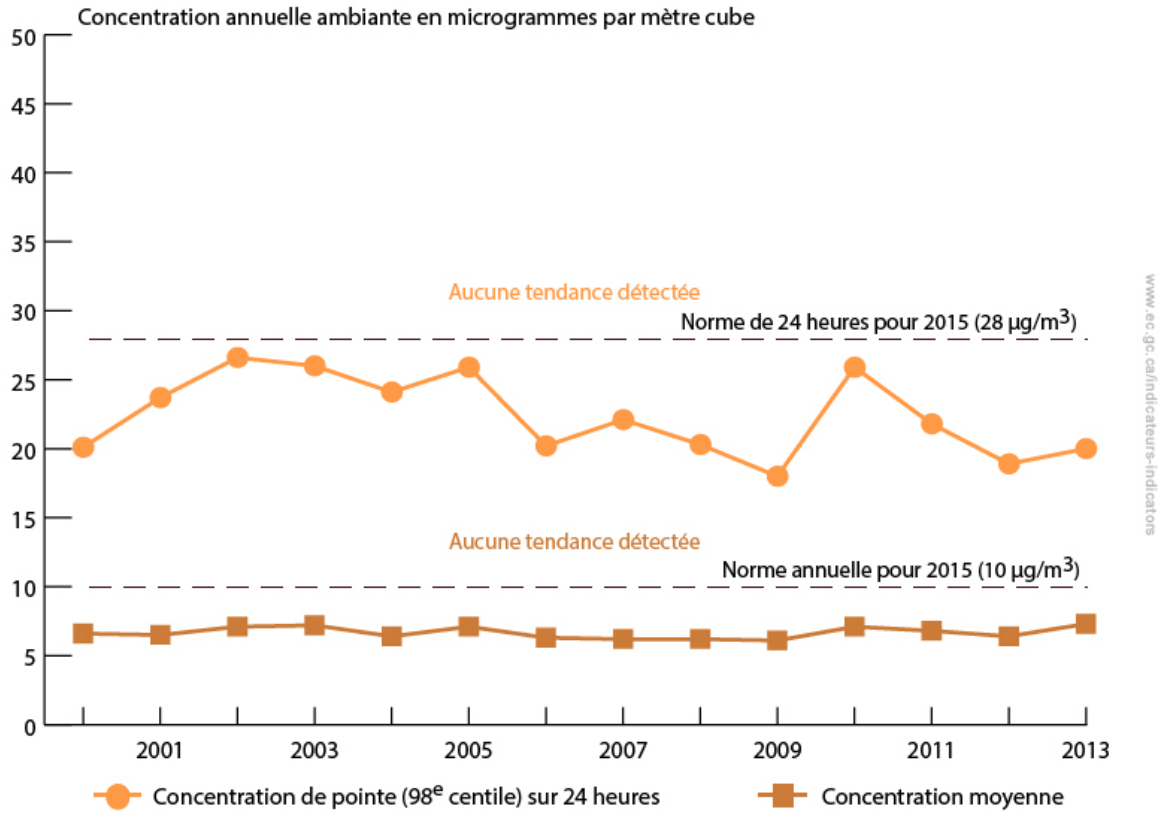

Figure 3. Concentrations d'ozone, Canada, 1999 à 2013

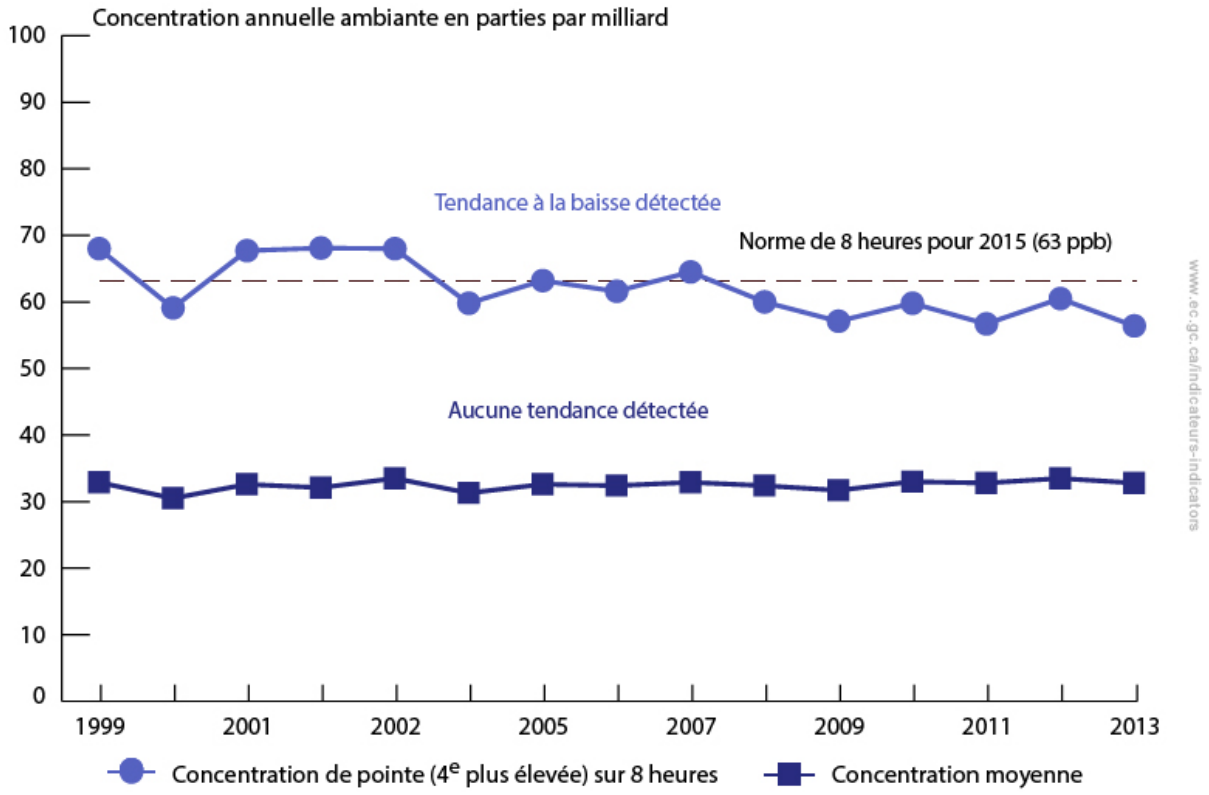

POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Les problèmes de pollution atmosphérique tels que le smog et les pluies acides sont le résultat de la présence de divers polluants et de leur interaction dans l'atmosphère. Ces polluants sont rejetés dans l'atmosphère par des processus naturels et des activités humaines, tels que le transport (p. ex., voitures et camions), le brûlage de combustibles pour la production d'électricité et le chauffage, les procédés industriels et l'utilisation de certains produits (p. ex., peintures et solvants). Les concentrations des polluants dans l'air ambiant dépendent de nombreux facteurs, comme la proximité des sources locales d'émission, les conditions météorologiques et le transport des polluants sur de longues distances par les vents.

L'exposition à la pollution atmosphérique a été associée à un certain nombre d'effets néfastes sur la santé, comme l'apparition ou l'aggravation de difficultés respiratoires, les maladies pulmonaires chroniques, les crises cardiaques et les accidents vasculaires cérébraux. Ces effets sur la santé contribuent à une perte de productivité, à une augmentation des consultations chez le médecin et dans les salles d'urgence ainsi qu'à une hausse des hospitalisations et des décès prématurés.

Cible 2.1 : Polluants atmosphériques

Améliorer la qualité de l'air extérieur en assurant la conformité aux limites d'émissions réglementées nouvelles ou modifiées d'ici 2020 et réduire du même coup les émissions de polluants atmosphériques à l'appui de l'atteinte des objectifs du Système de gestion de la qualité de l'air (SGQA).

État d'avancement

Des améliorations sont notables. Les règlements nouveaux et modifiés concernant les polluants atmosphériques ont contribué à une diminution soutenue des niveaux d'émissions de quatre principaux polluants atmosphériques : émissions d'oxyde de soufre (SO_x), d'oxyde d'azote (NO_x), de monoxyde de carbone (CO) et de composés organiques volatils (COVs) qui étaient de 28 % à 63 % inférieurs en 2013 à ce qu'ils étaient en 1990.

Ce que l'on sait

À l'exception des émissions d'ammoniac (NH_3) et de $P_{2,5}$, qui étaient de 22 % et 5 % supérieures à celles de 1990 respectivement, les émissions des principaux polluants atmosphériques étaient, en 2013, de 28 % à 63 % inférieures à ce qu'elles étaient en 1990 (voir la figure 4).

L'indicateur air-santé (IAS) donne un aperçu des effets sur la santé publique imputables à l'exposition à la pollution de l'air au Canada. La figure 5 montre la proportion de décès causés par des maladies cardiaques et pulmonaires (mortalité cardio-pulmonaire) qui peuvent être attribuées à l'exposition à l'O_3 et aux $P_{2,5}$.

Pour l'exposition à court terme, durant la saison chaude, d'avril à septembre, le volet O_3 du modèle de l'IAS révèle une faible tendance à la hausse depuis 1990 et donne à penser qu'environ 5 % des décès associés à des maladies cardio-pulmonaires étaient imputables à l'exposition à l'ozone à l'échelle nationale. Le volet $P_{2,5}$ de l'IAS ne montre aucune tendance, à la baisse ou à la hausse, entre 2001 et 2010. Environ 1 % des décès associés à des maladies cardio-pulmonaires pourraient être imputables à l'exposition aux $P_{2,5}$. Il faut savoir que les effets nocifs de l'exposition à long terme sont habituellement supérieurs à ceux de l'exposition à court terme.

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Figure 4. Émissions de polluants atmosphériques, Canada, 1990 à 2013

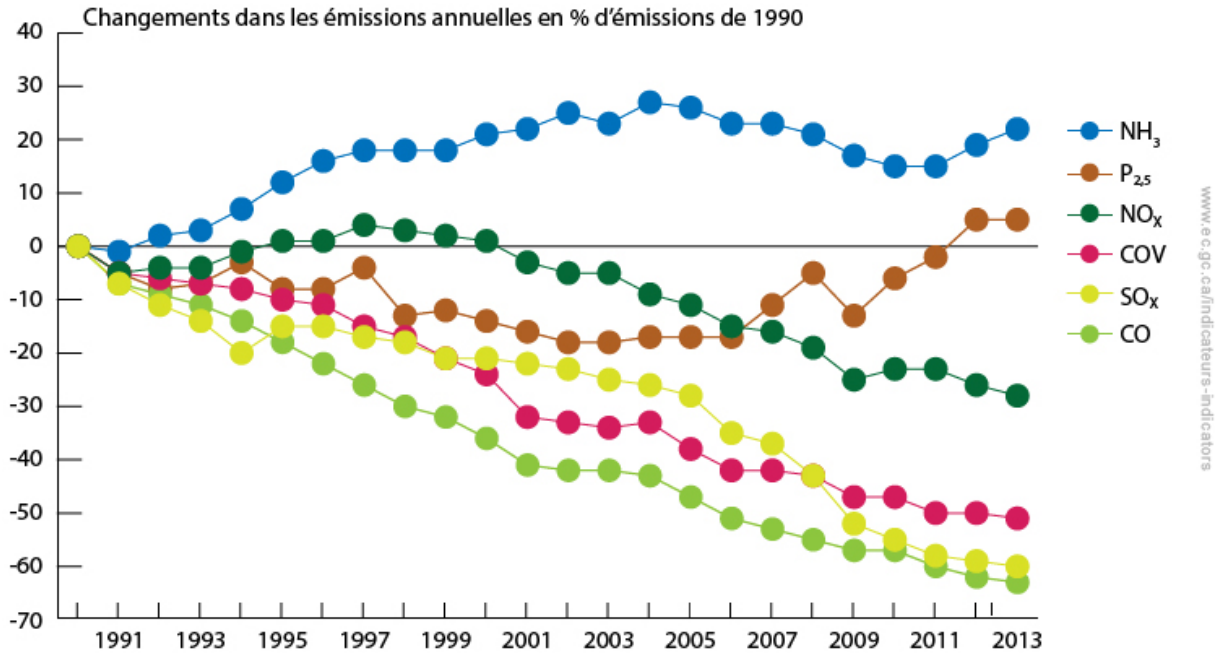

Figure 5. Risque de mortalité cardio-pulmonaire imputable aux polluants atmosphériques, Canada, 1990 à 2010

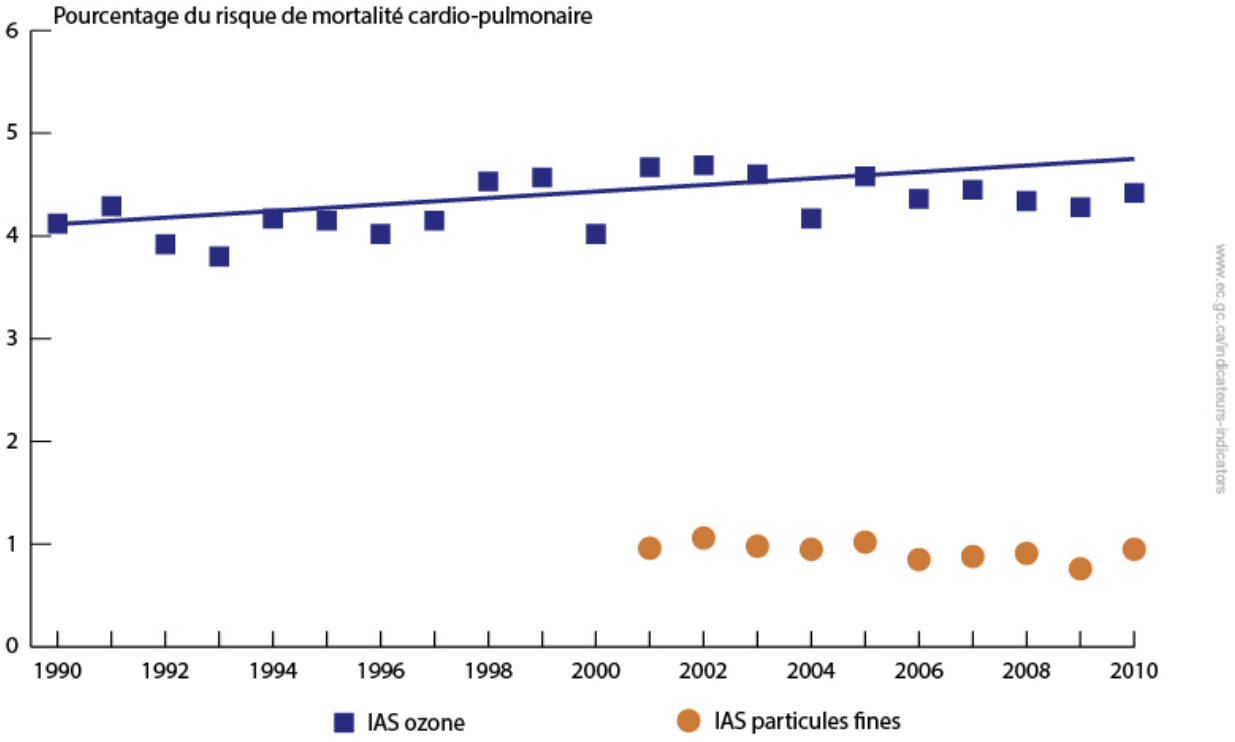

Activités selon la SFDD 2013-2016

Le gouvernement du Canada prend des mesures en vue d'améliorer la qualité de l'air extérieur en prenant des initiatives de collaboration et de réglementation qui se fondent sur des informations et des outils scientifiques.

Initiatives de collaboration

Le gouvernement fédéral continue de travailler en collaboration avec les provinces, les territoires et les parties prenantes, y compris l'industrie et les organisations non gouvernementales pour mettre en œuvre le Système de gestion de la qualité de l'air (SGQA). Le SGQA, une approche globale élaborée en collaboration avec ces partenaires, donne à tous les Canadiens les avantages d'une meilleure qualité de l'air, en établissant des exigences de base relativement aux émissions industrielles qui visent certains secteurs industriels et types d'équipement, et de nouvelles normes pour améliorer encore plus la qualité de l'air extérieur au pays.

Pour mettre en œuvre le SGQA, le gouvernement fédéral a établi en 2013 de nouvelles Normes nationales de qualité de l'air ambiant en ce qui concerne les $P_{2,5}$ et l'O_3 (les principaux composants du smog). Elles s'appliquent dès 2015 et se resserreront en 2020. Ces normes sont plus exigeantes et plus exhaustives que les normes nationales antérieures visant les mêmes polluants. De plus, les nouvelles NNQAA introduisent aussi une nouvelle norme concernant l'exposition à long terme aux $P_{2.5}$.

Le gouvernement fédéral a continué de collaborer avec les provinces et les territoires pour mettre en œuvre la Cote air santé (CAS) avec objectif d'offrir à 80 % de la population canadienne un accès à cet outil d'information. Depuis mars 2015, 23,1 millions de Canadiens (soit 69 % de la population) dans 10 provinces et un territoire ont accès à la CAS, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport à la période 2013-2014. Le service a été étendu à cinq autres endroits, ce qui fait un total, à ce jour, de 84 endroits d'un bout à l'autre du pays. La CAS est un outil de communication conçu pour aider le public à prendre des décisions quotidiennes pour protéger leur santé en limitant leur exposition à court terme à la pollution atmosphérique et pour adapter leurs activités pendant les périodes où les risques à la santé sont élevés.

Le gouvernement canadien a poursuivi les recherches scientifiques pour surveiller et modéliser la qualité de l'air, pour caractériser les polluants atmosphériques et pour évaluer les effets sur la santé. Ces recherches ont produit environ 450 articles de revue depuis quatre ans.

Par ailleurs, le gouvernement a également travaillé avec des partenaires sur la scène internationale pour lutter contre la pollution transfrontalière. Ainsi, dans le cadre de l'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air, les deux pays ont réalisé des analyses scientifiques et techniques conjointes pour évaluer le transport transfrontalier de matière particulaire totale (MPT). Le Canada a aussi continué de collaborer avec les États-Unis et d'autres partenaires pour s'attaquer aux MPT et à d'autres polluants atmosphériques sous le régime du Protocole de Göteborg à la Convention européenne sur la pollution atmosphérique à longue distance (CPATLD).

Initiatives réglementaires

Le gouvernement fédéral a élaboré des instruments réglementaires et autres afin de lutter contre la pollution atmosphérique issue de diverses sources :

- Le projet de *Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques* a été publié en juin 2014 aux fins de consultation publique. Il établira des exigences uniformes à l'échelle du pays visant les chaudières et les fours industriels, les moteurs stationnaires à allumage commandé et les fours des cimenteries. Le *Règlement* devrait se traduire par des bienfaits pour la santé évalués à environ 9,1 milliards de dollars au cours des 20 prochaines années.
- Le gouvernement fédéral a soumis à la consultation publique les ébauches de codes de pratique pour les secteurs du bitume, de l'aluminium et de l'acier, du fer et de l'ilménite, sur le site Web du Registre environnemental de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.
- Les versions définitives du *Règlement modifiant le Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs* et le *Règlement sur le soufre dans l'essence* ont été publiées en juillet 2015 en vue de soumettre les véhicules légers à partir de l'année modèle 2017 à des normes plus rigoureuses en ce qui concerne les émissions de polluants atmosphériques. Les modifications vont aussi abaisser la limite de la teneur en soufre de l'essence. Une fois pleinement mises en vigueur, ces normes devraient réduire d'environ 80 % les polluants des nouveaux véhicules contribuant au smog, par rapport aux anciennes normes. Elles devraient également réduire le contenu moyen en soufre autorisé dans l'essence de près de 70 %.
- Les modifications aux *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs* (février 2013) rendent obligatoire la surveillance des composantes liées aux émissions des moteurs de véhicules lourds fabriqués à partir de 2014, au moyen de systèmes de diagnostic embarqués.
- Le gouvernement fédéral a poursuivi sa lutte contre les émissions des polluants atmosphériques dues au transport maritime, au sein de l'Organisation maritime internationale, par des travaux destinés à élaborer de nouvelles normes internationales et par la mise en place d'une zone de contrôle des émissions (ZCE). La ZCE s'applique aux eaux côtières de l'Amérique du Nord au sud du 60e degré de latitude, jusqu'à une distance de 200 miles nautiques au large des côtes, et exige que les navires brûlent des combustibles à usage maritime à faible teneur en soufre ou prennent d'autres moyens pour obtenir des réductions similaires de leurs émissions. La ZCE exige ainsi que les nouveaux navires construits après le 1er janvier 2016 respectent les normes d'émissions d'oxydes d'azote atteignables au moyen de technologies avancées des moteurs et après le traitement ou en utilisant des carburants de remplacement. Ces mesures devraient réduire les émissions de SO_x des navires de 96 %, les matières particulaires de 67 % et les oxydes d'azote de 28 % en 2020.
- La limite de teneur en soufre de 1 000 mg/kg (0,1 %) dans le carburant diesel, produit, importé ou vendu, pour être utilisé par de grands navires est entrée en vigueur le 1er juin 2014 et la limite de teneur en soufre de 0,1 % dans le carburant diesel utilisé par les navires est entrée en vigueur le 1er janvier 2015. Ces exigences permettent la mise en œuvre de la ZCE de l'Amérique du Nord au pays.

- Le gouvernement fédéral collabore avec des partenaires internationaux pour réduire les émissions de polluants atmosphériques attribuables au transport aérien. Transport Canada, qui participe à cet effort par l'intermédiaire de l'Organisation de l'aviation civile internationale, travaille à l'élaboration d'une norme sur les particules fines non volatiles des moteurs d'aéronefs. D'autres travaux se font également en collaboration avec la *Federal Aviation Administration* des États-Unis pour éliminer le plomb du carburant des aéronefs à piston.
- Le régime de réglementation de la moyenne pour la flotte a été élaboré pour réduire les émissions d'oxydes de soufre des navires canadiens qui circulent dans les régions des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Il s'appuie sur des modifications apportées (en mai 2013) au *Règlement sur la pollution par les bâtiments et sur les produits chimiques dangereux* de la *Loi de 2011 sur la marine marchande du Canada*.
- Le gouvernement élabore de nouvelles mesures réglementaires sur les émissions de polluants atmosphériques en application de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, en harmonie avec les normes américaines existantes en matière d'émissions. Par le protocole d'entente de 2011-2015 qu'il a conclu avec l'Association des chemins de fer du Canada, le gouvernement encourage les autorités ferroviaires canadiennes à continuer de se conformer volontairement aux normes américaines en matière d'émissions jusqu'à ce qu'un règlement canadien soit édicté.

Pour de l'information détaillée sur les plans et le rendement des ministères et organismes fédéraux quant à leurs engagements en matière de SFDD, consultez les Stratégies ministérielles de développement durable. *Ministères et organismes responsables : ECCC (responsable), AAC, APECA, DEC, FIN, SC, TC, DEO.*

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

La pureté de l'air, particulièrement celle de l'air intérieur, est essentielle à la santé. Les Canadiens passent près de 90 % de leur temps à l'intérieur, que ce soit à la maison, au travail ou encore dans leurs milieux de loisirs. Le manque de ventilation, particulièrement dans les bâtiments étanches à l'air, affecte grandement la qualité de l'air intérieur.

Les polluants de l'air intérieur englobent des polluants chimiques, tels que les gaz et les particules provenant des appareils de combustion, la fumée de tabac, les produits ménagers et de soins personnels, divers matériaux de construction, le radon, et l'air extérieur. Il y a aussi, parfois, des contaminants biologiques comme les moisissures et les acariens détriticoles.

Le radon est particulièrement préoccupant. C'est un gaz radioactif naturel qu'on ne voit pas, qu'on ne peut sentir ni goûter, et qui peut s'infiltrer dans une maison sans y être décelé. C'est la deuxième cause du cancer du poumon après le tabagisme et la principale cause du cancer du poumon chez les non-fumeurs. Lorsque le radon s'échappe du sol en plein air, il est dilué à de si faibles teneurs qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Toutefois, lorsque le gaz pénètre dans un espace clos, comme une maison, il peut s'accumuler à des concentrations élevées et présenter un danger pour la santé.

Cible 2.2 : Qualité de l'air intérieur

Aider à protéger la santé des Canadiens en leur procurant des lignes directrices axées sur la santé et d'autres outils pour soutenir les mesures visant à mieux gérer la qualité de l'air intérieur.

État d'avancement

Le gouvernement fédéral a continué d'établir des lignes directrices, des mesures d'atténuation, des normes pour les produits et des initiatives de communication sur la qualité de l'air intérieur.

L'évaluation des risques à la santé liés à la qualité de l'air intérieur pour le dioxyde d'azote a été achevée et forme la base des *Lignes directrices sur la qualité de l'air intérieur résidentiel pour le dioxyde d'azote* qui ont été publiées en août 2015.

Le gouvernement a aussi terminé les évaluations des risques pour la santé en vue de soutenir l'élaboration d'une ébauche des Niveaux de référence sur la qualité de l'air intérieur pour certains composés organiques volatils.

Ce que l'on sait

Santé Canada a complété l'évaluation des risques pour la santé liés à la qualité de l'air intérieur pour le dioxyde d'azote, évaluation qui forme la base des Lignes directrices sur la qualité de l'air intérieur résidentiel. Le ministère a aussi terminé des évaluations des risques pour la santé destinées à soutenir l'élaboration d'une ébauche des niveaux de référence sur la qualité de l'air intérieur pour certains composés organiques volatils.

Activités selon la SFDD 2013-2016

Les activités scientifiques et les activités de sensibilisation et d'éducation menées par le gouvernement fédéral lui permettent d'offrir aux Canadiens des orientations visant à réduire l'exposition aux polluants de l'air intérieur pour protéger leur santé.

Le Programme national sur le radon a été élargi pour inclure des travaux avec l'entreprise privée et les parties prenantes en vue d'évaluer et de valider de nouvelles techniques de limitation du radon et d'établir des ressources afin que les Canadiens disposent d'outils et de services pour protéger leur santé contre les risques d'une exposition au radon dans les bâtiments. Par exemple, Santé Canada a mené une recherche dans 50 résidences pour évaluer l'efficacité du système d'atténuation du radon par dépressurisation active du sol avec des ventilateurs placés à l'intérieur et d'une décharge sur la paroi latérale sous diverses conditions climatiques au Canada.

Des dispositions relatives au radon ont aussi été ajoutées aux codes du bâtiment, et les provinces et territoires, qui ont adopté ces dispositions, en favorisent l'application. Des ressources pour limiter le radon ont été établies ainsi que des produits de communication, à l'intention des Canadiens, pour qu'ils puissent détecter la présence du radon et limiter leur exposition dans leur résidence. Plus particulièrement, Santé Canada encourage les provinces et les territoires à adopter les dispositions relatives au radon dans le *Code national du bâtiment* de 2010 qui exigent que les ingénieurs, architectes et constructeurs prennent en considération les mesures de protection contre le radon dans la conception de nouvelles constructions, et qui incluent de nouvelles mesures prescriptives en vue de mettre en place un futur système d'atténuation du radon.

De plus, le gouvernement fédéral a mené une recherche d'opinion publique et une enquête auprès des ménages en 2013 pour avoir une idée des connaissances, opinions et des attitudes des Canadiens relativement au radon. Le sondage a aussi aidé à évaluer et à mesurer l'efficacité du Programme national sur le radon au cours des cinq dernières années et à concevoir une campagne de sensibilisation. En novembre 2014, la deuxième édition annuelle du Mois de sensibilisation au radon au Canada, qui s'inscrit dans le cadre d'une campagne concertée multipartite, a permis de mieux faire connaître les risques et les effets sur la santé de l'exposition au radon ainsi que les stratégies d'atténuation connexes. De plus, le gouvernement fédéral a élaboré des fiches d'information pour accompagner les Lignes directrices sur la qualité de l'air intérieur résidentiel qui visent à réduire les risques de l'exposition. Elles comprennent des renseignements destinés aux professionnels de la santé publique concernant les effets des polluants sur la santé, les sources de pollution dans les maisons canadiennes et la façon de réduire les expositions individuelles.

Santé Canada a continué à analyser les concentrations de radon dans les immeubles fédéraux et les bâtiments publics des Premières Nations. Depuis le début du programme d'analyse du radon dans les immeubles fédéraux, en 2007, des analyses ont été faites dans 17 500 immeubles pour assurer la santé et la sécurité des Canadiens et montrer l'importance de mesurer les concentrations de radon et de les réduire, si elles dépassent la valeur recommandée dans la ligne directrice canadienne.

Un processus de création de normes consensuelles volontaires a été lancé pour répondre au problème concernant les émissions provenant des matériaux de bois composite. Ces normes seront axées sur les émissions de composés organiques volatils et seront élaborées par l'Association canadienne de normalisation et un groupe multilatéral composé de représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et de l'industrie.

Enfin, le *Code de pratique sur le 2-butanone, oxime* (butanone-oxime), publié en juin 2014, indique les renseignements précis que doivent porter les étiquettes des peintures et revêtements alkydes d'intérieur et à double emploi destinés aux consommateurs, afin de réduire l'exposition par inhalation à ces substances.

Pour de l'information détaillée sur les plans et le rendement des ministères et organismes fédéraux quant à leurs engagements en matière de SFDD pour cette cible, consultez les Stratégies ministérielles de développement durable. *Ministères et organismes responsables : SC (responsable), CNRC, Statistique Canada (StatCan).*

MAINTENIR LA QUALITÉ ET LA DISPONIBILITÉ DE L’EAU

Maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau

L'eau douce, propre et en abondance est fondamentale pour la santé humaine, l'environnement et l'économie. Le Canada est un pays riche en eau avec environ 7 %, estime-t-on, des réserves renouvelables d'eau douce de la planète. Toutefois, près de 60 % des réserves s'écoulent vers le nord, alors que la majorité de la population habite les régions du sud. Les variations de la température, des précipitations et des chutes de neige augmentent ou diminuent les quantités d'eau dans les rivières, les lacs et les réservoirs pendant l'année, entraînant des inondations ou des pénuries d'eau.

Au Canada, les secteurs des ressources naturelles (production d'énergie thermique, agriculture, pétrole et gaz, exploitation minière) sont à l'origine d'environ 86 % de la consommation totale d'eau. L'eau sert aussi à la fabrication de biens et à des usages municipaux (eau potable).

La dégradation de la qualité de l'eau a des effets sur la vie aquatique et sur les utilisations de l'eau par les humains. Ainsi, des concentrations élevées de nutriments sont susceptibles d'entraîner une croissance excessive des végétaux et de réduire la quantité d'oxygène dissous disponible pour les poissons et d'autres animaux aquatiques. Elles favorisent la croissance d'algues, dont certaines ont des incidences néfastes sur la santé des humains et des animaux. Par ailleurs, une eau de mauvaise qualité peut compromettre des activités économiques comme la pêche, le tourisme et l'agriculture.

OBJECTIF 3 : QUALITÉ DE L'EAU ET QUANTITÉ D'EAU

Protéger et améliorer l'eau pour qu'elle soit propre, saine et sécuritaire pour tous les Canadiens et qu'elle soutienne des écosystèmes sains.

État d'avancement

Au cours des 10 dernières années, la qualité et la quantité de l'eau douce des cours d'eau canadiens sont demeurées généralement stables.

De plus, en ce qui concerne la qualité de l'eau potable, la plupart des avis d'ébullition de l'eau ont été diffusés par mesure de précaution durant l'entretien ou la réparation de l'équipement, plutôt qu'en raison de la détection d'agents pathogènes dans l'eau traitée.

Défis qu'il reste à relever

Les grandes quantités de phosphore et d'azote provenant de sources comme l'industrie, l'agriculture et le développement urbain continuent d'avoir une incidence sur les écosystèmes des lacs et cours d'eau du Canada – par exemple, dans les Grands Lacs, le lac Simcoe et le sud-est de la baie Georgienne, le lac Winnipeg et le fleuve Saint-Laurent. Ces nutriments favorisent la prolifération d'algues, ce qui peut avoir une incidence sur la qualité de l'eau, générer des toxines, priver les organismes aquatiques d'oxygène et venir modifier la composition du réseau trophique.

Il y a eu 44 déversements de polluants nocifs en milieu marin par des navires identifiés en 2013-2014, ce qui rate la cible fixée à 17 déversements par an d'ici 2017. La pollution des mers est nocive pour les organismes qui y vivent, les écosystèmes et les ressources.

Bien que l'indice de performance agroenvironnementale de la qualité du sol se soit amélioré entre 1981 et 2006, l'indice de la qualité de l'eau a reculé au cours de la période. Cela laisse croire que les activités agricoles au Canada ont probablement une plus grande incidence sur la qualité de l'eau que dans le passé.

Ce que l'on sait

Dans l'ensemble, l'indicateur national de la qualité de l'eau douce est resté stable entre 2003-2005 et 2010-2012. En général, la qualité de l'eau douce dans les cours d'eau canadiens va de satisfaisante à bonne. Toutefois, il existe des problèmes régionaux concernant la qualité de l'eau, en particulier près des centres urbains et dans les zones agricoles (voir la figure 6).

Entre 2002 et 2011, la quantité d'eau dans les régions de drainage du Canada est généralement demeurée à des niveaux normaux. On a observé une quantité d'eau supérieure à la normale dans trois régions de drainage en 2011, année qui a été particulièrement humide dans le centre-sud des Prairies. La même année, 18 régions de drainage ont été classées comme ayant une quantité d'eau normale, et une région, comme ayant une quantité d'eau sous la normale (voir la figure 7).

En 2013, 74 % des avis de faire bouillir l'eau pour lesquels des données étaient disponibles ont été diffusés de façon préventive, en raison de problèmes d'équipement (p. ex., bris d'aqueduc) ou de procédé. Seulement 8 % des avis ont été diffusés en raison de la détection d'*E. Coli* dans les échantillons d'eau potable. Ceux imputables à d'autres paramètres microbiologiques, comme le nombre total de bactéries coliformes ou la turbidité, représentaient 18 % (voir la figure 8).

À ce jour, six provinces et territoires et cinq régions des Premières Nations ont pleinement mis en œuvre, ou se préparent à mettre en œuvre, le système d'avis concernant la qualité de l'eau.

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Figure 6. Évolution de l'indicateur national de la qualité de l'eau douce, Canada, 2003-2005 à 2010-2012

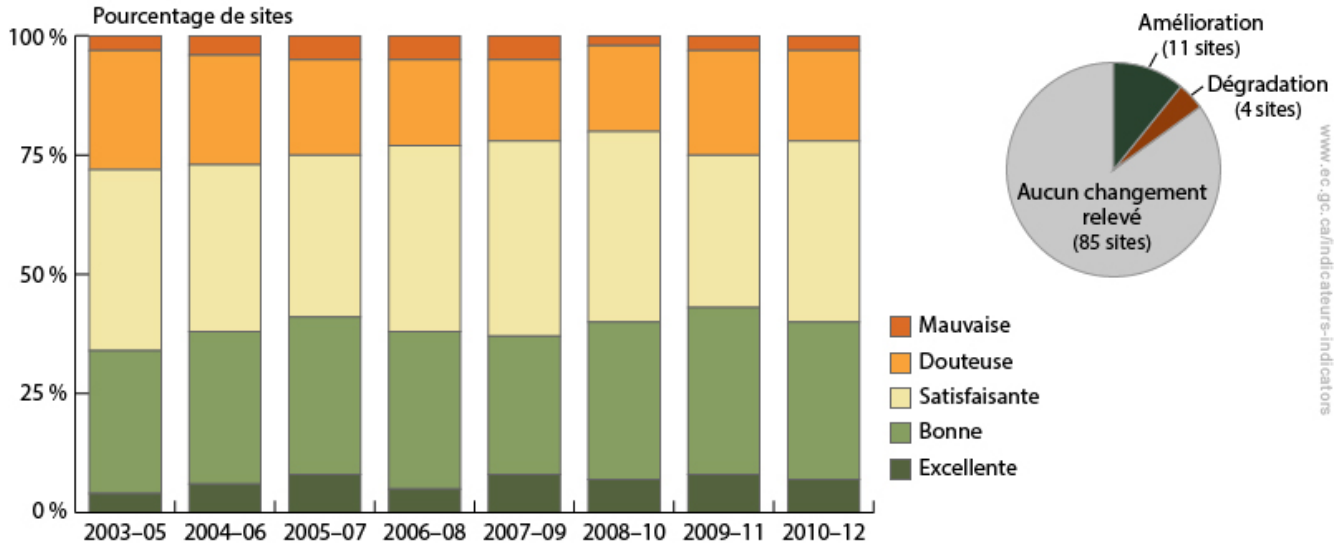

Figure 7. Quantité d'eau dans les régions de drainage du Canada, 2002 à 2011

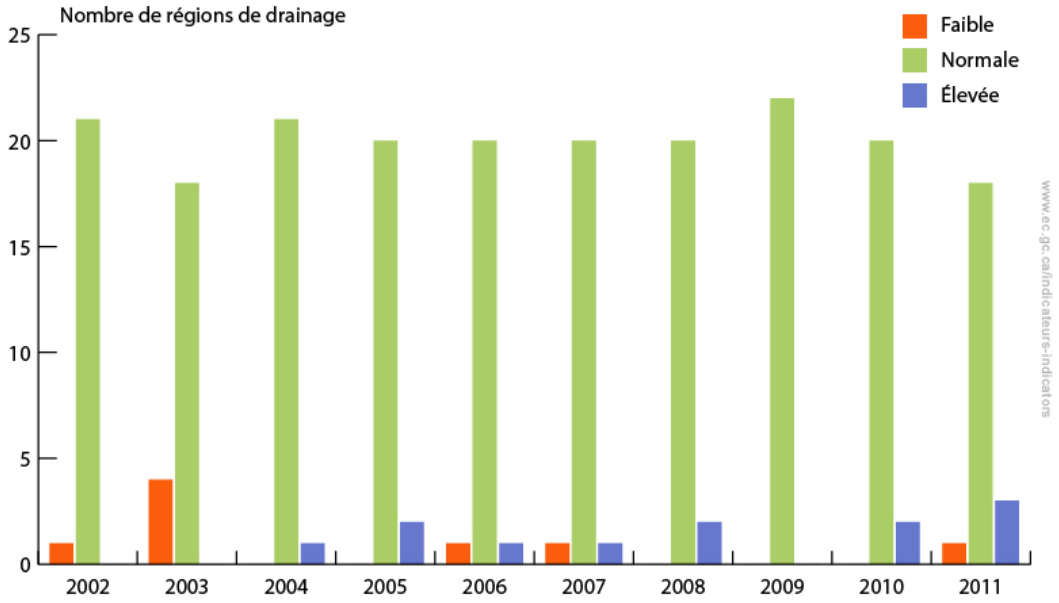

Figure 8. Raisons justifiant l'émission des avis d'ébullition d'eau, Canada, 2010 à 2013

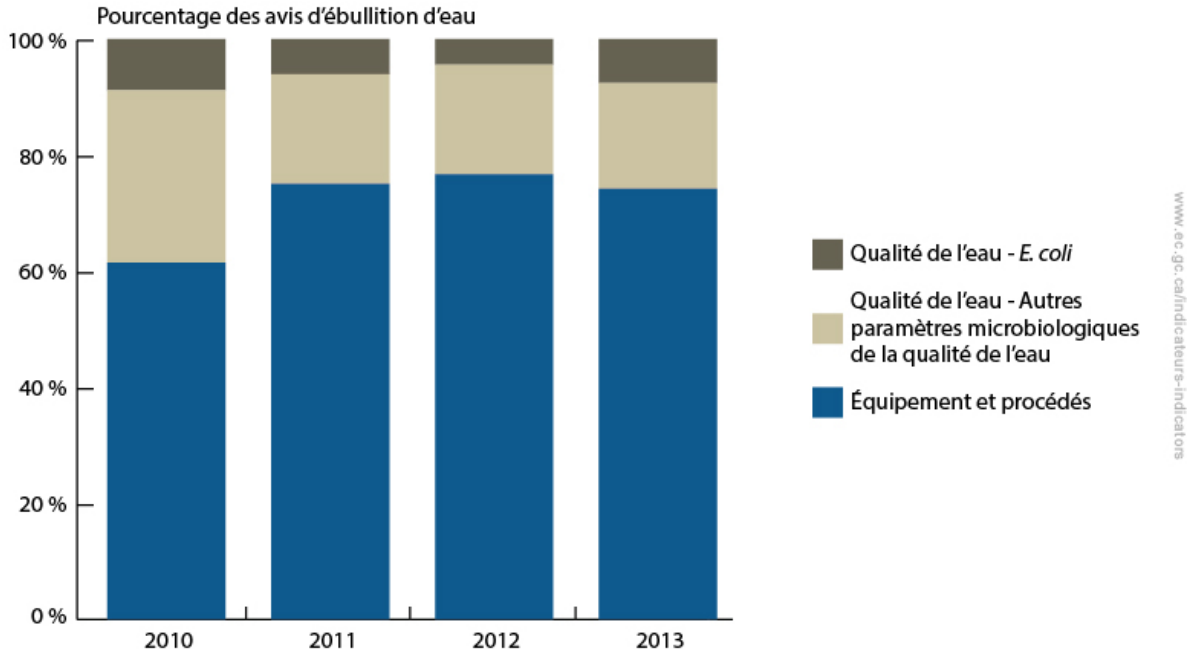

SYSTÈMES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES PREMIÈRES NATIONS DANS LES RÉSERVES

La santé humaine et la santé des écosystèmes dans les collectivités des Premières Nations, comme dans toutes les collectivités, reposent sur un traitement sécuritaire de l'eau potable et des eaux usées et sur la reconnaissance rapide des risques possibles entourant l'eau potable pour la santé publique. Sur les terres des réserves, les Premières Nations sont propriétaires des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et responsables de leur exploitation et de leur gestion.

La *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* est entrée en vigueur le 1er novembre 2013 permettant au gouvernement d'établir, en partenariat avec les Premières Nations, des règlements fédéraux contraignants afin de garantir l'accès à de l'eau potable, sécuritaire et fiable, le traitement efficace des eaux usées et la protection des sources d'eau potable sur les terres des Premières Nations.

Cible 3.1 : Systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées des Premières Nations dans les réserves

Accroître le pourcentage de réseaux d'approvisionnement en eau potable des Premières Nations sur les réserves présentant des risques faibles de 27 % à 50 % d'ici 2015. Augmenter le pourcentage de réseaux de traitement des eaux usées des Premières Nations sur les réserves affichant des risques faibles de 35 % à 70 % d'ici 2015.

État d'avancement

Le pourcentage de systèmes d'eau potable des Premières Nations dans les réserves qui ont obtenu une cote « risque faible » a augmenté, passant de 27 % en 2009-2011 à 57 % en 2014-2015.

Il y avait 48 % des systèmes de traitement des eaux usées des Premières Nations dans les réserves qui obtenaient une cote « risque faible » en 2014-2015, comparativement à 38 % en 2009-2011.

Ce que l'on sait

Le risque est fondé sur le risque global entourant la gestion et le fonctionnement des systèmes d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées. Il tient compte de nombreux facteurs susceptibles d'occasionner des problèmes. Il se peut qu'un système à risque élevé produise de l'eau potable ou rejette des effluents de même qualité que le fait un système à risque faible, mais soit inadéquat en cas de problème. Une cote de risque est une mesure du risque global du système, et non de la sécurité ou de la qualité de l'eau potable ou des eaux usées traitées.

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Figure 9. Cotes de risque des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées des Premières Nations financés et inspectés par AANC, Canada, de l'évaluation nationale à 2014-2015

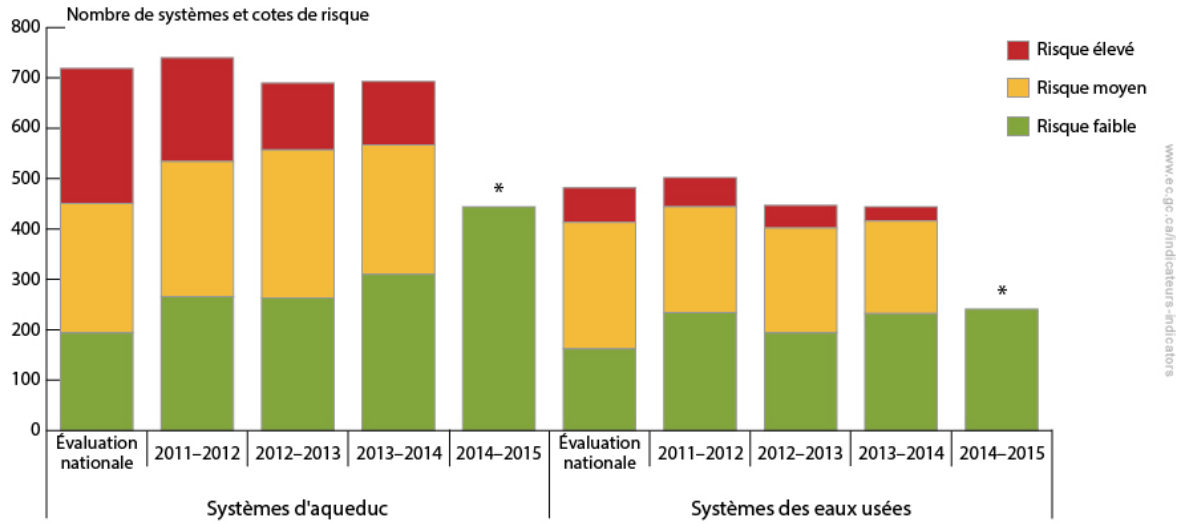

*Les données sur le nombre de systèmes à risque moyen et à risque élevé pour 2014-2015 n'avaient pas été rendues publiques au moment de rédiger ce rapport.

Activités selon la SFDD 2013-2016

Outre les quelque 3 milliards de dollars qu'il a investis entre 2006 et 2014 pour aider les collectivités des Premières Nations à gérer leurs systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, le gouvernement fédéral continue d'aider financièrement les Premières Nations pour la planification, l'approvisionnement, la conception, la construction, la mise à niveau, la rénovation, la mise hors service, le fonctionnement et l'entretien des systèmes dans les réserves, et la surveillance de l'eau potable.

De plus, le gouvernement s'attaque, comme il s'y est engagé, aux enjeux de l'eau potable et des eaux usées par la prolongation du financement du Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations. Ainsi, des usines de traitement de l'eau ont récemment été construites, mises à niveau ou agrandies dans la réserve de Tallcree South et dans les collectivités de Black River, Halalt et Penelakut et Bouctouche.

De plus, des inspections annuelles du rendement des systèmes financés par le gouvernement sont effectuées, en appliquant des critères prédéfinis afin d'attribuer une cote de risque global à chaque système. Les résultats des inspections forment la base des plans d'action locaux pour régler les déficiences et prioriser les activités d'atténuation du risque.

Chez les Premières Nations, le gouvernement fédéral soutient les personnes qui participent aux activités relatives à l'eau telles que la surveillance et l'établissement de rapports sur la qualité de l'eau potable. En 2013-2014, comme par les années précédentes, toutes les collectivités des Premières Nations ont eu accès à ces surveillants communautaires de la qualité de l'eau, formés par des agents d'hygiène du milieu.

La plus grande capacité des Premières Nations à surveiller leur eau potable a fait augmenter la fréquence du contrôle de la qualité au robinet. Depuis 2012-2013, environ 53 % des systèmes publics de distribution d'eau sur les réserves respectent la fréquence hebdomadaire de surveillance et de vérification indiquée dans les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada. Le taux de surveillance exclut les collectivités de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, où les services de santé environnementale et publique ont été transférés à une collectivité des Premières Nations.

Le détail des plans et du rendement des ministères fédéraux pour respecter leurs engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouve dans leurs stratégies ministérielles de développement durable. *Ministères responsables : AANC (responsable), SC.*

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

La qualité de l'eau potable est d'une importance capitale pour la santé humaine. Une contamination de l'eau potable peut provoquer des maladies. Le gouvernement fédéral s'emploie, de concert avec les provinces et les territoires, à mettre au point les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada, sur lesquelles toutes les provinces et tous les territoires fondent leurs exigences relatives à la qualité de l'eau potable. L'élaboration de nouvelles recommandations, ou leur mise à jour, permet aux provinces et territoires de suivre l'évolution constante des connaissances scientifiques.

Cible 3.2 : Qualité de l'eau potable

Contribuer à protéger la santé des Canadiens en élaborant jusqu'à 15 lignes directrices/documents d'orientation sur la qualité de l'eau d'ici 2016.

État d'avancement

Entre 2013 et 2015, 10 lignes directrices et documents d'orientation sur la qualité de l'eau potable, nouveaux ou mis à jour, ont été approuvés par les provinces et les territoires, et nous sommes en bonne voie d'atteindre la cible de 15 lignes directrices/documents d'orientation d'ici 2016.

Ce que l'on sait

Santé Canada a établi 10 recommandations/documents d'orientation, nouveaux ou mis à jour, sur la qualité de l'eau potable concernant l'ammoniac, les nitrates, les nitrites, le 1,2-dichloroéthane, le sélénium, le toluène, l'éthylbenzène, les xylènes, le tétrachloroéthylène et les avis de faire bouillir l'eau dans leurs versions définitives, qui ont été approuvées par les provinces et les territoires. Santé Canada est en voie d'atteindre la cible gouvernementale pour 2013-2016.

Alors qu'une moyenne de cinq lignes directrices/documents d'orientation est approuvée par année, SC travaille à 20 à 30 évaluations du risque à la fois. Le processus met à contribution de multiples partenaires et acteurs.

Pour un complément d'information, consultez le site Web de Santé Canada.

Activités selon la SFDD 2013-2016

Le gouvernement fédéral continue de fournir des conseils experts aux programmes pour l'eau à l'échelle du pays. Santé Canada continue de collaborer avec les provinces et territoires pour établir les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada. Il travaille aussi avec des organisations nationales et internationales de normalisation afin de développer des normes basées sur la santé pour les matériaux qui entrent en contact avec l'eau potable. L'objectif est d'aider à gérer les risques pour la santé des Canadiens entourant la qualité de l'eau.

Le détail des plans et du rendement du ministère pour respecter ses engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouve dans sa stratégie ministérielle de développement durable.
Ministère responsable : SC.

GRANDS LACS – SECTEURS PRÉOCCUPANTS

Les Grands Lacs sont une vaste ressource partagée et renferment une part importante de l'eau douce du monde. En plus de faire vivre une riche variété de plantes et d'animaux, ces lacs sont fondamentaux pour le bien-être des Canadiens et des Américains, comme source d'eau potable et comme assise d'une activité économique qui se chiffre en milliards de dollars.

Le bassin des Grands Lacs est la région la plus peuplée du Canada qui accueille neuf des vingt plus grandes villes du pays. La vaste population et les aménagements industriels, agricoles et urbains connexes grèvent la capacité des lacs à soutenir des écosystèmes viables.

La révision apportée en 1987 à l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL) entre le Canada et les États-Unis a défini 43 secteurs préoccupants (SP) dans le bassin. De ce nombre, 26 se trouvent dans les eaux américaines, 12 dans les eaux canadiennes et cinq chevauchent les deux pays. Tous les SP canadiens font l'objet d'un plan d'assainissement qui guide les efforts de rétablissement et de protection ciblant des utilisations bénéfiques précises.

Cible 3.3 : Les Grands Lacs – secteurs préoccupants

Prendre des mesures au niveau fédéral pour rétablir des utilisations bénéfiques aux fins du retrait de la liste de cinq secteurs préoccupants canadiens et de la réduction du nombre d'utilisations bénéfiques compromises dans les autres secteurs préoccupants de 25 % d'ici 2018.

État d'avancement

Depuis 2010, aucun secteur préoccupant n'a été retiré de la liste. Cependant, l'évaluation de 2014 a révélé que depuis l'évaluation initiale de chaque secteur préoccupant, l'action soutenue du gouvernement fédéral et de ses partenaires a diminué le nombre d'utilisations bénéfiques considérées comme étant « altérées » de 33 % (de 120 à 80).

Ce que l'on sait

La qualité environnementale dans les 17 SP canadiens des Grands Lacs s'est améliorée depuis que le programme de rétablissement a commencé en 1987. Trois secteurs canadiens ont été rétablis et retirés de la liste des SP : le port de Collingwood (radié en 1994), le bras Severn (2003) et le port de Wheatley (2010). Les SP du port de Spanish et de la baie Jackfish ont été désignés comme « SP en voie de rétablissement » (respectivement en 1999 et en 2011), lorsque les mesures ont été achevées. Ces secteurs ont besoin de temps pour que l'environnement se rétablisse naturellement (voir la figure 10).

Le rétablissement de la plupart des SP qui restent dans les Grands Lacs a beaucoup avancé, comme en fait foi la diminution observée du nombre d'utilisations bénéfiques altérées (mesures des effets de la piètre qualité de l'eau sur l'environnement, la santé humaine et l'économie).

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Figure 10. Progrès relatifs aux secteurs préoccupants canadiens des Grands Lacs, 1987 à 2014

		Évaluation initiale		Évaluation de 2003		Évaluation de 2014	
Lac Supérieur	Baie Thunder	10	1	9	0	5	5
	Baie Nipigon	7	1	5	0	4	1
	Baie Jackfish	6	2	6	1	3	2
	Havre Peninsula	5	1	5	0	2	2
	Rivière St. Marys	9	1	9	1	9	1
Lac Huron	Port de Spanish	5	4	3	0	3	0
	Bras Severn	6	2	0	0	0	0
	Port de Collingwood	3	0	2	0	0	0
	Rivière Sainte-Claire	9	3	9	3	7	3
Lac Érié	Rivière Detroit	8	0	9	2	9	1
	Port de Wheatley	5	0	5	1	0	0
	Rivière Niagara	8	2	6	3	6	1
Lac Ontario	Port de Hamilton	11	1	8	3	8	3
	Communauté urbaine de Toronto	8	1	8	3	8	1
	Port Hope	1	0	1	0	1	0
	Baie de Quinte	8	3	10	1	10	1
	Fleuve Saint-Laurent	11	3	7	3	5	2

0 Nombre d'utilisations bénéfiques désignées "altérées"

0 Nombre d'utilisations bénéfiques désignées "nécessite une évaluation approfondie"

0 0 Secteur préoccupant en voie de rétablissement

0 0 Secteur préoccupant rétabli

Activités selon la SFDD 2013-2016

Le Canada et les États-Unis ont négocié l'AQEGL modifié en 2012, qui est entré en vigueur le 12 février 2013. L'AQEGL modifié de 2012 établit une vision commune, des objectifs communs et des engagements précis à l'égard des enjeux environnementaux communs comme les SP, l'aménagement panlacustre, les produits chimiques de préoccupation mutuelle, les espèces envahissantes, les déversements par les navires et les incidences des changements climatiques.

Pour réaliser les engagements de l'AQEGL, le gouvernement fédéral poursuit l'Initiative de l'écosystème du bassin des Grands Lacs, qui appuie la coordination en vue de maintenir l'intégrité chimique, physique et biologique de l'écosystème. En plus de l'Initiative, d'autres programmes fédéraux, comme le Plan de gestion des produits chimiques, contribuent à l'atteinte des objectifs de l'AQEGL.

Le 18 décembre 2014, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont renouvelé leur engagement de rétablir, protéger et conserver les Grands Lacs par l'Accord Canada – Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème du bassin des Grands Lacs (2014). Par cet accord quinquennal, le Canada et l'Ontario s'engagent à ce qui suit : s'attaquer à la prolifération d'algues, prendre des mesures pour assainir les SP qui ont été contaminés par des activités passées, aider à empêcher les espèces envahissantes d'entrer dans les lacs, protéger les lacs contre les polluants dangereux, conserver l'habitat des poissons et autres espèces et renforcer la collaboration avec la collectivité des Grands Lacs.

Le Fonds de durabilité des Grands Lacs appuie les travaux qui améliorent la qualité de l'eau, qui rétablissent et protègent l'habitat du poisson et autres espèces sauvages et qui assurent la recherche-développement des plans de gestion des sédiments contaminés dans les SP. Ce fonds a reçu une contribution de 1,5 million de dollars en 2014 en vue d'appuyer 27 projets dans les SP de la partie canadienne des Grands Lacs.

Un partenariat public-privé a été conclu pour financer l'assainissement du récif Randle (port de Hamilton), le plus important site contaminé dans les eaux canadiennes des Grands Lacs. Le site contient des sédiments qui ont été contaminés par des produits chimiques toxiques et des métaux lourds persistants, déposés sur une longue période par des installations industrielles maintenant hors service. Le projet améliorera la qualité de l'eau et réduira la contamination des organismes aquatiques, rendant plus sûre la consommation des poissons attrapés dans le port. Il permettra aussi de lever des restrictions sur la navigation et produira des retombées économiques par la création de terrains portuaires de grande valeur.

Le détail des plans et du rendement des ministères fédéraux pour respecter leurs engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouve dans leurs stratégies ministérielles de développement durable. *Ministères et organismes responsables : ECCC (responsable), MPO, RNCan.*

GRANDS LACS

Le phosphore est un nutriment essentiel aux plantes, mais une concentration trop forte ou trop faible dans les lacs et les rivières aura des incidences négatives sur la croissance des plantes dans ces écosystèmes.

Les nutriments en grandes quantités risquent de faire proliférer les algues toxiques, qui nuisent à la santé des animaux et des humains. Pour y parer, l'AQEGL entre le Canada et les États-Unis appuie les objectifs relatifs aux concentrations de phosphore dans les zones extralittorales afin de contrôler la croissance des algues et, par conséquent, la structure des réseaux trophiques des lacs.

Cible 3.4 : Grands Lacs

Contribuer à la restauration et à la protection des Grands Lacs en élaborant des cibles pour la gestion des éléments nutritifs dans le lac Érié et les autres Grands Lacs d'ici 2016, selon les besoins, et les faire accepter à l'échelle binationale.

État d'avancement

En 2014, des représentants du Canada, des États-Unis, de l'Ontario et des huit États des Grands Lacs des États-Unis ont convenu d'élaborer des cibles de réduction du phosphore pour le lac Érié d'ici le printemps 2016. Des consultations publiques ont eu lieu à l'été 2015 sur la possibilité de fixer des cibles de réduction de 40 % pour le lac Érié.

Ce que l'on sait

Les concentrations de phosphore demeurent un problème dans les eaux libres de trois des quatre Grands Lacs canadiens. Entre 1970 et 2010, les concentrations de phosphore ont diminué dans les parties centrales des lacs Huron et Ontario, dans la baie Georgienne et dans les bassins est et ouest du lac Érié. Les concentrations sont toutefois restées les mêmes dans le lac Supérieur et dans le bassin central du lac Érié (voir la figure 11).

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Figure 11. État et tendances des concentrations de phosphore dans les eaux libres des Grands Lacs du Canada, 1970 à 2010

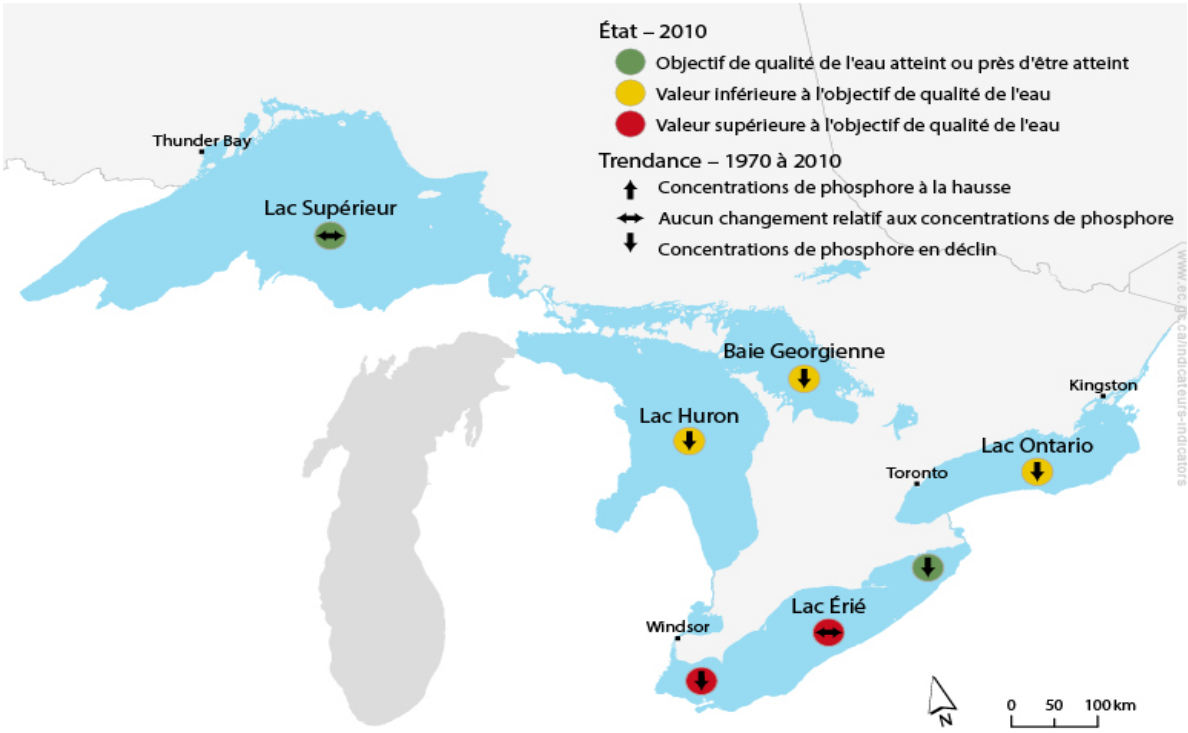

Activités selon la SFDD 2013-2016

Le Canada prend des mesures en appui à l'AQEGL par la mise en œuvre d'activités ciblées telles que l'Initiative sur les éléments nutritifs des Grands Lacs qui aide à résoudre le problème de la prolifération des algues nuisibles. Le gouvernement fédéral continue de surveiller les concentrations de phosphore et de veiller à ce que les administrations et les citoyens demeurent conscients de cet aspect important de l'état environnemental des Grands Lacs.

En décembre 2014, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont signé l'Accord Canada – Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs. Cet accord est un moyen important pour concerter les efforts des deux gouvernements afin de s'attaquer aux enjeux de conservation dans le bassin.

De plus, en décembre 2014, des représentants du Canada, des États-Unis, de l'Ontario et des huit États américains des Grands Lacs ont convenu d'établir des cibles de réduction du phosphore pour le lac Érié d'ici le printemps 2016, conformément à l'AQEGL. Tout au long de l'été 2015, le gouvernement du Canada a tenu des consultations et a obtenu de la part de la population des commentaires qui contribueront à établir des cibles définitives et à élaborer des plans de réduction du phosphore.

Par des investissements annuels de 8 millions de dollars, le gouvernement fédéral continue de soutenir la recherche scientifique, la surveillance, d'apporter son expertise aux projets auxquels il s'associe, de consulter les parties prenantes, de mobiliser les collectivités et de participer aux initiatives de rétablissement et d'assainissement des Grands Lacs.

Le gouvernement a investi 16 millions de dollars de 2012 à 2016 dans l'Initiative sur les éléments nutritifs des Grands Lacs destinée à faire mieux comprendre les enjeux de la qualité de l'eau sur le littoral et de la santé de l'écosystème aquatique, y compris ceux des algues toxiques et nuisibles, et à s'y attaquer. Bien qu'elle soit axée sur le lac Érié, cette initiative définira des approches en matière de science et de politiques qui seront transférables à d'autres Grands Lacs et ailleurs au Canada.

Le détail des plans et du rendement des ministères fédéraux pour respecter leurs engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouve dans leurs stratégies ministérielles de développement durable. *Ministères et organismes responsables : ECCC (responsable), MPO.*

FLEUVE SAINT-LAURENT

Le fleuve Saint-Laurent relie les Grands Lacs et l'océan Atlantique et constitue l'une des voies navigables commerciales les plus importantes du monde. Il s'agit d'un écosystème complexe fait de lacs et de tronçons fluviaux, mais aussi d'un estuaire et d'un golfe avec des caractéristiques marines. Il présente un assemblage diversifié de plantes, de poissons et d'autres animaux dans des milieux nombreux et différents.

Les sources humaines du phosphore et de l'azote qui entrent dans le fleuve Saint-Laurent sont le rejet des eaux usées municipales et industrielles, le lessivage des terres cultivées et la pollution de l'air. Le phosphore continue d'être préoccupant pour la qualité de l'eau.

Cible 3.5 : Le fleuve Saint-Laurent

Prendre les mesures fédérales pour réduire les polluants et améliorer la qualité de l'eau, conserver la biodiversité et assurer la pérennité des usages du fleuve Saint-Laurent d'ici 2016.

État d'avancement

Les concentrations de phosphore à la plupart des stations de surveillance le long du fleuve Saint-Laurent ont excédé les recommandations pour la qualité de l'eau plus de 50 % du temps pendant la période de 2010 à 2012, tandis que les concentrations d'azote les ont excédées plus de 50 % du temps à un site seulement.

Ce que l'on sait

Les concentrations de phosphore à la plupart des stations de surveillance de la qualité de l'eau le long du fleuve Saint-Laurent ont dépassé les valeurs recommandées pour la qualité de l'eau plus de 50 % du temps de 2010 à 2012. Pendant la même période, les concentrations d'azote ont dépassé les valeurs recommandées plus de 50 % du temps seulement à l'embouchure de la rivière Yamaska (voir la figure 12).

On trouve des concentrations élevées de phosphore et d'azote dans les stations près des zones agricoles de la rive sud du fleuve entre l'embouchure de la rivière Richelieu et Bécancour.

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Figure 12. Concentrations de phosphore et d'azote dans le fleuve Saint-Laurent pour la période de 2010 à 2012

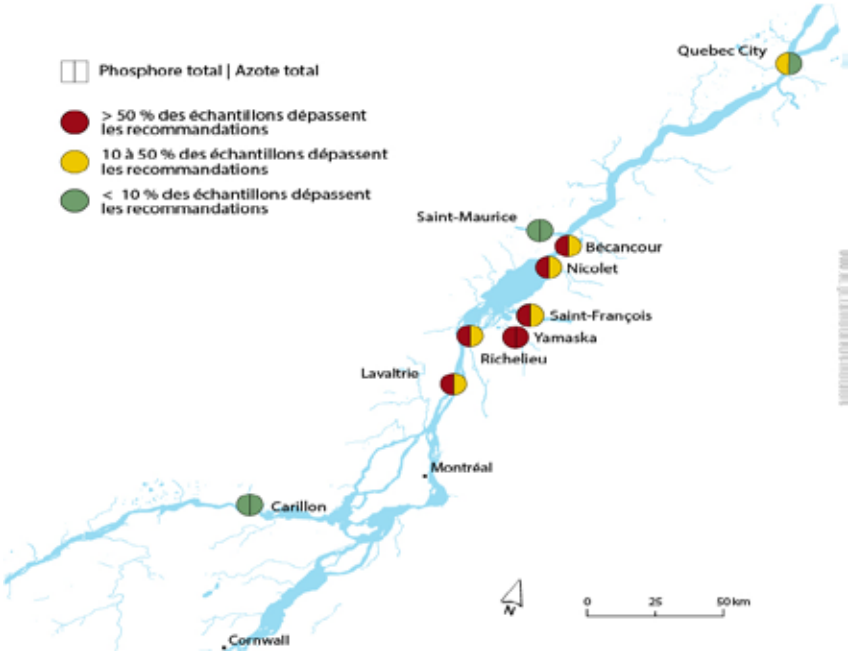

Activités selon la SFDD 2013-2016

Entre 1988 et 2014, le gouvernement du Canada a investi 383 millions de dollars dans des projets et des actions concrètes pour assainir l'eau, protéger la faune et la flore, créer et restaurer des milieux humides et des habitats, développer de nouveaux points d'accès au fleuve, réduire l'impact des activités agricoles et soutenir une gestion durable de la navigation.

En s'appuyant sur les progrès passés, le Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026 vise à conserver et protéger le Saint-Laurent par une collaboration étroite et suivie et la mise en commun des ressources et de l'expertise du gouvernement du Canada et de celui du Québec. Selon le Plan d'action, les deux gouvernements collaborent à la réalisation d'une cinquantaine de projets dans trois secteurs prioritaires : la conservation de la biodiversité, la pérennité des usages du fleuve (par exemple pour des activités récréatives) et l'amélioration de la qualité de l'eau.

Les zones humides et d'autres habitats ont été cartographiés afin de ralentir la perte et la modification des habitats qui menacent la biodiversité. Cette cartographie favorisera une meilleure planification et une meilleure utilisation des terres, de même qu'une gestion durable des habitats dans le sud du Québec. De plus, devant l'augmentation préoccupante de contaminants dans les effluents rejetés, un projet pour documenter les incidences des déversements de produits pharmaceutiques sur l'environnement et la santé humaine a été entrepris. Par ailleurs, les initiatives financées par les programmes Zones d'intervention prioritaire et Interactions communautaires dans le cadre du Plan d'action appuient les efforts collaboratifs et les projets visant à conserver et à améliorer l'écosystème du fleuve Saint-Laurent.

En 2015, le Comité de concertation Navigation, composé de représentants de l'industrie maritime, des intervenants environnementaux, des gouvernements et de la population, a mis à jour la Stratégie de navigation durable pour le Saint-Laurent. Établie en 2004, la stratégie est destinée à aider les acteurs du transport maritime et les plaisanciers à utiliser le fleuve de façon responsable et durable.

Le détail des plans et du rendement du ministère fédéral pour respecter ses engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouve dans sa stratégie ministérielle de développement durable. *Ministère responsable : ECCC.*

LAC SIMCOE ET SUD-EST DE LA BAIE GEORGIENNE

Le lac Simcoe est le plus grand lac dans le sud de l'Ontario hors du réseau des Grands Lacs. Situé au nord de Toronto, son bassin est un important secteur récréatif et agricole, et le lac alimente huit municipalités en eau potable. La croissance rapide de la population, l'urbanisation et l'intensification de l'agriculture ont donné lieu à des concentrations de phosphore plus élevées que la normale dans le lac Simcoe. En résultat, le taux d'oxygène diminue au point de nuire aux populations de poissons et d'autres animaux et à la qualité générale de l'eau. Les scientifiques estiment que la charge annuelle de phosphore dans le lac a plus que doublé depuis le grand mouvement de colonisation humaine et de défrichement des terres qui a eu lieu au 19e siècle.

Le sud-est de la baie Georgienne est un secteur récréatif majeur qui soutient une industrie touristique importante. Il comprend la Réserve de la biosphère de la baie Georgienne, désignée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. La qualité de l'eau et la santé de l'écosystème dans des parties du secteur sont menacées par les aménagements riverains, les apports excessifs de phosphore et la prolifération des algues toxiques et nuisibles.

Cible 3.6 : Lac Simcoe et sud-est de la Baie Georgienne

Réduction d'une quantité estimative de 2 000 kg de charges en polluants phosphorés dans le lac Simcoe d'ici 2017, ce qui favorisera l'atteinte de la cible de la province de l'Ontario de réduire les charges de phosphore dans le lac Simcoe à 44 000 kg/an d'ici 2045. Réduction d'une quantité estimative de 2 000 kg de charges en polluants phosphorés dans les bassins versants du sud-est de la baie Georgienne d'ici 2017.

État d'avancement

Les projets de réduction du phosphore réalisés avant mars 2015 grâce au Fonds d'assainissement du lac Simcoe et du sud-est de la baie Georgienne préviennent l'apport d'environ 4 040 kg de phosphore par an dans le bassin versant du lac Simcoe.

Également, les projets d'intendance empêchent environ 124 kg de phosphore par an d'atteindre le sud-est de la baie Georgienne et ses affluents.

Ce que l'on sait

En mars 2015, les projets d'intendance appuyés par le Fonds d'assainissement du lac Simcoe et du sud-est de la baie Georgienne empêchaient environ 4 040 kg de phosphore par an de pénétrer dans le lac Simcoe et ses affluents. Également les projets d'intendance empêchaient l'apport d'environ 124 kg de phosphore par an d'atteindre le sud-est de la baie Georgienne et ses affluents.

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Activités selon la SFDD 2013-2016

En janvier 2013, misant sur la réussite des années antérieures, le gouvernement du Canada a annoncé l'ajout de 29 millions de dollars (2012-2017) au Fonds d'assainissement du lac Simcoe et du sud-est de la baie Georgienne. Le Fonds offre un soutien financier et technique pour réaliser des projets prioritaires destinés à réduire les charges de phosphore, à conserver les espèces aquatiques et leur habitat et à renforcer les capacités de recherche et de surveillance essentielles à la restauration des bassins versants du lac Simcoe et du sud-est de la baie Georgienne.

La portée géographique des projets s'élargit au-delà du bassin versant du lac Simcoe, pour inclure les bassins adjacents qui se drainent dans le sud-est de la baie Georgienne, y compris les bassins versants et les baies de la vallée Nottawasaga, du bras Severn et des régions riveraines visées qui s'étendent à l'ouest de l'autoroute 400/69 et au nord de Port Severn jusqu'à la rivière des Français.

Le détail des plans et du rendement du ministère fédéral pour respecter ses engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouve dans sa stratégie ministérielle de développement durable. *Ministère responsable : ECCC.*

BASSIN DU LAC WINNIPEG

Le lac Winnipeg est le sixième plus grand lac d'eau douce du Canada. Il soutient une importante pêche commerciale et une industrie de tourisme récréatif. Le lac se compose d'un bassin nord, vaste et profond, et d'un bassin sud, plus petit et moins profond. Dans ses eaux, il y a naturellement une quantité modérée de nutriments et une croissance modérée de plantes.

Les quantités de phosphore et d'azote dans le lac Winnipeg ont subi l'effet d'un éventail d'activités humaines (y compris l'agriculture, l'assèchement des milieux humides et l'urbanisation). Un siècle de développement agricole et urbain dans les Prairies et deux décennies de débits forts dans la rivière Rouge ont augmenté les concentrations d'azote et de phosphore dans le lac Winnipeg au point où la croissance algale est d'environ 500 % supérieure à ce qu'elle était avant l'arrivée des Européens dans la région.

Le gouvernement fédéral, celui du Manitoba et d'autres partenaires travaillent en étroite collaboration en vue de mieux comprendre les relations entre les concentrations de phosphore et d'azote et la croissance d'algues nuisibles dans le lac Winnipeg, ainsi que les répercussions de l'arrivée de la moule zébrée (*Dreissena polymorpha*) dans le lac.

Parallèlement, on continue à encourager les citoyens, les scientifiques et les partenaires nationaux et internationaux à réduire la pollution par le phosphore en soutenant des projets d'intendance comme l'installation de clôtures pour empêcher le bétail de pénétrer dans les lacs et rivières, la stabilisation des berges et des rives, la restauration des zones humides et la plantation d'arbustes, de plantes et d'arbres indigènes.

Cible 3.7 : Bassin du lac Winnipeg

D'ici 2017, réduire l'apport en phosphore dans les cours d'eau du bassin du lac Winnipeg, à l'appui du plan global de la province du Manitoba visant à réduire de 50 % les déversements de phosphore dans le lac Winnipeg afin d'atteindre les mêmes niveaux qu'avant 1990.

État d'avancement

En date de mars 2015, les projets d'intendance soutenus par le Fonds d'intendance du bassin du lac Winnipeg empêchaient, selon les estimations, 14 800 kg de phosphore par an d'entrer dans le lac et ses affluents.

En 2013, les concentrations de phosphore dans le lac Winnipeg étaient de 100 % supérieures aux niveaux d'avant 1990, soit 0,1 milligramme par litre en 2013, comparativement à 0,05 milligramme par litre avant 1990.

Ce que l'on sait

En mars 2015, les projets d'intendance soutenus par le Fonds d'intendance du bassin du lac Winnipeg, empêchaient, selon les estimations, 14 800 kg de phosphore par an d'entrer dans le lac et ses affluents. La réduction de phosphore a augmenté de plus de 8 300 kg par an entre la phase I (d'avril 2008 à mars 2012) et la phase II (d'avril 2012 à mars 2015). En 2013, les concentrations de phosphore dans les bassins nord et sud du lac Winnipeg, et dans le passage entre les deux, étaient supérieures aux valeurs des recommandations sur la qualité de l'eau pour la protection des plantes d'eau douce et des animaux la plupart du temps. Les concentrations d'azote dans chaque bassin étaient généralement inférieures aux valeurs recommandées pour la qualité de l'eau.

Dans la rivière Rouge, les concentrations de phosphore et d'azote étaient systématiquement supérieures aux valeurs des recommandations sur la qualité de l'eau pour la protection des plantes d'eau douce et des animaux. Dans la rivière Winnipeg, elles y étaient toujours inférieures. De 2011 à 2013, un peu plus de 44 % des échantillons de phosphore dans la rivière Saskatchewan excédaient les valeurs recommandées, alors que les échantillons d'azote y étaient toujours inférieurs (voir la figure 13).

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Figure 13. État des concentrations d'azote et de phosphore dans le lac Winnipeg, Canada, 2013; et dans trois affluents, Canada, 2011 à 2013

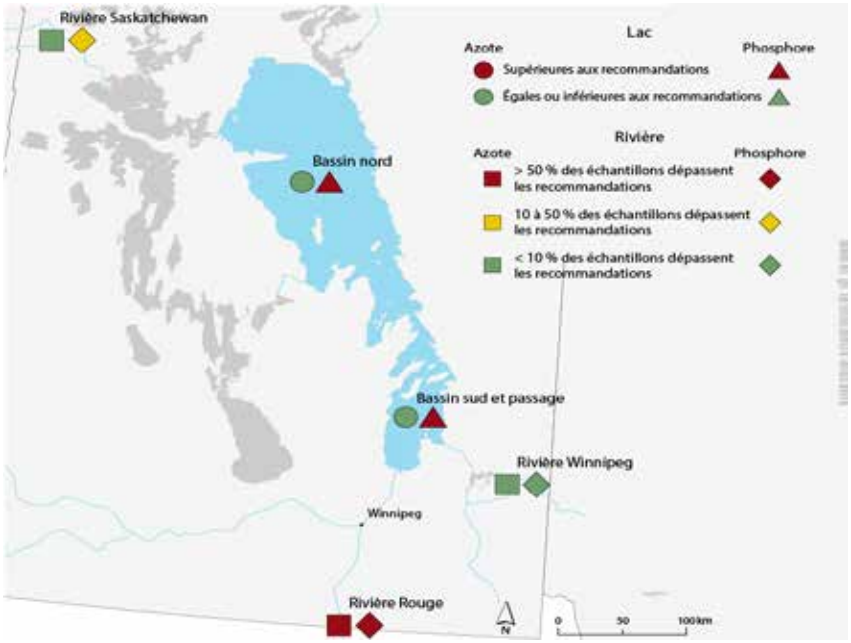

Activités selon la SFDD 2013-2016

Le gouvernement fédéral collabore étroitement avec la province du Manitoba et d'autres partenaires à mieux comprendre les relations entre les concentrations de phosphore et d'azote et la croissance d'algues nuisibles dans le lac Winnipeg. En même temps, les gestionnaires de l'eau s'emploient à réduire les sources humaines d'azote et de phosphore dans le bassin versant.

Le Fonds d'intendance du bassin du lac Winnipeg appuie les projets sur le terrain dans les secteurs géographiques dont on sait qu'ils ont le plus d'influence sur la qualité de l'eau du lac, comme le bassin des rivières Rouge et Assiniboine et le bassin de la rivière Winnipeg. Par l'entremise du Fonds, le gouvernement a attribué 5,4 millions de dollars en subventions et contributions afin de promouvoir l'intendance, de protéger les ressources en eau et de réduire les nutriments. Les projets parrainés portent, par exemple, sur le rétablissement des milieux humides, la rétention des eaux agricoles et la démonstration de technologies novatrices de traitement des eaux usées. Depuis 2013, le Fonds a suscité l'apport de 11,5 millions de dollars d'autres bailleurs de fonds, pour soutenir 47 projets menés par les parties prenantes visant à réduire les charges de nutriments dans le lac Winnipeg et son bassin. Le Fonds a également fourni 1,1 million $ en soutien ciblé au Lake Winnipeg Research Consortium et l'Université du Manitoba.

Treize projets de recherche et de surveillance scientifiques ont été menés depuis 2012 dans le bassin du lac Winnipeg pour mieux comprendre les lacunes des connaissances actuelles liées à l'écologie et au cycle des éléments nutritifs, et suivre les sources et les mécanismes de transport des nutriments tout au long du lac et de son bassin. Ces activités orientent la gestion du bassin et des nutriments et apportent un complément aux mesures que prend le Manitoba, d'autres provinces, des États américains ainsi que le gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral continue d'étudier et de surveiller la qualité de l'eau du lac Winnipeg et de son bassin. Les renseignements qu'il obtient ainsi aident la population canadienne et les acteurs dans l'ensemble du bassin à prendre des décisions éclairées en vue d'améliorer la qualité de l'eau du lac. Par exemple, le gouvernement surveille la qualité de l'eau du lac des Bois, qui est à l'origine d'environ 6 % des charges de phosphore total charriées par le réseau de la rivière Winnipeg.

Le gouvernement fédéral axe aussi ses efforts sur des enjeux essentiels de qualité des eaux intérieures et des eaux transfrontalières. Il collabore ainsi avec les administrations provinciales et, du côté des États-Unis, avec le gouvernement fédéral et certains États. Par exemple, la Régie des eaux des provinces des Prairies, qui représente l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, élabore des objectifs de qualité pour les cours d'eau qui aboutissent au lac Winnipeg.

Les détails des plans et du rendement du ministère fédéral pour respecter ses engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans sa stratégie ministérielle de développement durable. *Ministère responsable : ECCC.*

POLLUTION DES MERS – DÉVERSEMENTS DE POLLUANTS NOCIFS

Le Canada a la ligne de côte la plus longue du monde : 243 000 kilomètres le long des océans Pacifique, Arctique et Atlantique et le long des Grands Lacs. Il renferme aussi certaines des eaux les plus difficiles à naviguer en raison de conditions extrêmes, de courants forts et d'eaux très froides. Les activités maritimes augmentent au Canada, le tonnage total de marchandises traité par les réseaux portuaires du Canada ayant gagné 1,5 % par an entre 2002 et 2012.

Cible 3.8 : Pollution des mers – Déversements de polluants nocifs

Protéger l'environnement marin grâce à une réduction annuelle de 5 % du nombre de déversements de polluants nocifs dans l'environnement marin par des navires relevés au cours des patrouilles antipollution de 2013 à 2016.

État d'avancement

Avec une augmentation de 70 % des heures de patrouilles par rapport à 2009-2010, on a relevé, en 2013-2014, 44 déversements par des navires identifiés, comparativement à 21 en 2009-2010, ce qui représente une augmentation annuelle de 20 %.

Ce que l'on sait

En 2013-2014, la plus grande fréquence des patrouilles de surveillance et de détection des pollutions par des navires dans les eaux canadiennes a permis de surveiller 97 % plus de navires. Sur la côte ouest, on a déjà atteint 1 000 heures de surveillance par année. Cela dépasse les plans initiaux visant à faire passer les heures de surveillance pour les trois premières années de 500 à 700, puis à 1 200 heures en 2016-2017 et les années suivantes.

En 2013-2014, le Programme national de surveillance aérienne (PNSA) a détecté 214 incidents de pollution marine grâce à 3 877 heures de patrouille. De ces incidents, 44 provenaient de navires identifiés, une augmentation par rapport aux 21 déversements détectés provenant de navires identifiés en 2009-2010.

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Activités selon la SFDD 2013-2016

Dans le cadre du système de sécurité de classe mondiale pour les navires-citernes, un financement additionnel a été annoncé en 2014 pour le PNSA, afin d'accroître le nombre de vols faisant la surveillance et la détection de la pollution par les navires dans les eaux canadiennes. Les preuves recueillies par le PNSA sont utilisées pour faire appliquer les dispositions des lois canadiennes concernant les déversements illégaux par des navires.

En 2013 et en 2014, des mesures additionnelles ont été prises afin de prévenir les déversements, d'assurer un nettoyage rapide si un déversement survient et de s'assurer que les pollueurs payent. Les mesures donnent suite aux recommandations d'un groupe d'experts indépendants, le Comité d'experts sur la sécurité des navires-citernes, et s'appuient sur d'autres études, ainsi que

sur la rétroaction présentée par les gouvernements provinciaux, les groupes autochtones et les intervenants du secteur maritime de partout au Canada. Les mesures comprennent :

- l'adoption de la *Loi visant la protection des mers et ciel canadiens* pour renforcer les exigences actuelles et augmenter la surveillance pour la prévention de la pollution et la réponse dans les installations de manutention d'hydrocarbures.
- l'augmentation du nombre d'inspections des navires-citernes étrangers; 100 % des navires-citernes étrangers seront inspectés à leur première visite au Canada et une fois par an ensuite.
- la mise en place d'un Système de commandement en cas d'incident – système de gestion des urgences reconnu mondialement – pour intervenir plus efficacement en cas d'incident maritime.
- la modernisation du Système de navigation maritime du Canada pour permettre le partage en temps réel de renseignements plus précis sur la sécurité maritime avec les navigateurs afin de réduire au minimum le risque d'accident.
- l'adaptation de la planification des interventions par secteur aux conditions particulières d'une région pour quatre secteurs où le trafic maritime est élevé (le sud de la Colombie-Britannique; Saint John et la baie de Fundy, au Nouveau-Brunswick; Port Hawkesbury et le détroit de Canso, en Nouvelle-Écosse; le fleuve Saint-Laurent (de Montréal à l'île d'Anticosti), au Québec. Les pratiques exemplaires de ces quatre secteurs serviront à améliorer la planification des interventions par secteur et permettront au gouvernement fédéral d'envisager des options pour la mise en œuvre de cette approche ailleurs au Canada.
- le soutien à la recherche scientifique sur divers produits pétroliers, comme le bitume dilué, et sur les mesures d'intervention. De plus, le gouvernement fédéral accorde jusqu'à 20 millions de dollars à l'organisme *Ocean Networks Canada* pour son initiative *Smart Oceans* afin de transformer les données océanographiques en renseignements de navigation qui aideront les navigateurs et d'autres à éviter les dangers de la navigation et à prévenir les accidents en mer.
- le soutien aux collectivités autochtones afin qu'elles puissent participer à la préparation des interventions en situation d'urgence maritime dans leur région.
- l'autorisation du recours à des techniques d'intervention différentes; le gouvernement ajoutera des solutions d'intervention en cas de déversement, en levant les interdictions législatives empêchant le recours à ces mesures lorsqu'il y aurait un avantage net pour l'environnement.
- le renforcement du régime fondé sur le principe du pollueur payeur, en permettant à la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires du Canada d'allouer un montant illimité pour l'indemnité visant les coûts de nettoyage et les dommages causés par la pollution par les hydrocarbures. Si cette indemnité dépasse le montant disponible dans la Caisse, le gouvernement du Canada veillera à ce qu'elle soit renflouée par des redevances payées par l'industrie.

De plus, Transports Canada a des exigences strictes et efficaces concernant les eaux de ballast. Le Ministère a ratifié une convention internationale qui réduira davantage le risque d'introduction d'espèces aquatiques envahissantes par des navires. Voir la cible 4.6 pour plus de renseignements.

Les détails des plans et du rendement du ministère fédéral pour respecter ses engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans sa stratégie ministérielle de développement durable. *Ministère responsable : TC.*

POLLUTION DES MERS – IMMERSION EN MER

Le Canada réglemente l'immersion en mer au moyen d'un système de permis, en application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).* L'« immersion en mer » est l'élimination en mer de matières provenant de navires, d'aéronefs, de plateformes ou d'autres ouvrages. Afin d'empêcher la pollution marine, l'immersion est illégale sans permis et sans gestion des matières éliminées à ces sites.

Cible 3.9 : Pollution des mers – Immersion en mer

S'assurer que l'immersion autorisée en mer est durable de manière à ce que 85 % des activités de suivi environnemental des sites d'immersion ne fassent pas ressortir la nécessité de prendre des mesures de gestion à l'égard des sites (comme la fermeture des sites) de 2013 à 2016.

État d'avancement

Depuis 2004, le pourcentage de sites d'immersion en mer autorisés et ne nécessitant aucune mesure de gestion a été supérieur à la valeur cible de 85 %, ce qui indique que les sites d'immersion en mer du Canada sont utilisés de manière durable.

En 2013-2014, le gouvernement a réalisé des projets de surveillance à 11 sites d'immersion en mer, soit 12 % des sites en usage.

Ce que l'on sait

Une « mesure de gestion » apporte un changement dans la façon dont les déchets sont gérés au site d'immersion; elle englobe le changement du moment de l'immersion, le changement du mécanisme par lequel les déchets sont immergés, le changement des limites du site ou même la fermeture du site. Depuis 2004, des mesures de gestion ont été requises en cinq occasions seulement – une fois en 2005, en 2011 et en 2012, et deux fois en 2013.

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Activités selon la SFDD 2013-2016

Le gouvernement fédéral continue de surveiller les sites représentatifs d'immersion en mer et de vérifier si oui ou non les conditions des permis sont respectées afin que l'élimination des déchets en mer soit durable. En 2012-2013, des projets de surveillances ont été complétés à 11 sites d'immersion en mer à l'échelle du pays (soit 12 % des sites en usage).

Le gouvernement fédéral continue aussi de participer au développement de matériel d'orientation international, tel que des directives sur l'évaluation des déblais de dragage et des pratiques exemplaires pour l'élimination des déchets miniers au large des côtes. En 2012-2013, les orientations pour l'évaluation des flux de dioxyde de carbone (CO_2) en vue du stockage dans les formations géologiques du sous-sol marin ont été établies, et les seuils d'intervention (niveaux de préoccupation) relatifs aux déchets de poissons ont été fixés.

Les détails des plans et du rendement du ministère fédéral pour respecter ses engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans sa stratégie ministérielle de développement durable. *Ministère responsable : ECCC.*

PARAMÈTRES DE RENDEMENT AGROENVIRONNEMENTAL

L'agriculture au Canada a beaucoup évolué au cours des dernières décennies pour répondre à la demande du marché et en fonction des nouvelles technologies. Parallèlement, les producteurs et le public se sont sensibilisés aux pressions qu'impose la production agricole à l'environnement.

Cible 3.10 : Paramètres de rendement agroenvironnemental

Atteindre une valeur comprise entre 81 et 100 sur chaque indice de rendement agroenvironnemental sur la qualité de l'eau et du sol d'ici le 31 mars 2030.

État d'avancement

L'indice de performance agroenvironnementale de la qualité du sol a augmenté, passant de 66 en 1981 à 77 en 2006, grâce à l'amélioration de la gestion des fermes. Entre-temps, l'indice de performance agroenvironnementale de la qualité de l'eau a reculé, passant de 94 en 1981 à 78 en 2006.

Ce que l'on sait

Le virage vers une production plus intensive a fait prendre davantage conscience du lien fondamental qui existe entre l'agriculture et l'environnement. On reconnaît de plus en plus que la protection de la qualité du sol aidera les exploitations agricoles à produire des cultures de qualité et qu'il est important de bien gérer les exploitations agricoles pour réduire la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines.

Les indices de performance agroenvironnementale de la qualité du sol et de l'eau sont axés sur les effets de l'agriculture sur l'environnement. Un indice entre 81 et 100 signifie que, dans l'ensemble, les fermes canadiennes sont exploitées d'une manière qui protège l'environnement.

L'indice de performance agroenvironnementale de la qualité du sol combine les renseignements sur le risque de perte du sol, la contamination du sol par éléments traces, l'accumulation de sel et la réduction de la matière organique dans le sol.

L'indice de performance agroenvironnementale de la qualité de l'eau combine les renseignements sur le risque de contamination de l'eau par l'azote, le phosphore, des bactéries et des pesticides provenant des activités agricoles.

Entre 1981 et 2006, les changements apportés à la façon dont les exploitations agricoles sont gérées ont aidé à améliorer l'indice de performance agroenvironnementale de la qualité du sol dans les régions agricoles du Canada. Les résultats pour l'indice sont bons et augmentent vers le niveau souhaitable. Bien qu'il soit toujours jugé bon, l'indice de performance agroenvironnementale de la qualité de l'eau n'est plus au niveau souhaitable (voir la figure 14).

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Figure 14. Indices de performance agroenvironnementale de la qualité du sol et de l'eau au Canada, 1981 à 2006

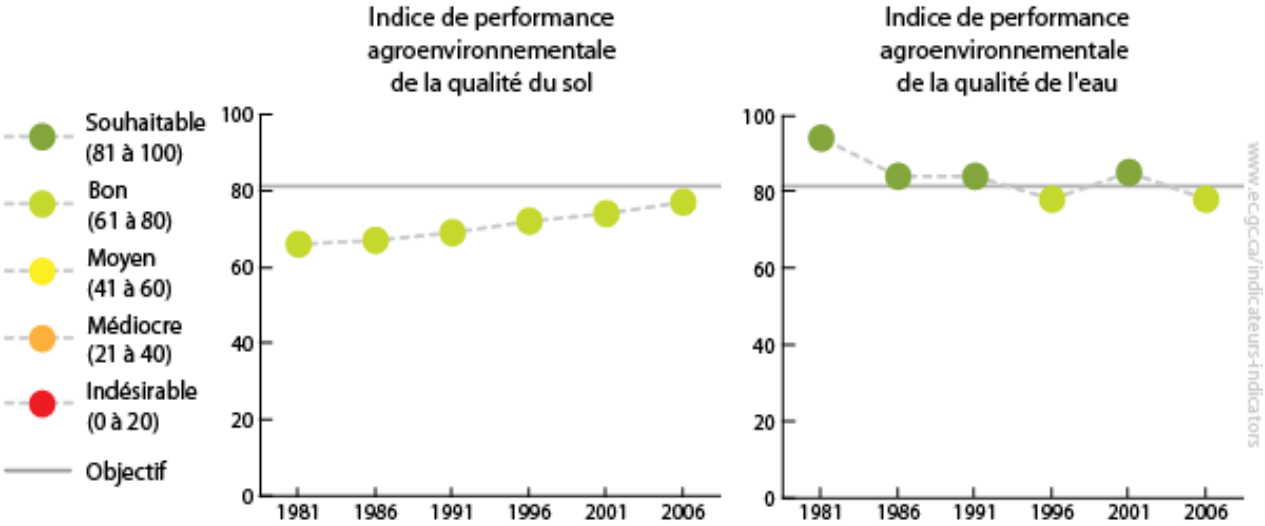

Activités selon la SFDD 2013-2016

En collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, le gouvernement fédéral appuie les agriculteurs par la planification et l'évaluation des risques agroenvironnementaux, et en leur offrant de l'expertise et des informations ainsi que des incitations à adopter des pratiques durables au niveau de la ferme et du paysage.

Par le cadre stratégique fédéral, provincial et territorial pour le secteur agricole « Cultivons l'avenir 2 », jusqu'à 204 millions de dollars de financement environnemental à frais partagés aident les producteurs et les transformateurs à innover et à mieux soutenir la concurrence dans les marchés mondiaux. L'initiative aidera les agriculteurs à évaluer systématiquement les risques environnementaux prioritaires, à planifier des mesures d'atténuation et à adopter plus largement les pratiques durables, au niveau de la ferme et du paysage, comme d'aménager des dispositifs de maîtrise du ruissellement à la ferme et d'ériger des ouvrages antiérosion. Par exemple :

- Les districts de conservation du Manitoba recevront un financement par l'entremise de l'initiative stratégique « Cultivons l'assurance » pour travailler avec les agriculteurs à des projets qui amélioreront la qualité de l'eau, qui appuieront l'adaptation aux changements climatiques et qui préserveront l'habitat.
- Par l'entremise de l'entente Canada – Québec Cultivons l'avenir 2, du financement a été accordé pour la réalisation de travaux sur les terres visant à lutter contre l'érosion hydrique, particulièrement durant la fonte des neiges, à réduire la pollution agricole diffuse et à conserver la biodiversité.

Le détail des plans et du rendement des ministères fédéraux pour respecter leurs engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouve dans leurs stratégies ministérielles de développement durable. *Ministères et organismes responsables : AAC (responsable), ECCC.*

EFFLUENTS DES EAUX USÉES ET INDUSTRIELLES

Chaque année, plus de 150 milliards de litres d'eaux usées non traitées ou insuffisamment traitées sont rejetés dans les cours d'eau canadiens. Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités mobilisées, les collectivités et organismes autochtones et d'autres intéressés, a établi les premières normes nationales visant le traitement des eaux, par le *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées*. Ce règlement réduit les menaces qui pèsent sur les poissons et leur habitat et sur la santé humaine en conséquence de la consommation de poissons.

De plus, le gouvernement gère les risques pour l'environnement et la santé humaine provenant du déversement d'effluents industriels au moyen des règlements de la *Loi sur les pêches* comme le *Règlement sur les effluents des mines de métaux* et le *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers* (REFPP). Les répercussions de ces effluents industriels sont évaluées par la surveillance des effets environnementaux, ce qui permet de comprendre les risques pour les poissons, l'habitat du poisson et la santé humaine en conséquence de la consommation de poissons.

Cible 3.11 : Effluents des eaux usées et industrielles

Réduire les risques associés aux effluents des eaux usées (eaux résiduelles) et des secteurs industriels d'ici 2020.

État d'avancement

La conformité réglementaire réduit les risques liés aux rejets d'effluents dans les cours d'eau. Les indicateurs mesurant la qualité des effluents des mines de métaux et des usines de pâtes et papiers rejetés dans l'environnement indiquent une conformité réglementaire stable ou améliorée.

Ce que l'on sait

Depuis 1985, la qualité des effluents des installations industrielles visés par la *Loi sur les pêches* s'est considérablement améliorée (voir les figures 15 et 16).

En 2013, le secteur des mines de métaux a atteint un taux de conformité de plus de 99 % aux limites permises pour les métaux, le cyanure et le pH, et de près de 98 % pour le total des solides en suspension (TSS). Le pourcentage des résultats d'essais autodéclarés qui ne présentaient pas une létalité aiguë est demeuré au-dessus de 95 % depuis 2005.

Dans le secteur des pâtes et papiers, les échantillons d'effluent ont satisfait aux exigences réglementaires à 96,2 % pour les tests de toxicité chez les poissons, à 99,9 % pour la demande biochimique en oxygène (DBO) et à 99,8 % pour le TSS.

En 2012-2013, 61 avertissements écrits ont été émis pour des infractions au *Règlement sur les effluents des mines de métaux*, et 11 directives et 30 avertissements écrits ont été délivrés conformément au REFPP. En 2013-2014, 22 avertissements ont été émis conformément au *Règlement sur les effluents des mines de métaux*. Environnement et Changement climatique Canada continuera à mener des inspections et des enquêtes pour vérifier la conformité et prendre des mesures d'application, au besoin.

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Figure 15. Pourcentage des données réglementaires présentées par les mines de métaux ne dépassant pas les limites autorisées, Canada, 2003 à 2013

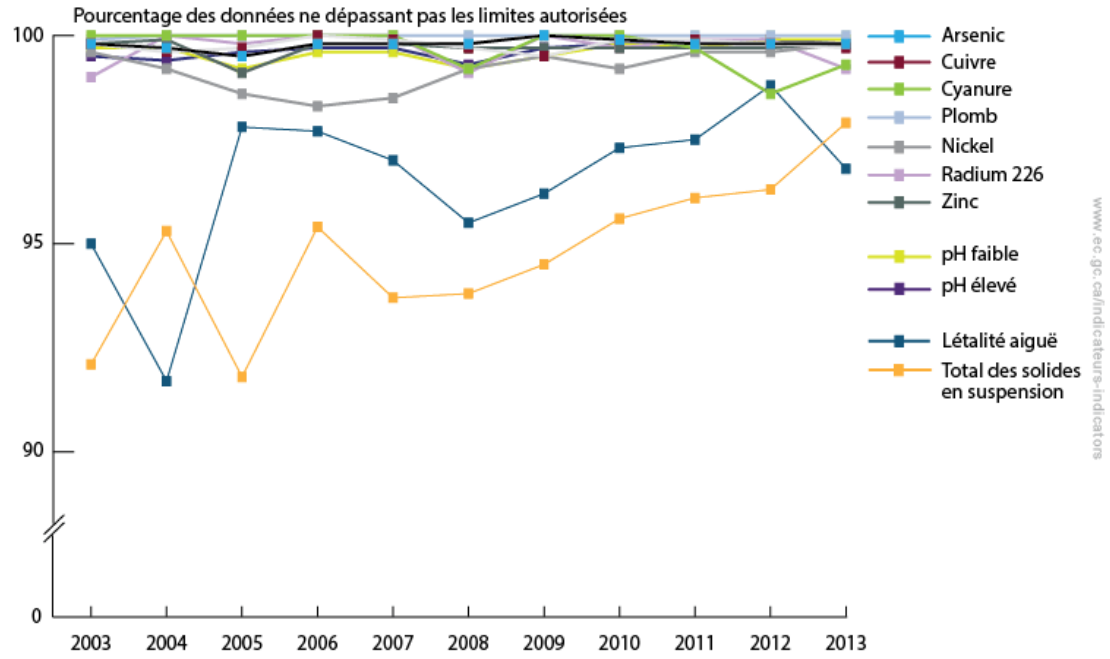

Figure 16. Pourcentage des tests réglementaires réussis par les usines de pâtes et papiers, Canada, 1985 à 2013 (années sélectionnées)

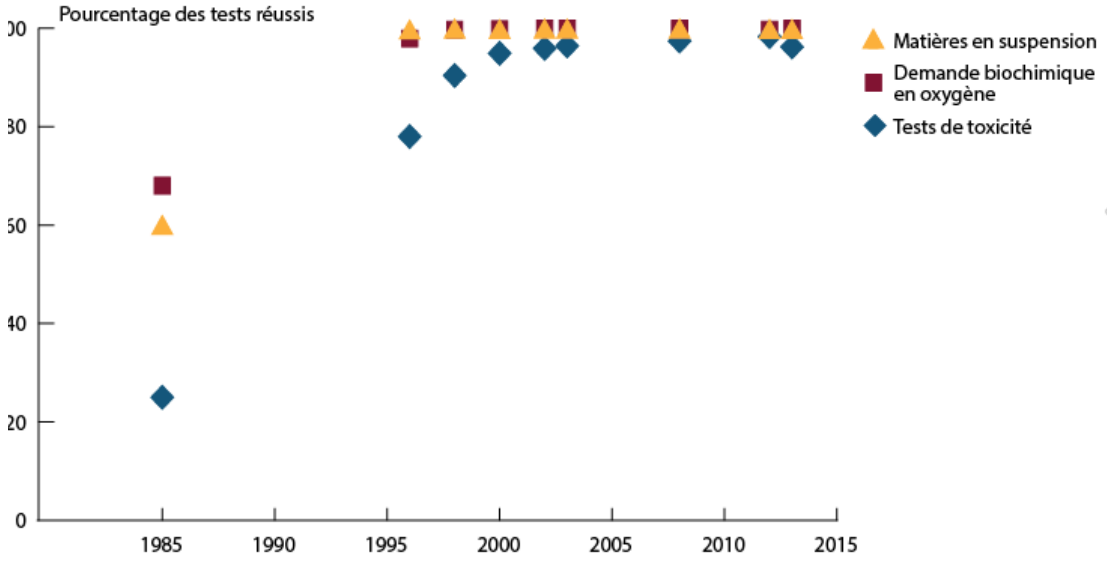

Activités selon la SFDD 2013-2016

Le gouvernement fédéral a lancé un certain nombre d'initiatives réglementaires et autres afin de réduire les risques entourant les effluents d'eaux usées et des utilisations industrielles.

En 2013-2014, le *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées* a commencé à être appliqué au moyen d'un certain nombre d'activités et d'initiatives, dont la mise en place d'un système d'établissement de rapports sur le Web pour faire la collecte des données et communiquer les renseignements exigés par le *Règlement*. La promotion de la conformité se fait par l'élaboration et la diffusion des renseignements sur les exigences réglementaires. Afin de réduire les redondances et le fardeau administratif, le gouvernement négocie des ententes avec les provinces et le Yukon. Un accord d'équivalence avec le Yukon et des ententes administratives avec le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont été conclus, et les discussions se poursuivent avec d'autres provinces intéressées.

Le gouvernement fédéral soutient l'application du REFPP et du *Règlement sur les effluents des mines de métaux* par la vérification continue de la conformité des effluents aux limites réglementaires et par la communication avec les entités réglementées au sujet des exigences de surveillance des effets environnementaux.

Pour l'examen décennal du *Règlement sur les effluents des mines de métaux*, le gouvernement a consulté les intervenants de l'industrie, les organismes de défense de l'environnement et les organismes autochtones. Les modifications proposées du *Règlement* portent sur la révision des limites ou sur l'ajout de substances et éventuellement d'autres secteurs miniers.

Les détails des plans et du rendement du ministère fédéral pour respecter ses engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans sa stratégie ministérielle de développement durable. *Ministère responsable : ECCC.*

GESTION DES RESSOURCES EN EAU

La gestion des ressources en eau est nécessaire pour concilier les besoins des divers utilisateurs, satisfaire les besoins essentiels, permettre le développement économique, préserver le milieu naturel et soutenir les activités récréatives. Les décideurs se servent des données sur les niveaux d'eau, les débits et les sédiments pour régler les problèmes d'utilisation durable, de planification des infrastructures et de répartition des eaux, et pour assurer la sécurité des Canadiens.

Cible 3.12 : Gestion durable des ressources en eau

Promouvoir une gestion durable des ressources en eau grâce à la collecte de données ainsi qu'à l'enrichissement et à la diffusion des connaissances de 2013 à 2016.

État d'avancement

Les clients des gouvernements provinciaux et territoriaux ont très bien coté le Programme hydrométrique du gouvernement du Canada à l'égard de la diffusion de leurs données (cote de 8 sur 10 dans un sondage sur la satisfaction de la performance).

Ce que l'on sait

Les partenaires provinciaux et territoriaux ont très bien coté le Programme hydrométrique du gouvernement du Canada. Le programme hydrométrique national assure la collecte, l'interprétation et la diffusion de données nationales sur la quantité des eaux de surface qui sont essentielles pour la gestion de l'eau.

Pour un complément d'information, consultez le site Web de Relevés hydrologiques du Canada.

Activités selon la SFDD 2013-2016

Le gouvernement fédéral continue, au pays et sur la scène internationale, d'appuyer la gestion des ressources en eau, de faire avancer les connaissances en la matière et de les communiquer.

Le gouvernement fédéral continue d'appuyer la Commission mixte internationale (CMI) dans sa mise en œuvre d'un plan actualisé de régularisation du lac Supérieur. Il apporte son expertise au Comté de gestion adaptative pour les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent de la CMI, qui a été établi afin de coordonner et de mener les activités de surveillance, de modélisation et d'évaluation nécessaires à la régularisation prévue des débits du lac Supérieur et du lac Ontario.

Sur la côte est, l'Initiative des écosystèmes de l'Atlantique verse 1,2 million de dollars chaque année aux projets liés aux écosystèmes qui répondent aux priorités fédérales et provinciales communes, y compris la qualité de l'eau dans les quatre provinces de l'Atlantique. La plupart des projets visent le rétablissement et l'amélioration de la qualité de l'eau et des bassins versants grâce à des initiatives de collaboration, comme la détermination et l'évaluation des menaces aux ressources hydriques, la surveillance de la qualité de l'eau et la recherche et la mise au point de plans de gestion et d'outils de gestion des écosystèmes.

Pour le golfe du Maine, le gouvernement fédéral a lancé une initiative en application du Plan de conservation national, afin d'améliorer la collaboration, de faciliter la recherche et d'améliorer la communication du savoir à l'appui de la conservation et du développement durable de ce golfe transfrontalier. L'initiative porte sur les priorités des autorités fédérales et provinciales et des parties prenantes, y compris la qualité de l'eau et la gestion durable des ressources en eau.

Les efforts continus pour améliorer la gestion des eaux souterraines incluent un atelier national sur les enjeux émergents d'intérêt national et l'accès pour les parties prenantes aux outils et aux méthodes pour évaluer les ressources par le Réseau d'information sur les eaux souterraines.

À l'échelle régionale, la collaboration avec l'*Okanagan Basin Water Board* et la province de la Colombie-Britannique a donné lieu à l'installation de quatre nouveaux puits de surveillance. Le gouvernement fédéral et les collectivités des Premières Nations ont collaboré pour caractériser et diffuser l'information sur la santé de l'écosystème de la mer des Salish. Par ailleurs, le gouvernement continue de travailler avec l'Alberta et les acteurs locaux afin de réaliser le Plan de mise en œuvre conjoint Canada – Alberta pour la surveillance visant les sables bitumineux.

Le Programme hydrométrique national permet d'informer les Canadiens de la criticité des niveaux et des débits d'eau au moyen d'un réseau à frais partagés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux comptant environ 2 750 stations. Le nombre de stations qui transmettent des données en temps presque réel a augmenté d'environ 70 par an entre mai 2012 et octobre 2014. Les informations recueillies permettent aux organisations provinciales et territoriales de gestion des urgences d'assurer la sécurité des Canadiens lorsqu'il y a risque d'inondation.

En 2015, de nouvelles estimations biennales ont été publiées par Statistique Canada concernant l'utilisation de l'eau par le secteur de la fabrication, les centrales thermiques et les mines, les usines de traitement de l'eau potable et l'irrigation agricole. Des estimations actualisées sur le comportement des ménages en matière de consommation et de conservation de l'eau ont aussi été publiées. Ces données sont utilisées pour suivre l'utilisation de l'eau dans de multiples secteurs et pour fournir une perspective sur l'utilisation de l'eau dans l'ensemble de l'économie.

En 2013, afin de protéger les eaux canadiennes de compétence fédérale contre les prélèvements massifs d'eau, le gouvernement fédéral a adopté la *Loi sur la protection des eaux transfrontalières*. Cette loi a créé de nouveaux pouvoirs d'inspection et d'exécution, prévu de nouvelles sanctions en cas d'infraction et rehaussé la protection des cours d'eau qui traversent les frontières.

Les détails des plans et du rendement des ministères et organismes fédéraux pour respecter leurs engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans leurs stratégies ministérielles de développement durable. *Ministères et organismes responsables : ECCC (responsable), DEO, RNCan, StatCan.*

PROTÉGER LA NATURE ET LES CANADIENS

Protéger la nature et les Canadiens

La conservation des paysages terrestres et marins du Canada et la protection des espèces sauvages du pays sont essentielles au bien-être environnemental, social et économique. Les espèces sauvages sont menacées entre autres par la pollution, la surexploitation, les pertes accessoires attribuables à la récolte des ressources et, surtout, la perte, la fragmentation ou la dégradation de leur habitat. Les espèces sauvages subissent aussi des répercussions indirectes des activités humaines, comme le stress causé par les espèces envahissantes, les nouvelles maladies et les changements climatiques. La cause principale de la perte de biodiversité au Canada et partout dans le monde est la perte d'habitat attribuable à l'activité humaine.

OBJECTIF 4 : CONSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES, LA FAUNE ET L'HABITAT, ET PROTÉGER LES CANADIENS

Écosystèmes résilients jouissant de populations fauniques en santé, de sorte que les Canadiens puissent bénéficier des aires naturelles, des ressources et des services écologiques pour les générations à venir.

État d'avancement

En 2010, 77 % des espèces sauvages du Canada évaluées dans le Rapport sur la situation générale des espèces sauvages au Canada ont été classées « en sécurité ». Le nombre d'aires protégées et l'aire protégée totale au Canada a continué de croître.

Défis qu'il reste à relever

Les espèces sauvages du Canada continuent d'être confrontées à des menaces qui incluent la perte et la fragmentation d'habitat, les espèces envahissantes et les effets des changements climatiques. Parmi les 8 500 espèces considérées dans le Rapport sur la situation générale de 2010, 12 % ont été désignées comme « en péril » ou « possiblement en péril ».

Si 57 % des espèces d'oiseaux migrateurs gérées ont des tailles de population dans des limites acceptables, ce n'est pas le cas pour 43 % d'entre elles. La proportion des espèces dont la taille des populations est acceptable varie d'un groupe écologique à l'autre; par exemple, seuls 18 % des espèces d'oiseaux de prairies et 28 % des insectivores aériens ont des populations de taille acceptable.

Ce que l'on sait

Plus de 8 500 espèces sauvages ont été évaluées en 2010, 77 % d'entre elles ont été classées comme « en sécurité », 12 % « en péril » ou « possiblement en péril » et les 11 % restants ont été désignées comme « sensibles ». La proportion d'espèces classées « en sécurité » varie de 57 % au Nunavut à 78 % au Nouveau-Brunswick (voir la figure 17).

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Figure 17. Classification de la situation générale des espèces sauvages au Canada, 2010

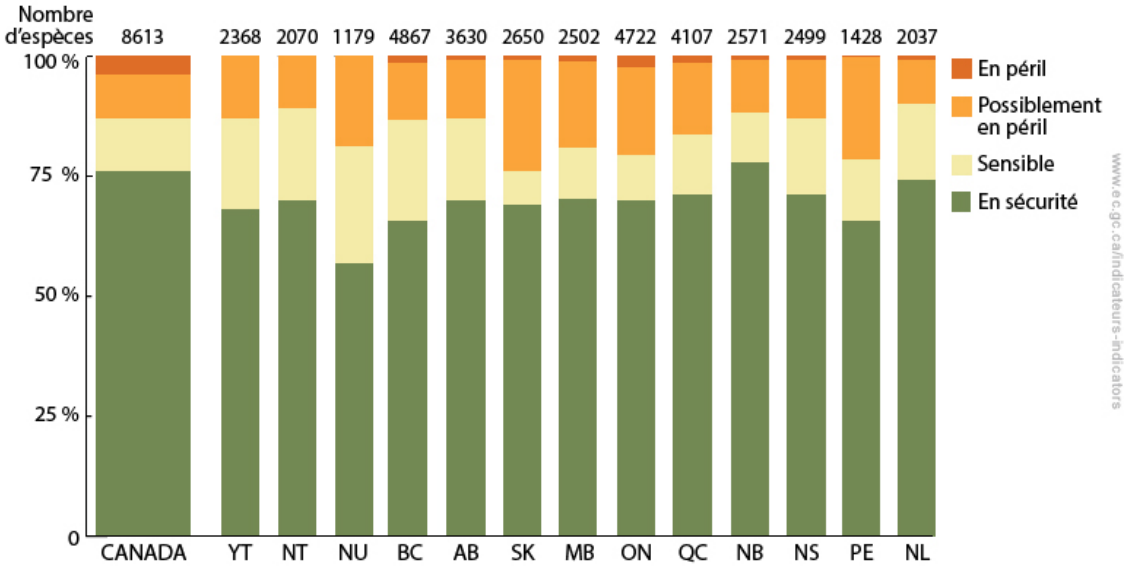

ESPÈCES EN PÉRIL

Certaines espèces sauvages du Canada ont connu de graves baisses de population en raison d'une réduction de l'habitat et d'autres contraintes. Les espèces en péril ou celles qui risquent de le devenir peuvent être protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP).

Cible 4.1 : Espèces en péril

D'ici 2020, les populations d'espèces en péril inscrites dans le cadre des lois fédérales affichent des tendances qui correspondent aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion.

État d'avancement

Sur les 307 espèces en péril qui faisaient l'objet d'un programme de rétablissement définitif ou d'un plan de gestion en mai 2015, 112 espèces font l'objet d'objectifs axés sur la population et ont été réévaluées. De ces 112 espèces, 43 (soit 38 %) affichent des tendances de population conformes aux objectifs définis dans les programmes de rétablissement.

Ce que l'on sait

Même si toutes les espèces en péril n'ont pas été identifiées, en février 2015, 521 espèces de la flore et de la faune du Canada étaient classées comme « en voie de disparition », « menacées » ou « préoccupantes » et figuraient à l'annexe 1 de la LEP.

Sur les 307 espèces en péril visées par un programme de rétablissement définitif ou un plan de gestion en mai 2015, environ le tiers (soit 112 espèces) font l'objet d'objectifs axés sur la population et ont été réévaluées depuis que les objectifs ont été finalisés. De ces 112 espèces, 38 % (soit 43 espèces) affichaient des tendances de population conformes aux objectifs définis dans les programmes de rétablissement et 40 (soit 36 %) affichaient des tendances non conformes aux objectifs. Neuf espèces (soit 8 %) affichaient à la fois des signes d'amélioration et de déclin. Pour les 20 espèces restantes (soit 18 %), les données sont insuffisantes pour déterminer les tendances.

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Activités selon la SFDD 2013-2016

Un éventail d'initiatives et de financements fédéraux continuent d'appuyer cette cible. Un financement annoncé en 2014 dans le cadre du Plan de conservation national appuie le Programme d'intendance de l'habitat (PIH) et le Fonds autochtone pour les espèces en péril, tout en incluant, par mesure de prévention, un nouveau financement pour les espèces qui ne sont pas en péril.

Le gouvernement fédéral a poursuivi ses travaux en collaboration avec d'autres intervenants en matière de conservation et de rétablissement des espèces en péril. Par exemple :

- Des programmes de rétablissement ont été élaborés pour 266 espèces, dont le Tétras des armoises, le caribou des bois (de la population boréale, de la population de l'Atlantique-Gaspésie et de la population des montagnes du Sud), des espèces végétales rares dans l'écosystème du chêne de Garry et des espèces aquatiques comme la baleine noire de l'Atlantique Nord, la tortue luth (région de l'Atlantique) et un nombre de moules d'eau douce dans les bassins versants du sud de l'Ontario.
- Dans les parcs nationaux et autres lieux patrimoniaux protégés, le gouvernement met en place des plans d'action visant des espèces multiples qui encouragent la participation des parties prenantes et des partenaires de même que celle des visiteurs, et aident à favoriser le soutien pour la protection et le rétablissement des espèces en péril.
- L'investissement dans la voie de financement des espèces en péril du PIH (12,6 millions de dollars en 2014-2015) a financé 104 nouveaux projets et a continué le financement précédent de 72 projets pluriannuels partout au Canada afin d'aider à protéger les espèces en péril en favorisant des mesures d'intendance. En 2015, ces projets bénéficieront d'un montant additionnel de 52,6 millions de dollars d'autres partenaires, ce qui mènera à un investissement total de 65,2 millions de dollars. De plus, l'investissement dans le volet de la prévention du PIH (2,6 millions de dollars en 2014-2015) finance 81 nouveaux projets pour éviter que d'autres espèces prioritaires qui ne sont pas répertoriées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* ne deviennent préoccupantes du point de vue de la conservation. Ces projets bénéficieront d'un financement supplémentaire de 5,7 millions de dollars provenant d'autres partenaires, ce qui mènera à un investissement total de 8,3 millions de dollars.
- Le premier programme de reproduction et d'élevage en captivité pour le Tétras des armoises comporte un partenariat du gouvernement fédéral (2 millions de dollars) avec l'Alberta (2 millions de dollars) et le Zoo de Calgary (1,1 million de dollars). Lancé en 2014, le programme se déroulera sur une période de cinq à dix ans.
- La collaboration du gouvernement fédéral avec la province de la Saskatchewan se poursuit en vue de conserver les espèces en péril en encourageant les propriétaires fonciers à adopter des pratiques rentables d'intendance des terres. L'initiative d'intendance en action « South of the Divide » (SoD) et le plan d'action SoD compléteront d'autres plans régionaux en décrivant les approches détaillées pour la mise en œuvre des programmes de rétablissement déjà établis sous le régime de la LEP et des plans de gestion pour les espèces en péril dans la région SoD.
- Le gouvernement fédéral travaille en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario afin d'encourager les meilleures pratiques de gestion qui favorisent la protection des espèces en péril et des habitats sur les fermes privées ontariennes. Le gouvernement fédéral collabore également avec le gouvernement de l'Ontario afin de fournir des données scientifiques à l'appui de la gestion harmonisée et de la planification du rétablissement des espèces aquatiques d'eau douce.
- En collaboration avec le Nelson River Sturgeon Board, le gouvernement fédéral a élaboré un plan de conservation de l'esturgeon jaune au Manitoba, organisé des visites de sensibilisation du public à l'installation d'élevage d'esturgeons Jenpeg et créé un programme d'aquarium pour esturgeons dans de nombreuses écoles publiques.

- Le gouvernement fédéral, en collaboration avec le gouvernement de l'Alberta et les intervenants, met en place des mesures de conservation de la truite fardée, versant de l'ouest, en Alberta. À titre d'exemple, le gouvernement a uni ses efforts à ceux de l'*Alberta Riparian Habitat Management Society* (aussi appelé *Cows and Fish*) pour accroître les activités de sensibilisation et mettre en œuvre des mesures de conservation. Cette collaboration avec le gouvernement de l'Alberta comprend l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication et d'éducation pour accompagner les modifications de la réglementation provinciale relativement à la pêche qui sont entrées en vigueur lorsque la truite fardée versant de l'ouest a été inscrite à la liste de la *Loi sur les espèces en péril* en 2013.

Les détails des plans et du rendement des ministères et organismes fédéraux pour respecter leurs engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans leurs stratégies ministérielles de développement durable. *Ministères et organismes responsables : ECCC (responsable), Défense nationale (MDN), MPO, PC.*

OISEAUX MIGRATEURS

La chasse durable et responsable de la sauvagine contribue au tourisme, procure de la nourriture et maintient les traditions. L'observation des oiseaux est une activité populaire pour les nombreuses personnes qui aiment surveiller les oiseaux dans leur cour, leur voisinage ou les habitats naturels. Les oiseaux fournissent aussi des bienfaits écologiques, parce qu'ils limitent les populations d'insectes et de rongeurs, assurent la dispersion des graines et pollinisent les plantes. Ces « services écosystémiques » contribuent aussi à notre économie et à notre bien-être.

Les populations d'oiseaux du Canada sont fortement influencées par l'activité humaine, ce qui aide certaines espèces et nuit à d'autres. Parce que les oiseaux sont sensibles aux changements environnementaux, l'évolution de leurs populations peut être un indicateur de la santé des écosystèmes et de l'état de la biodiversité.

Cible 4.2 : Oiseaux migrateurs

Améliorer la proportion d'espèces d'oiseaux migrateurs qui répondent à leurs objectifs en matière de population.

État d'avancement

Les données de référence indiquent que plus de la moitié des espèces d'oiseaux migrateurs que l'on trouve régulièrement au Canada ont des populations qui se situent à l'intérieur d'un intervalle acceptable.

Ce que l'on sait

En 2013, la taille des populations de 57 % des 368 espèces migratrices gérées que l'on trouve régulièrement au Canada se situait dans des limites acceptables. La proportion des espèces qui se trouvent dans des limites acceptables varie selon les groupes écologiques. Par exemple, la majorité des espèces de sauvagine (67 %) et d'oiseaux forestiers (63 %) se situent dans des limites acceptables, mais seuls 18 % des oiseaux de prairie et 28 % des insectivores aériens (oiseaux qui capturent des insectes en vol) présentaient des niveaux de population acceptables.

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Activités selon la SFDD 2013-2016

Le Canada collabore avec les États-Unis et le Mexique à l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. Cette entente a été établie afin de conserver les populations d'oiseaux en restaurant les terres humides, les terres hautes connexes et d'autres habitats clés, et afin d'obtenir la participation d'autres groupes de conservation des oiseaux. Au Canada, cet objectif sera atteint par l'intégration des efforts de conservation en cours pour la sauvagine, les oiseaux terrestres, les oiseaux de rivage et les oiseaux aquatiques. En 2013 et en 2014, 25 stratégies régionales de conservation des oiseaux ont été achevées et publiées, et les discussions se poursuivent pour la mise en œuvre d'autres mesures de conservation.

Les détails des plans et du rendement du ministère fédéral pour respecter ses engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans sa stratégie ministérielle de développement durable. *Ministère responsable : ECCC.*

ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES ET INTENDANCE DE L'HABITAT

Les aires naturelles du Canada sont une composante essentielle de notre culture, de notre bien-être, de notre patrimoine, de notre économie et de notre avenir; elles ont aussi une importance mondiale. Environ 30 % des forêts boréales et 20 % des ressources d'eau douce du monde se trouvent au Canada.

Nos aires naturelles offrent divers services écosystémiques. Par exemple, les lacs et les rivières fournissent des sources d'eau potable et d'énergie et les forêts et les terres humides captent les gaz à effet de serre, produisent de l'oxygène et atténuent les crues. Il est capital de protéger les aires naturelles pour maintenir les services écosystémiques qu'elles assurent et conserver la biodiversité du Canada.

Cible 4.3 : Écosystèmes terrestres et intendance de l'habitat

Contribuer à la cible nationale proposée voulant que, d'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures soient conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.

État d'avancement

En date de fin 2014, 10,3 % de la superficie terrestre du Canada (terres et eaux douces) est protégée, et il est attendu que ce pourcentage continue d'augmenter.

En date de 2015, 80 700 km^2 d'habitat pour la sauvagine avaient été protégés depuis 1990 et en date de 2014, 1 836 km^2 d'habitat pour les espèces en péril avaient été protégés depuis 2000.

Ce que l'on sait

À la fin 2014, 10,3 % (1 026 682 km^2) du territoire (terres et eau douce) du Canada a été reconnu comme étant protégé. Au cours des cinq dernières années, la superficie du territoire protégée a augmenté de presque 8 % et de près de 90 % dans les 20 dernières années. En 2014, les autorités compétentes fédérales ont protégé au total 468 322 km^2 de territoire (voir la figure 18).

En 2015, environ 80 700 km^2 d'habitat pour la sauvagine ont été préservés au moyen du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, la superficie protégée ayant plus que quadruplé dans les 10 dernières années. L'augmentation la plus importante (de 34 000 à 70 400 km^2) en 2008 est principalement le résultat de la protection de l'habitat dans la région de la forêt boréale de l'Ouest par désignation des terres à la Couronne.

La superficie protégée pour les espèces en péril augmente constamment depuis le début du PIH en 2000-2001. En date du 31 mars 2014, on comptait 1 836 km^2 d'habitat protégé au Canada bénéficiant au plus à 603 espèces jugées « en péril » (en voie de disparition, menacées ou préoccupantes) par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Figure 18. Tendances dans la proportion de superficie protégée du territoire, Canada, de 1990 à 2014

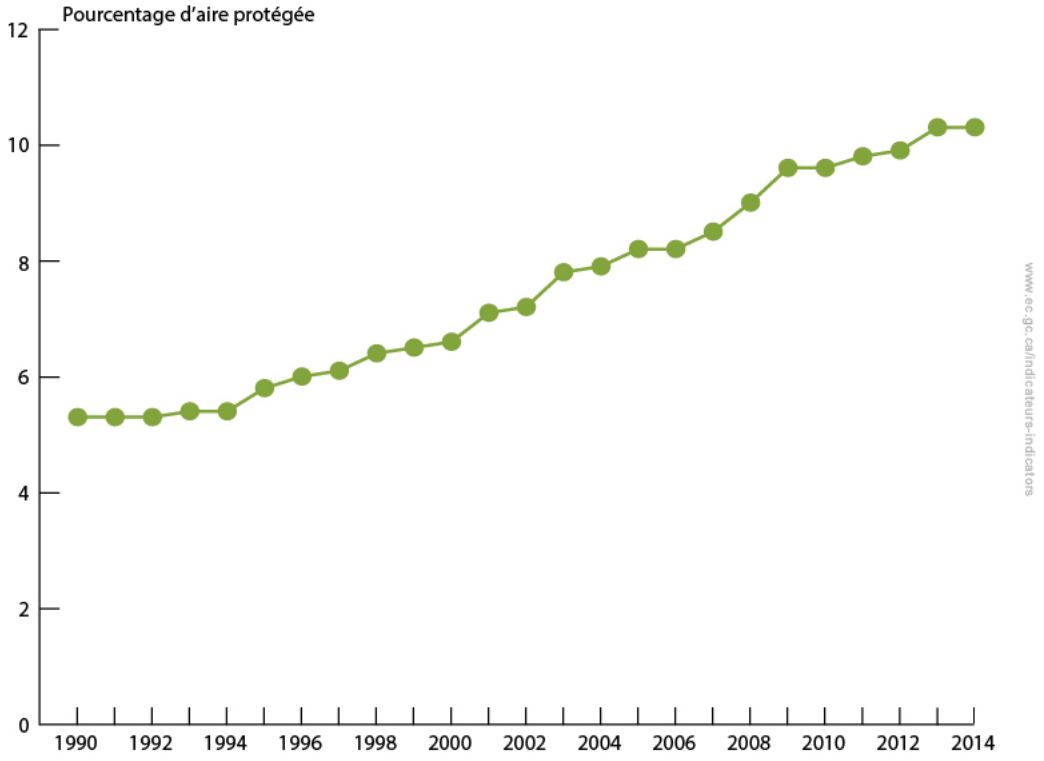

Activités selon la SFDD 2013-2016

La conservation de la biodiversité est essentielle à la santé, à la prospérité et à la sécurité à long terme des Canadiens. Le gouvernement fédéral a lancé un certain nombre d'initiatives au sein d'instances nationales et internationales qui font avancer la conservation des écosystèmes et des habitats terrestres. En voici des exemples :

- Le gouvernement fédéral a fait preuve de leadership pour appliquer la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies et élaborer une nouvelle série de cibles nationales de biodiversité. De plus, entre août 2013 et février 2015, le gouvernement a organisé des réunions afin de faire progresser la mise en œuvre du plan de travail pour la Conservation de la flore et de la faune arctiques.
- En 2014-2015, dans le cadre du Plan de conservation national, le gouvernement fédéral a investi 100 millions de dollars additionnels dans le renouvellement du Programme de conservation des aires naturelles pour cinq ans. Ces investissements permettent à des organisations non gouvernementales comme Conservation de la nature Canada et Canards Illimités Canada de protéger des terres d'importance écologique dans le sud du pays. À la fin de décembre 2014, plus de 3 900 km^2 (390 000 ha) avaient été conservés, procurant un habitat à au moins 173 espèces en péril et à beaucoup d'autres.

- En créant le parc national Qausuittuq, le gouvernement fédéral a assuré officiellement la protection de 11 008 km^2 de l'île Bathurst Nord, au Nunavut, en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et garantit que cette magnifique partie du Canada continue d'être appréciée pour des générations à venir. Le parc protège des habitats d'espèces sauvages clés incluant des routes de migration, des aires de vêlage et des aires d'hivernage pour le caribou de Peary et est une zone significative pour les bœufs musqués. Des études archéologiques ont permis de trouver des preuves de la présence humaine sur l'île Bathurst qui remonte à 4 500 ans, y compris la présence dans la région de cultures Inuites de pré-Dorset, de Dorset et de Thulé.
- Le 31 juillet 2015, le gouvernement fédéral a signé des accords distincts avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador et la Nation Innue pour établir la réserve de parc national Akami-uapishku – KakKasuak – Monts Mealy. Avec une superficie de 10 700 km^2, le parc protégera un milieu représentatif important pour le pays de la région naturelle boréale de la côte Est. La réserve de parc national protégera aussi des habitats importants pour le troupeau menacé de caribous des monts Mealy, ainsi que pour les loups, les ours noirs, les martres et de nombreuses autres espèces d'animaux sauvages. Le paysage est également d'une grande importance culturelle pour les Autochtones. Cette nouvelle réserve de parc national offrira des possibilités sans précédent pour vivre des expériences culturelles autochtones uniques ainsi que des activités récréatives extérieures telles que le canotage, le camping en arrière-pays et la randonnée.
- Création du parc urbain national de la Rouge, qui atteint une superficie de 79,1 km^2, ce qui en fait l'un des plus grands parcs urbains du monde. Le parc protégera les écosystèmes naturels, les paysages culturels et la faune indigène de la Rouge, ainsi que de vastes étendues de terres agricoles de classe 1, soit les terres agricoles les plus rares et les plus fertiles au pays. Le parc contribuera à aider les Canadiens à établir des liens avec la nature, la culture et l'agriculture.
- Encouragement des Canadiens à faire des dons de terres écosensibles pour la conservation par l'intermédiaire du Programme de dons écologiques. Le programme offre des avantages fiscaux aux propriétaires fonciers qui donnent des terres ou un intérêt foncier partiel à un donataire reconnu, qui, en retour, s'assure que la biodiversité et le patrimoine environnemental des terres sont conservés à perpétuité. En 2014, le gouvernement fédéral a prolongé la période de reports à l'égard des dons pour permettre aux donneurs de déduire d'importants dons pour une période allant jusqu'à 10 ans. En juin 2015, plus de 1 159 dons écologiques de terres évalués à plus de 736 millions de dollars ont été faits par l'intermédiaire de ce programme, protégeant plus de 1 700 km^2 (170 000 ha) d'habitat partout au Canada.
- Au moyen des objectifs de populations établis par le partenariat tri-national (Canada, États-Unis et Mexique) du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) et de la suite nationale des plans pour toutes les espèces des régions de conservation des oiseaux, on aborde les problèmes des espèces en déclin et en surabondance. Les investissements du fédéral dans le PNAGS comprennent 3,4 millions de dollars (2014) pour appuyer 16 nouveaux projets dans tout le pays au cours des trois prochaines années. En partenariat avec des organismes comme *Nature Trust of B.C.*, Canards Illimités Canada et la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba, ces projets aident à protéger les milieux humides et à rétablir les habitats des milieux humides.

- Statistique Canada, Environnement et Changement climatique Canada ainsi que d'autres ministères poursuivent leur collaboration en vue d'élaborer et de mettre en application des modèles d'évaluation sociale, culturelle et économique des services écosystémiques pour soutenir la prise de décisions. Il convient de mentionner les nouveaux investissements de 380 000 dollars par année faits par Statistique Canada dans le programme de statistiques environnementales qui permettront la publication annuelle d'estimations relatives aux changements dans la couverture terrestre et l'utilisation des terres. En outre, des investissements additionnels permettront d'obtenir des estimations annuelles des ressources en eau douce renouvelables du Canada. Ces renseignements brosseront un portrait du potentiel de changement du capital naturel du Canada et de la capacité du Canada à générer des biens et des services écosystémiques.

Les détails des plans et du rendement des ministères et organismes fédéraux pour respecter leurs engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans leurs stratégies ministérielles de développement durable. *Ministères et organismes responsables : ECCC (responsable), FIN, ISDE, PC, StatCan.*

AMÉLIORATION DE LA SANTÉ DES PARCS NATIONAUX

Le gouvernement fédéral cherche à restaurer les écosystèmes du Canada en abordant les questions prioritaires de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux, tout en donnant la possibilité aux Canadiens de se rapprocher de la nature, et des possibilités aux intervenants et aux partenaires, incluant les partenaires autochtones, de travailler en collaboration.

Cible 4.4 : Améliorer la santé des parcs nationaux

Améliorer la condition d'au moins un indicateur d'intégrité écologique dans 20 parcs nationaux d'ici 2015.

État d'avancement

En mars 2015, les mesures de gestion avaient entraîné l'amélioration d'au moins un indicateur d'intégrité écologique dans 20 parcs nationaux.

Ce que l'on sait

En date de mars 2015, les mesures de gestion avaient permis d'améliorer au moins un indicateur d'intégrité écologique dans 20 parcs nationaux. De plus, Parcs Canada continue à surveiller l'intégrité écologique des parcs nationaux. Depuis 2013, le pourcentage d'écosystèmes évalués qui sont dans un bon état ou dans un état satisfaisant reste élevé, à 91 %.

Pour un complément d'information, consultez le site Web de Parcs Canada.

Activités selon la SFDD 2013-2016

Le gouvernement fédéral continue de protéger la santé des parcs nationaux du Canada et d'investir dans celleci. Par son programme de Conservation et restauration, Parcs Canada entreprend des projets de rétablissement des écosystèmes prioritaires afin d'améliorer l'intégrité écologique dans des secteurs clés, notamment : le rétablissement de la santé et de la connectivité des systèmes aquatiques; le rétablissement des corridors pour les animaux sauvages; la réintroduction d'espèces en péril; le contrôle et l'enlèvement d'espèces envahissantes; et la gestion des populations d'animaux sauvages surabondantes. En voici deux exemples :

- La construction d'au moins quatre passages fauniques et d'environ 6,5 km de clôtures le long de l'autoroute 93 Sud dans le parc national de Kootenay afin de minimiser les collisions entre humains et animaux sur l'autoroute achalandée (un investissement de 9,6 millions de dollars).
- Un programme innovateur et hautement collaboratif pour la surveillance et le rétablissement du saumon de l'Atlantique de l'intérieur de la baie de Fundy, désigné « en voie de disparition », afin de rétablir une population autosuffisante dans le parc national Fundy et de donner la possibilité aux Canadiens de se rapprocher de cette espèce emblématique (un investissement de 2,6 millions de dollars).

Parcs Canada continue de réintroduire le feu en tant que processus naturel de l'écosystème; il s'est fait 23 brûlages dirigés dans 12 parcs nationaux, représentant 5 448 ha, en 2014-2015.

Les détails des plans et du rendement de l'organisme fédéral responsable pour respecter ses engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans sa stratégie ministérielle de développement durable. *Ministères et organismes responsables : PC.*

ÉCOSYSTÈMES MARINS

Le vaste territoire marin du Canada est important aux échelles nationale et mondiale. Ses écosystèmes variés abritent une grande diversité et une abondance étonnante de vie marine, contribuent à l'économie du pays et offrent d'énormes avantages économiques, sociaux et culturels potentiels.

Des aires marines protégées (AMP) bien conçues et bien gérées ainsi que d'autres mesures de conservation efficaces axées sur les sites constituent des éléments clés de la gestion intégrée des océans à l'appui d'écosystèmes sains, productifs et résilients.

Cible 4.5 : Écosystèmes marins

D'ici 2020, 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.

État d'avancement

Entre 1990 et 2014, les zones de protection côtières et marines ont augmenté, passant de 0,32 % à 0,9 % du territoire maritime du Canada.

Ce que l'on sait

Les AMP (appelées « zones de protection marines » [ZPM] par Pêches et Océans Canada et « aires marines nationales de conservation » par Parcs Canada) sont d'importants outils de gestion qui contribuent à améliorer la santé, l'intégrité et la productivité de nos écosystèmes marins. Le Canada établit un réseau national d'aires marines protégées avec pour objectif principal de protéger la biodiversité marine, la fonction écosystémique et les caractéristiques naturelles spéciales. En date de fin 2014, 0,9 % (51 572 km^2) du territoire marin du Canada est reconnu comme étant protégé. Des réseaux d'AMP seront établis dans chacune des treize biorégions marines du Canada.

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Activités selon la SFDD 2013-2016

Le gouvernement fédéral assure la protection des écosystèmes marins au moyen de la recherche, du partage des connaissances et des investissements en conservation.

Pêches et Océans Canada (MPO) dirige l'établissement de réseaux de ZPM dans cinq biorégions prioritaires : le plateau du Nord du Pacifique; l'Arctique de l'Ouest, les plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador, le plateau néoécossais et le golfe du Saint-Laurent. Ces réseaux de ZPM sont établis en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada, Parcs Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, des groupes autochtones, l'industrie, des organisations non gouvernementales et d'autres parties intéressées.

Le MPO a également fait des progrès en vue de l'établissement de nouvelles ZPM, notamment en publiant (aux fins de commentaires du public), en juin 2015, le projet de règlement qui créerait la ZPM des récifs d'éponges siliceuses du détroit d'Hécate et du bassin de la Reine Charlotte.

D'autres progrès sont accomplis par le gouvernement fédéral en vue de l'établissement de nouvelles aires marines nationales de conservation. Par exemple, le gouvernement a concentré ses effort afin d'effectuer trois évaluations quant à la faisabilité de créer des aires marines nationales de conservation dans les régions non représentées du détroit de Lancaster au Nunavut, du détroit de Georgia en Colombie-Britannique et du Plateau madelinien au Québec. De plus, en juin 2015, a reçu la sanction royale la *Loi sur l'aire marine nationale de conservation du lac Supérieur*, qui permettra l'établissement officiel, sous la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, de l'aire marine nationale de conservation du lac Supérieur, la plus vaste aire d'eau douce protégée du monde.

La collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes autochtones et les collectivités côtières dans le processus de gestion intégrée des océans (GIO) a aussi permis d'intégrer les mesures de conservation marines et d'assurer l'utilisation humaine durable à long terme des océans. Comme il l'a indiqué dans le Cinquième rapport national du Canada à la Convention sur la diversité biologique, publié en mars 2014, le gouvernement fédéral a dirigé l'élaboration des plans de GIO dans cinq zones étendues de gestion des océans (ZEGO), et la mise en œuvre des plans est en cours dans quatre de ces ZEGO.

Les détails des plans et du rendement des ministères et des organismes fédéraux pour respecter leurs engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans leurs stratégies ministérielles de développement durable. *Ministères et organismes responsables : ECCC, MPO (responsable), PC.*

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les espèces exotiques envahissantes représentent une menace importante pour la biodiversité. Dans leurs nouveaux écosystèmes, ces espèces deviennent des prédateurs, des compétiteurs, des parasites et des hybrideurs, ou elles infectent les plantes et les animaux indigènes et domestiqués. Leur impact sur les écosystèmes, les habitats et les espèces indigènes est grave et souvent irréversible. Les espèces exotiques envahissantes peuvent aussi avoir des répercussions coûteuses pour certains secteurs économiques tels que l'exploitation forestière, les pêches, l'aquaculture et l'agriculture.

Cible 4.6 : Espèces exotiques envahissantes

D'ici 2020, les voies d'invasion des espèces exotiques envahissantes sont identifiées, et des plans d'intervention ou de gestion fondés sur les risques sont en place dans le cas des voies d'invasion et des espèces prioritaires.

État d'avancement

Aucune nouvelle espèce exotique envahissante ne se serait établie au Canada en 2012 et en 2013.

Le gouvernement fédéral procède à l'élaboration des évaluations des voies d'invasion et des risques pour les espèces, y compris des évaluations des mauvaises herbes en vue d'une quarantaine potentielle et des évaluations des espèces aquatiques en vue d'une possible élaboration de règlements.

Le gouvernement fédéral a élaboré une matrice des risques et des impacts pour cinq groupes de pathogènes hautement prioritaires et a réalisé une évaluation des risques que pose le *Phytophthora ramorum* (appelé couramment mort subite du chêne) pour diverses espèces d'arbres du Canada comme le chêne et le mélèze.

Ce que l'on sait

L'introduction des espèces exotiques envahissantes s'accélère avec l'augmentation des échanges commerciaux et des voyages, qui accompagne la mondialisation. Parmi les nombreuses voies d'entrée (ou vecteurs) figurent l'eau de ballast, la navigation de plaisance, le commerce des poissons d'aquarium et des animaux de compagnie et le commerce horticole. Les espèces exotiques peuvent aussi entrer au Canada sur des marchandises, par exemple les produits forestiers et les plantes ornementales, ou « clandestinement » par divers modes de transport.

Les espèces peuvent être réglementées par le gouvernement fédéral si une analyse de risque montre qu'elles sont potentiellement envahissantes et qu'il est probable que leur réglementation soit efficace. À la fin de 2013, 248 espèces étaient visées par la réglementation fédérale, sans être toutefois établies au Canada. De ce nombre, deux espèces ont, pour la première fois, été réglementées en 2012, et 15 espèces l'ont été en 2013. Aucune de ces espèces n'a été considérée comme étant établie au Canada depuis janvier 2012.

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Activités sous la SFDD 2013-2016

Avec des responsabilités clés sur le plan de l'importation et de l'exportation internationale et du commerce interprovincial, c'est au gouvernement fédéral qu'il incombe avant tout de créer le cadre réglementaire afin de garantir la prévention, la détection et l'intervention rapide en ce qui concerne les espèces exotiques envahissantes. Ceci inclut un large éventail de mesures :

- La recherche sur l'intervention précoce en cas d'éclosion de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (et le signalement connexe aux clients et aux parties prenantes).
- La prestation d'expertise sur les répercussions de la propagation de l'agrile du frêne au Manitoba, en Ontario et au Québec (comme membres du Conseil canadien des ministres des forêts).
- L'élaboration d'une matrice des risques et des répercussions pour cinq groupes de pathogènes hautement prioritaires et l'exécution d'une évaluation des risques que présente le *Phytophthora ramorum* envahissant (appelé couramment mort subite du chêne) pour diverses espèces d'arbres du Canada comme le chêne et le mélèze.
- La promulgation du *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes*, en mai 2015. Ce nouveau règlement fédéral offre des outils qui peuvent être utilisés par les gouvernements fédéral et provinciaux pour intervenir en cas de nouvelles invasions et contrôler la propagation des espèces aquatiques envahissantes établies. Il comprend l'interdiction d'importer, de posséder, de transporter ou de libérer les espèces inscrites, telles que la carpe asiatique et la moule zébrée.
- La poursuite de la mise en œuvre de la Politique sur les plantes envahissantes habilitée par la *Loi sur la protection des végétaux*, qui vise à contrôler l'importation et le déplacement des plantes nuisibles au Canada et donne la liste de plantes nuisibles qui sont interdites au Canada.
- La poursuite des évaluations des voies d'invasion et des risques pour les espèces, y compris des évaluations des mauvaises herbes en vue d'une quarantaine potentielle en tant que plantes nuisibles ainsi que des évaluations des espèces aquatiques en vue d'une possible élaboration de règlements.
- La poursuite des relevés et des activités de surveillance et d'inspection pour les plantes nuisibles réglementées afin de soutenir la détection précoce, les mesures réglementaires et la vérification des programmes.
- La poursuite de la sensibilisation du public et des rencontres avec les parties prenantes et la fourniture d'accès à l'information sur les espèces exotiques envahissantes et sur les mesures visant à prévenir leur introduction et leur propagation.
- La collaboration avec les ministres provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité dans le but de lutter contre les espèces exotiques envahissantes au Canada.
- La poursuite de la collaboration et de la coopération internationale pour veiller à ce que les normes et les processus internationaux reflètent les intérêts du Canada, en particulier avec les principaux partenaires commerciaux.

- Sous un programme conjoint Canada–États-Unis d'inspection des eaux de ballast, la vérification que 100 % des navires étrangers sont inspectés et conformes avec les règlements applicables sur les eaux de ballast avant d'entrer dans les voies maritimes et l'inspection des navires internationaux qui arrivent dans les ports côtiers.
- L'harmonisation continue des politiques et des règlements concernant les eaux de ballast de TC avec la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux et sédiments de ballast des navires de 2004.
- Les travaux pour veiller à la compatibilité des politiques, des règlements, de la recherche et des mesures d'application de la loi pour les eaux de ballast avec ceux des États-Unis dans le cadre de rencontres annuelles des autorités responsables des décharges des navires sous l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.
- La poursuite des travaux scientifiques, par l'intermédiaire de MPO et du Réseau national de recherche sur les espèces aquatiques envahissantes, pour la surveillance des espèces aquatiques envahissantes et l'élaboration de stratégies de lutte pour prévenir et atténuer les impacts.

Les initiatives visant à protéger les Grands Lacs contre les effets des espèces exotiques envahissantes comprennent, notamment :

- des programmes exhaustifs visant à empêcher l'établissement des carpes asiatiques, en étroite collaboration avec la Province de l'Ontario et des organismes fédéraux et d'États américains;
- du travail continu avec les États-Unis afin de réaliser le programme de contrôle des espèces aquatiques envahissantes le plus important du monde en vue d'éradiquer les lamproies marines envahissantes et de protéger les poissons et les pêches.

Les détails des plans et du rendement des ministères et des organismes fédéraux pour respecter leurs engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans leurs stratégies ministérielles de développement durable. *Ministères et organismes responsables : ECCC (responsable), Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), MPO, RNCan, TC.*

CATASTROPHES, URGENCES ET INCIDENTS ENVIRONNEMENTAUX

Les catastrophes, urgences et incidents environnementaux sont des événements qui menacent l'environnement ou la santé humaine. Il peut s'agir de phénomènes naturels comme des feux de forêt, des séismes, des inondations, des ouragans ou des tempêtes de verglas, ou encore des accidents causés par des opérations industrielles, comme les accidents de transport à l'origine de déversements de substances dangereuses.

Cible 4.7 : Catastrophes, urgences et incidents environnementaux

Les catastrophes, urgences et incidents environnementaux sont évités ou leurs incidences sont atténuées.

État d'avancement

En date de mars 2015, 86 % des institutions fédérales ont évalué leurs plans stratégiques d'urgence et pris des mesures pour parer aux risques liés à leurs domaines de responsabilité.

Parmi les 2 449 installations qui ont mis en œuvre des plans d'urgence environnementale en 2014-2015, 21 d'entre elles ont signalé des urgences environnementales (0,9 %).

Ce que l'on sait

Entre les mois d'avril 2012 et de mars 2015, moins de 1 % des établissements avec des plans d'urgence environnementales (UE) (conformément au *Règlement sur les urgences environnementales* du gouvernement fédéral) ont déclaré des urgences environnementales.

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Activités selon la SFDD 2013-2016

Le gouvernement du Canada réalise une gamme d'activités et fait des investissements afin de prévenir et de réduire les répercussions des urgences environnementales au Canada. Cela inclut l'établissement du Programme national d'atténuation des catastrophes en avril 2015 pour gérer la hausse des risques d'inondations et des coûts connexes et jeter les assises des investissements futurs qui pourraient permettre de réduire, voire d'éliminer, les répercussions des inondations. Des investissements ont aussi été effectués en 2014 dans 20 nouveaux projets de recherche en sciences et technologie dans le cadre d'une allocation d'environ 14,5 millions de dollars sous le Programme canadien pour la sûreté et la sécurité. Cette initiative appuiera les investissements dans les projets de sciences et de technologie qui renforceront la capacité du Canada à réagir (anticipation, prévention, atténuation, préparation, intervention et rétablissement) à des actes criminels et terroristes, à des catastrophes naturelles et à des accidents graves.

Le gouvernement a aussi continué l'établissement et la mise en œuvre de nouveaux règlements, en plus d'assurer une surveillance permanente en vue de prévenir les incidents et d'intervenir en cas d'incidents, d'être prêt à intervenir et de déterminer les responsabilités découlant des incidents.

- Lorsque certains critères et seuils sont atteints conformément au *Règlement sur les urgences environnementales*, les sociétés doivent préparer des plans d'urgence environnementale quant à la possibilité de déversements incontrôlés, imprévus ou accidentels de substances toxiques énumérées dans le règlement, et signaler les rejets qui surviennent. En mars 2015, on comptait environ 2 852 particuliers ou organisations qui étaient tenus de préparer des plans d'urgence environnementale (plan UE). La majorité d'entre eux avaient des plans d'UE en place.
- Les modifications apportées, en juin 2014, à la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*, au *Règlement sur le système de gestion de la sécurité ferroviaire* et au *Règlement sur les renseignements relatifs au transport* permettront d'établir une culture de sécurité plus solide parmi les compagnies ferroviaires, renforceront les exigences relativement aux wagons-citernes et aux autres moyens de confinement et aideront à réduire les risques d'accident.

Des modifications au *Règlement de 1986 sur la radio*, au *Règlement de 1987 sur la télédiffusion* et au *Règlement sur la distribution de radiodiffusion* ont été annoncées en août 2014 à l'appui de l'avertissement de la population canadienne en cas de danger imminent pour la vie. Les modifications rendent obligatoire la participation au Système national d'alertes au public du Canada à partir du 31 mars 2015 pour les radiodiffuseurs et télédiffuseurs, les entreprises de distribution par câble et par satellite et les entreprises de vidéo sur demande, et à partir du 31 mars 2016 pour les radiodiffuseurs et télédiffuseurs de campus, communautaires et autochtones.

Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) est le principal ministère fédéral responsable de la gestion des urgences dans les collectivités des Premières Nations. Son Programme d'aide à la gestion des urgences prévoit du financement et un soutien en matière de coordination pour les Premières Nations dans les réserves qui vivent une situation d'urgence, comme un feu ou une inondation, souvent dans le cadre d'une entente de prestation de services de gestion des urgences aux Premières Nations conclue avec le gouvernement provincial ou territorial. Durant la période 2013-2015, le Ministère a alloué près de 239 millions de dollars pour la gestion des urgences, dont 70 % était destiné aux activités d'intervention et de rétablissement. Depuis, le gouvernement du Canada a créé un guichet unique où les Premières Nations pourront obtenir du financement pour répondre aux urgences, a fourni 19,1 millions de dollars pour faciliter la négociation d'ententes avec les provinces et territoires et soutenir les activités de préparation aux situations d'urgence et a obtenu un financement durable supplémentaire de 29,33 millions de dollars pour couvrir les coûts annuels d'intervention et de rétablissement. Ces mesures concrètes améliorent la gestion des urgences sur les réserves et aident les collectivités des Premières Nations à devenir plus fortes et plus résilientes tout en contribuant à réduire les risques liés aux catastrophes, urgences et incidents environnementaux et à protéger les résidants.

La planification du gouvernement fédéral à l'appui du développement des ressources comprend, entre autres, les initiatives suivantes :

- Le renforcement de la sûreté des pipelines en vertu de la *Loi sur la sûreté des pipelines*, qui a reçu la sanction royale le 18 juin 2015. La *Loi* repose sur les principes de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'incident ainsi que de responsabilité et d'indemnisation. La *Loi* prévoit la responsabilité absolue pour toutes les entreprises qui exploitent des pipelines et qui sont réglementées par l'Office national de l'énergie (ONE), cette responsabilité étant fixée à un milliard de dollars pour les exploitants de grands oléoducs (tels que définis par la *Loi*), l'attribution à l'ONE du pouvoir d'ordonner le remboursement des coûts de nettoyage raisonnables engagés par des pouvoirs publics, des particuliers et l'attribution à l'ONE du pouvoir de prendre le contrôle d'une intervention et du nettoyage dans des circonstances exceptionnelles si l'entreprise est incapable de s'en charger ou refuse de le faire.
- En s'appuyant sur des recherches préliminaires sur le projet de système de sécurité de classe mondiale pour les navires-citernes, dirigées par Ressources naturelles Canada, Transports Canada et Environnement et Changement climatique Canada entreprennent des recherches additionnelles sur de nouveaux produits pétroliers dans un certain nombre de milieux marins et identifient diverses mesures d'intervention.
- La participation régulière à l'élaboration et à la révision des plans de gestion des urgences du gouvernement fédéral, comme le plan inter-agences d'avis d'événement volcanique, le protocole relatif aux tsunamis dans le Canada atlantique, le plan d'urgence en cas de séisme, le protocole d'intervention en cas de séisme, le plan de gestion des inondations et le plan d'acquisition d'images satellitaires.
- La communication des données sur les séismes et la météo spatiale sur des sites Web, Twitter et le Système inter-organisationnel de connaissance de la situation et la transmission d'information au Centre des opérations du gouvernement de Sécurité publique Canada, aux exploitants d'infrastructures essentielles et aux organes d'information.
- Le partenariat avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick et d'autres afin de mettre en œuvre le projet de bouée SmartATLANTIC à Saint John, au Nouveau-Brunswick, qui permettra d'améliorer l'efficience, la sécurité et l'intendance environnementale du transport maritime dans la baie de Fundy. Conformément aux mesures déjà prises dans le but de renforcer le système robuste déjà existant de sécurité maritime du Canada, ce projet aidera à moderniser davantage le système de navigation maritime du Canada en fournissant des données météorologiques et hydrologiques exactes en temps réel qui serviront à produire des prévisions de haute résolution des conditions météorologiques et marines et seront utilisées en recherche scientifique.
- La collaboration avec les partenaires provinciaux et de l'industrie en mai 2014 afin de valider le plan fédéral en cas d'urgence nucléaire renouvelé dans le cadre du plus grand exercice national d'intervention en cas d'urgence nucléaire.
- La continuation de la surveillance de la radioactivité dans l'environnement partout au Canada et dans le monde pour appuyer les capacités d'intervention en cas d'urgence nucléaire du Canada et conformément aux obligations en vertu du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Les détails des plans et du rendement des ministères et des organismes fédéraux pour respecter leurs engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans leurs stratégies ministérielles de développement durable. *Ministères et organismes responsables : ECCC (co-responsable), Sécurité publique Canada (SP) (co-responsable), AAC, AANC, ISDE, MPO, ONE, PC, RNCan, SC, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), TC.*

GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Les substances toxiques libérées dans l'environnement sont reconnues pour avoir des effets nocifs sur la santé humaine, les espèces sauvages et la diversité biologique. Les métaux toxiques et les polluants organiques peuvent être inhalés ou déposés sur le sol et dans l'eau, où ils peuvent pénétrer dans la chaîne alimentaire et s'accumuler dans les tissus des organismes vivants. Certaines de ces substances peuvent aussi être transportées sur de grandes distances dans l'atmosphère.

Cible 4.8 : Gestion des produits chimiques

Réduire les risques pour les Canadiens et les incidences sur l'environnement et la santé humaine que posent les rejets de substances nocives.

État d'avancement

Le gouvernement fait des progrès pour réduire les risques que présentent les rejets de substances nocives pour l'environnement et la santé :

En 2013, les émissions de mercure, de plomb et de cadmium dans l'atmosphère ont été réduites à environ 10 % des niveaux de 1990 (réductions des émissions de 88 %, de 90 % et de 90 %, respectivement).

Les données de surveillance des substances nocives dans l'environnement montrent que les concentrations de polybromodiphényléthers (PBDE) dans les poissons et les sédiments diminuent, et que les concentrations de sulfonate de perfluorooctane (SPFO) dans l'eau et les tissus des poissons sont dans les limites recommandées pour la qualité de l'eau et la santé du poisson. Toutefois, dans certains cas, ces concentrations dépassent les seuils de nocivité pour la faune se nourrissant de poisson.

En date du 31 mars 2014, 100 % des déclarations de substances nouvelles reçues avaient été évaluées dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques.

Ce que l'on sait

Les réductions des émissions de mercure (Hg), de plomb (Pb) et de cadmium (Cd) dans l'air sont principalement attribuables à une baisse des émissions provenant de sources industrielles (voir la figure 19).

Les rejets de Hg, de Pb et de Cd dans l'eau ont diminué de 45 %, 50 % et 44 %, respectivement, entre 2003 et 2013. Ces réductions sont principalement attribuables à la diminution des rejets provenant des usines de traitement des eaux usées et de certaines sources industrielles.

Environnement et Changement climatique Canada a effectué l'échantillonnage de sédiments dans neuf régions de drainage au cours de la période de 2009 à 2014. Les analyses ont révélé que les échantillons de sédiments comportaient des concentrations supérieures aux Recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement (RFQE) (limites numériques établies en vertu du Plan de gestion des produits chimiques afin de protéger les écosystèmes aquatiques) pour le pentaBDE dans six des régions de drainage et pour le décaBDE dans deux régions de drainage. Des concentrations qui dépassent les recommandations indiquent qu'une évaluation plus approfondie peut être requise.

Les données contenues dans trois rapports sur la biosurveillance humaine des substances chimiques de l'environnement au Canada (2007-2009, 2009-2011, 2012-2013) sont importantes pour comprendre les facteurs de risque pour la santé, dégager les nouvelles tendances relatives aux facteurs de risque et à l'exposition, faire avancer la surveillance de la santé et la recherche dans ce domaine et évaluer l'efficacité des mesures prises par le gouvernement et d'autres organismes au Canada.

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Figure 19. Rejets de métaux lourds dans l'air et dans l'eau au Canada de 1990 à 2013 (air) et de 2003 à 2013 (eau)

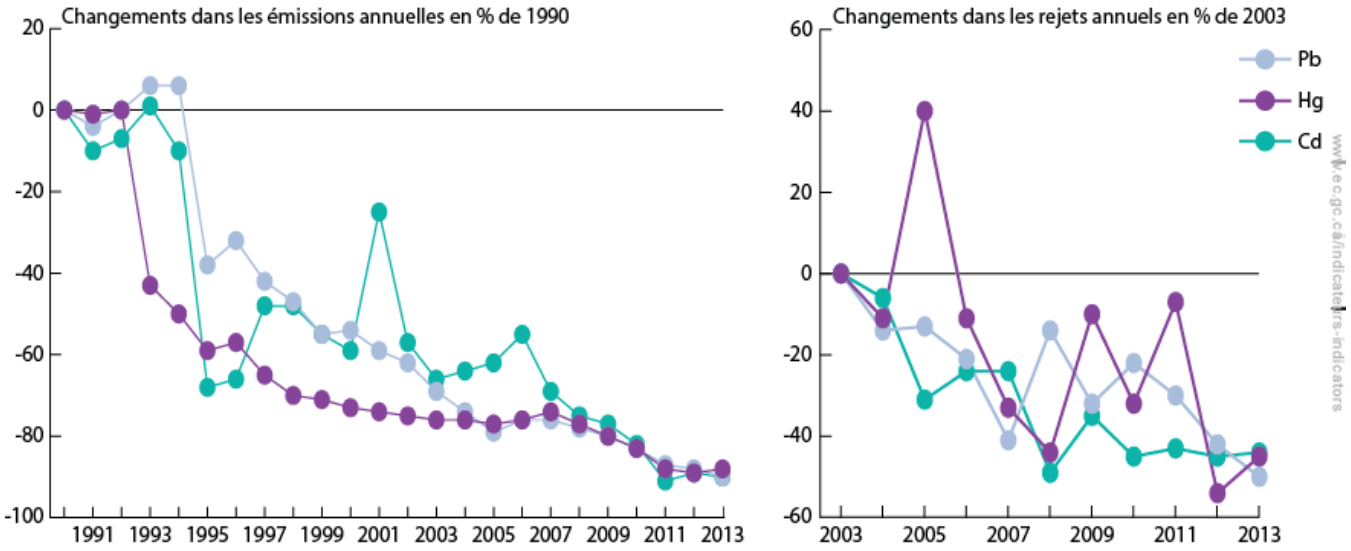

Activités selon la SFDD 2013-2016

Depuis le lancement du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) en 2006, le gouvernement fédéral a mené des évaluations des risques pour environ 2 700 substances existantes et environ 3 000 nouvelles substances. Des 97 substances (ou groupes de substances) qui se sont révélées nocives pour l'environnement et/ou la santé humaine depuis 2006, 80 % sont préoccupantes pour la santé, 16 % sont préoccupantes pour l'écologie et 4 % sont préoccupantes pour ces deux éléments. Le gouvernement a élaboré ou est en voie d'élaborer des mesures de gestion des risques a pour environ 360 des 2 700 substances existantes individuelles mentionnées précédemment.

Le gouvernement fait des progrès vers l'atteinte des objectifs de la deuxième phase du PGPC. Les résultats clés incluent la mise à jour de la deuxième phase de la Liste intérieure des substances, la réalisation d'approximativement 500 évaluations avant la mise en marché de nouvelles substances chaque année et la gestion des risques lorsque requis, et la priorisation de la Liste des substances commercialisées révisées en plus de la poursuite des programmes de recherche et de surveillance de la santé et de l'environnement.

De plus, le gouvernement fédéral continue de réévaluer chaque pesticide homologué selon un cycle de 15 ans, en conformité avec les exigences de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Les pesticides sont réévalués pour déterminer si leur utilisation demeure acceptable au regard des normes actuelles relatives à la protection de la santé et de l'environnement.

En janvier 2013, le gouvernement a publié la version définitive du *Règlement sur certaines substances toxiques interdites (2012)*. Ce règlement interdit la fabrication, l'utilisation, la vente, la mise en vente et l'importation de certaines substances toxiques, comme les N-phénylaniline, produits de réaction avec le styrène et le 2,4,4–triméthylpentène et les alcanes chlorés à courte chaîne.

Afin de réduire la quantité de mercure qui pénètre dans l'environnement, le gouvernement a publié le *Règlement sur les produits contenant du mercure* le 19 novembre 2014. Ce règlement, le premier en son genre au Canada, interdit la fabrication et l'importation de la majorité des produits contenant du mercure.

Voici d'autres activités et investissements fédéraux visant la gestion des produits chimiques :

- Santé Canada a travaillé avec l'Assemblée des Premières Nations afin de mettre en œuvre le sondage de l'Initiative de biosurveillance des Premières Nations. L'enquête était une enquête nationale (menée en 2011 et publiée en juin 2013), qui indiquait que les niveaux d'exposition pour environ 15 % des produits chimiques étudiés étaient plus élevés dans la population des Premières Nations comparativement à l'exposition dans la population adulte générale canadienne.
- Favoriser la conformité de 9 325 établissements par l'augmentation des activités de sensibilisation des entités réglementées et la compréhension des exigences relatives aux principaux instruments de gestion des risques. Ces instruments incluent principalement des règlements, des codes de pratique, des plans de prévention de la pollution et des lignes directrices en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* et de la *Loi sur les pêches*. Un projet pilote sur le taux de conformité incluant le milieu réglementé utilisant du tétrachlorure d'éthylène, menée dans tout le Canada, a révélé que 100 % des utilisateurs étaient au courant du *Règlement sur le nettoyage à sec*.
- Poursuite des efforts du Plan d'action des sites contaminés fédéraux (PASCF) de 15 ans afin de réduire les risques pour l'environnement et la santé humaine provenant de sites contaminés fédéraux connus. Dans le cadre du PASCF en 2014-2015, 368 projets d'assainissement et 322 projets d'évaluation ont été menés. Cela comprenait le lancement des travaux d'assainissement pour 21 sites du réseau d'alerte avancé (ou réseau DEW) (annoncé en 2014). L'investissement afférent de 575 millions de dollars représente la plus importante somme accordée à ce jour à un projet d'assainissement de l'environnement par le gouvernement fédéral. Un programme de surveillance des sites sur 25 ans est aussi en cours.

Mobilisation des habitants du Nord et des scientifiques dans la recherche et la surveillance des contaminants de longue portée dans l'Arctique canadien qui persistent dans l'environnement arctique et s'accumulent dans la chaîne alimentaire. Les données générées par le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord servent à évaluer la santé humaine et la santé des écosystèmes, et les évaluations sont utilisées pour traiter les questions de sûreté et de sécurité entourant les aliments traditionnels qui sont essentiels à la santé et aux modes de vie traditionnels des habitants et des collectivités du Nord.

Les détails des plans et du rendement des ministères et organismes fédéraux pour respecter leurs engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans leurs stratégies ministérielles de développement durable ou dans leurs rapports ministériels. *Ministères et organismes responsables : ECCC (co-responsable), SC (co-responsable), AAC, AANC, CNRC, Gendarmerie royale du Canada (GRC), ISDE, MDN, MPO, PC, Service correctionnel Canada (SCC), SPAC, TC.*

RESSOURCES BIOLOGIQUES

Même si les forêts et les poissons sont des ressources renouvelables, une mauvaise gestion des écosystèmes entraînerait leur épuisement et menacerait la viabilité des secteurs qui en dépendent. Un manque d'attention dans la gestion durable de ces ressources menacerait également la biodiversité et le bien-être environnemental des océans, des lacs, des milieux humides, des rivières et des prairies et des forêts du Canada.

OBJECTIF 5 : RESSOURCES BIOLOGIQUES

Utilisation économique et écologique efficace des ressources – Production et utilisation durables des ressources biologiques

État d'avancement

Entre 1990 et 2013, la récolte annuelle de bois d'œuvre au Canada a fluctué entre 47 % et 85 % de l'approvisionnement en bois, et 48 % des principaux stocks de poissons étaient considérés en santé en 2014, une augmentation par rapport à 46 % en 2011.

Défis qu'il reste à relever

L'agriculture et l'aquaculture plus intensives, en réponse à la demande croissante, continuent d'exercer des contraintes sur l'environnement.

Même si 74 principaux stocks de poissons (48 % du total) étaient considérés comme en santé en 2014, 16 (10 %) étaient dans la catégorie « critique ». Les stocks dans la zone critique ont un niveau de productivité susceptible de causer de graves préjudices à la ressource.

Ce que l'on sait

Entre 1990 et 2013, la récolte annuelle de bois d'œuvre au Canada a fluctué de 47 % à 85 % de l'approvisionnement estimé en bois rond industriel. L'approvisionnement en bois au Canada est demeuré relativement stable depuis 1990, avec une moyenne de 239 millions de mètres cubes (voir la figure 20).

Des 131 stocks ayant un statut connu en 2014, 75 étaient dans la catégorie « saine » et 16 dans la zone « critique ». De plus, nos connaissances sur l'état des stocks se sont améliorées; il y a maintenant 11 stocks en moins dans la catégorie « état inconnu » comparativement à 2011 (voir la figure 21). De nombreuses années pourraient être nécessaires pour que les systèmes biologiques répondent aux changements dans la gestion.

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Figure 20. Approvisionnement en bois et récolte annuelle de bois rond industriel, Canada, de 1990 à 2013

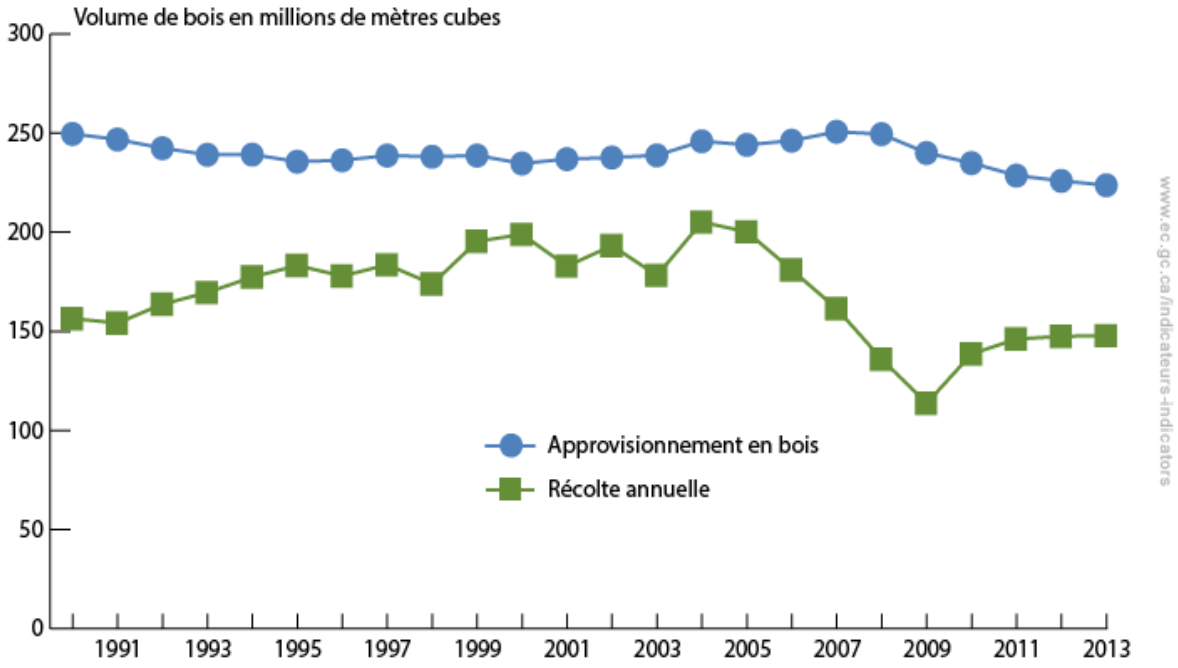

Figure 21. État des principaux stocks de poissons, Canada, de 2011 à 2014

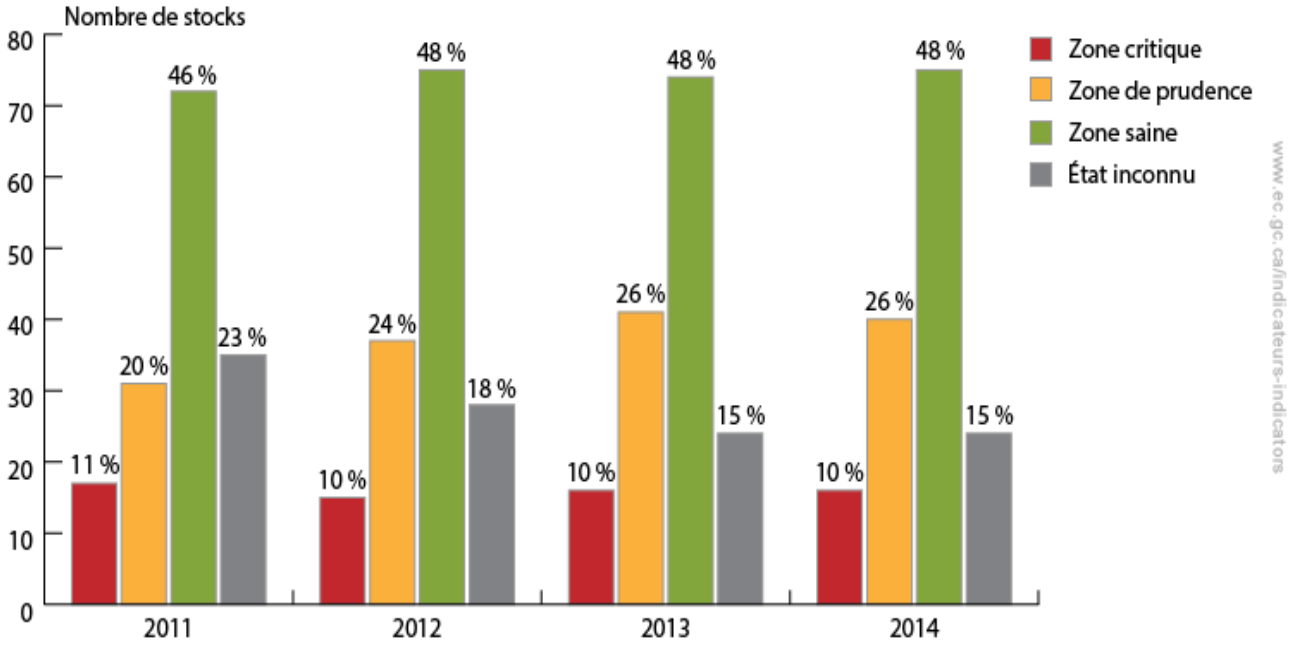

PÊCHES DURABLES

Le gouvernement fédéral travaille à protéger l'avenir de la prise de poissons sauvages par une gestion durable et responsable de la pêche. Cette forme de gestion des ressources est scientifique, adopte l'approche de précaution et tient compte des facteurs écosystémiques au moyen de l'analyse et de l'évaluation des risques.

Alors que la conservation demeure la priorité, le gouvernement fédéral supporte également une pêche économiquement prospère et travaille à l'amélioration de sa compétitivité en investissant dans des mesures et des activités de conservation et en ajustant la récolte avec la capacité de la ressource dans le but de fournir des emplois plus stables particulièrement dans les collectivités côtières.

Cible 5.1 : Pêches durables

Améliorer la gestion et la conservation des grands stocks.

État d'avancement

En 2014, 99 % des 155 grands stocks de poissons étaient récoltés à des niveaux durables, une augmentation par rapport à 90 % en 2011.

Ce que l'on sait

En 2014, pour 67 grands stocks de poissons (43 % des 155 grands stocks évalués), il y avait suffisamment de données historiques pour établir le niveau d'exploitation au moyen du niveau de référence des retraits calculé mathématiquement, tandis que les niveaux d'exploitation pour 86 autres stocks (55 %) ont été déterminés à l'aide d'autres méthodes scientifiques. Deux stocks (1 %) ont été récoltés au-dessus des niveaux approuvés.

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Activités selon la SFDD 2013-2016

Le gouvernement fédéral réalise un programme intégré des pêches qui contribue à la création d'une richesse durable pour les Canadiens par l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion intégrés des pêches (PGIP). Ces plans fournissent des renseignements scientifiques sur l'état des stocks, les enjeux et les objectifs de gestion actuels, les mesures de conformité et d'application de la loi ainsi que des stratégies pour une espèce particulière dans une région donnée. En 2013, des PGIP ont été élaborés pour le hareng de l'Atlantique canadien, pour l'espadon et autres thonidés du Canada atlantique et pour la crevette du plateau néo-écossais. Ceux-ci s'ajoutent à la liste grandissante de document évolutifs ou de PGIPs pluriannuels qui existent présentement pour d'autres stocks.

De plus, le gouvernement appuie un éventail d'initiatives complémentaires. Au niveau national, Pêches et Océans Canada continue d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques du Cadre pour la pêche durable. Notamment, il a lancé l'initiative pluriannuelle d'élaboration d'une politique de surveillance nationale des prises axée sur le risque.

À l'échelle régionale, des activités ciblées sont en cours. Par exemple, dans le deuxième cycle du Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives, la *Fraser Valley Watersheds Coalition* recevra jusqu'à 124 000 dollars afin de restaurer l'habitat du saumon dans les chenaux de la plaine inondable naturelle de la rivière Vedder. Le projet bénéficiera aux saumons coho, kéta et rose, ainsi qu'à la truite arc-en-ciel et à la truite fardée.

Sur la côte Est, les revenus ont été augmentés au moyen d'un programme de durabilité du homard à Terre-Neuve-et-Labrador (en particulier dans la baie Fortune, sur la côte sud-ouest et la côte ouest), qui misait sur les réductions volontaires des casiers à homard et le retrait des permis de pêche au homard. Le programme, qui s'est terminé en 2014, a éliminé en permanence 105 000 casiers (une réduction de 36 %) et 266 permis de pêche (une réduction de 24 %).

Les détails des plans et du rendement du ministère fédéral pour respecter ses engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans sa stratégie ministérielle de développement durable. *Ministère responsable : MPO.*

AQUACULTURE DURABLE

L'aquaculture est une industrie qui croît rapidement et dont les origines remontent à 1865, lorsque la production d'huîtres a débuté à l'Île-du-Prince-Édouard. Les répercussions environnementales du secteur ont augmenté aussi, et on s'efforce d'y remédier en s'attaquant aux questions comme l'utilisation de poissons sauvages pour alimenter les élevages, la fuite des poissons d'élevage et la propagation de leurs pathogènes, l'utilisation de produits pharmaceutiques et le rejet de déchets non traités.

Cible 5.2 : Aquaculture durable

D'ici 2020, toute forme d'aquaculture au Canada est gérée dans le cadre d'un régime scientifique qui préconise l'utilisation durable de ressources aquatiques (y compris les ressources marines, d'eau douce et terrestres) par des moyens qui conservent la biodiversité.

État d'avancement

Les plans de gestion intégrée de l'aquaculture ont été complétés pour les poissons et les mollusques de la Colombie-Britannique. Le plan pour les espèces d'eau douce est en cours d'élaboration. Des programmes scientifiques nationaux dans le domaine de l'aquaculture sont en place pour éclairer les autres processus réglementaires (p. ex., *Règlement sur les activités liées à l'aquaculture*) en vertu de la *Loi sur les pêches*.

Ce que l'on sait

La totalité du secteur canadien de l'aquaculture (100 %) est gérée dans le cadre environnemental scientifique de *Loi sur les pêches* et de ses règlements connexes.

De 2011 à 2013, le taux de conformité des exploitations aquacoles aux règlements de la *Loi sur les pêches* était de plus de 99 % chaque année. Ce pourcentage est basé sur le nombre total d'accusations déposées divisé par le nombre total de sites aquacoles inspectés. Veiller à ce que les aquaculteurs respectent les normes de protection de l'environnement aide à protéger nos milieux aquatiques et à conserver les ressources marines pour les générations futures.

Activités selon la SFDD 2013-2016

Par le renouvellement du Programme d'aquaculture durable, qu'il dote de 54 millions de dollars sur cinq ans (2013 à 2018), le gouvernement fédéral améliore le régime réglementaire du secteur aquacole au Canada en application de la *Loi sur les pêches*. L'investissement vise trois initiatives clés :

- Continuer d'appuyer les activités scientifiques réglementaires en matière d'aquaculture (6,5 millions de dollars par an, dont 5,4 millions en soutien direct des activités en science et en recherche).
- Poursuivre les travaux concernant la réforme réglementaire et la gouvernance en aquaculture (2,9 millions de dollars par an).
- Améliorer les rapports publics sur le rendement environnemental et économique du secteur canadien de l'aquaculture (1,4 million de dollars par an).

Les exemples suivants illustrent les améliorations apportées au système réglementaire :

- Le *Règlement sur les activités d'aquaculture*, entré en vigueur en juillet 2015. Ce règlement précise les conditions auxquelles les exploitants en aquaculture doivent se plier pour traiter leurs poissons contre les maladies et les parasites, ainsi que celles qui s'appliquent aux dépôts de matières organiques en vertu des articles 35 et 36 de la *Loi sur les pêches*.
- La modification des règlements pris en vertu de la *Loi sur les pêches* pour surmonter les obstacles à la croissance de l'industrie tout en protégeant l'environnement. Actuellement, l'industrie de l'aquaculture est assujettie aux règlements suivants qui concernent la capture de poissons sauvages : *Règlement de pêche de l'Atlantique*; *Règlement de pêche des provinces maritimes* et *Règlement de pêche du Pacifique*. Des modifications seront apportées à chacun de ces règlements pour satisfaire aux exigences réglementaires particulières de l'aquaculture. Des aspects du *Règlement de pêche (dispositions générales)*, du *Règlement sur la gestion de la pêche du poisson contaminé* et du *Règlement du Pacifique sur l'aquaculture* seront aussi modifiés pour régler des problèmes d'exploitation et simplifier les autorisations.
- La coopération bilatérale avec les États-Unis en vertu du Plan prospectif conjoint du Conseil de coopération en matière de réglementation (CCR) se poursuit afin d'améliorer la coopération dans la gestion environnementale du secteur de l'aquaculture et pour déterminer les secteurs où une harmonisation des règlements serait possible.

Le gouvernement continue d'exécuter trois programmes nationaux clés en soutien à l'aquaculture :

- Le Programme national sur la santé des animaux aquatiques, qui vise à protéger les poissons d'élevage et les poissons sauvages contre les maladies afin de maintenir un accès concurrentiel aux marchés des produits de la mer.
- Le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques, programme fédéral de salubrité des aliments, qui protège les Canadiens contre les risques pour la santé associés à la consommation de mollusques bivalves contaminés (comme les moules, les huîtres et les palourdes).
- Le Programme des introductions et des transferts, qui évalue le risque lié à l'introduction ou au transfert de poissons et de mollusques vivants, dans une province, entre des provinces, ou au Canada en provenance d'autres pays, et il délivre les approbations et les permis.

Les détails des plans et du rendement du ministère pour respecter ses engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans sa stratégie ministérielle de développement durable. *Ministère responsable : MPO.*

GESTION DURABLE DES FORÊTS

En 2013, le secteur forestier du Canada, qui comprend la foresterie et l'exploitation forestière, les pâtes et papiers et la fabrication de produits du bois, représentait environ 1 % du PIB du Canada.

Le gouvernement fédéral s'emploie à maintenir une économie forestière dynamique tout en protégeant la santé des terres forestières et en maximisant leurs bénéfices sociaux et environnementaux.

Cible 5.3 : Gestion durable des forêts

Contribuer à la cible nationale voulant que, d'ici 2020, des progrès continus soient réalisés en matière de gestion durable des forêts du Canada.

État d'avancement

Grâce à sa participation aux conseils consultatifs et comités, Ressources naturelles Canada (RNCan) fournit une expertise aux parties prenantes sur la manière de relever les défis liés au maintien de la durabilité des écosystèmes forestiers. En 2013-2014, 77 représentants de RNCan siégeaient à des comités et conseils consultatifs sur les perturbations, une augmentation par rapport aux 73 au cours de la période de rapport précédente.

Ce que l'on sait

La représentation du Service canadien des forêts au sein de conseils ou de comités consultatifs auxquels participent les gouvernements, l'industrie et les organisations non gouvernementales fournit des connaissances scientifiques sur les écosystèmes forestiers. En 2013-2014, 77 représentants de RNCan siégeaient aux comités et conseils consultatifs sur les perturbations, en hausse par rapport aux 73 de la période précédente. Grâce à sa représentation au sein de 123 conseils et comités consultatifs sur les écosystèmes forestiers, RNCan était à 5 % de son objectif de participer à 128 organismes du genre en 2013-2014. Cet indicateur fluctue d'une année à l'autre.

Activités selon la SFDD 2013-2016

Par la participation aux travaux de plus de 120 comités et conseils consultatifs qui se penchent sur les écosystèmes forestiers, le gouvernement fédéral offre aux parties prenantes une expertise scientifique sur la façon de relever les défis d'assurer la durabilité de ces écosystèmes.

Le gouvernement aide aussi à s'attaquer aux enjeux nationaux du secteur des forêts, notamment par l'élaboration d'un système de suivi permettant de signaler les effets des changements climatiques sur les forêts du Canada. La création d'une trousse d'outils d'adaptation et des ressources (y compris des cartes, des bases de données, des applications web et des rapports de synthèse) et une évaluation intégrée des répercussions des changements climatiques sur les forêts et le secteur forestier du Canada sont en cours.

En 2013, le gouvernement a établi un ensemble de 11 documents pour résumer la recherche scientifique concernant les répercussions du développement humain, de l'utilisation des ressources et des changements climatiques sur la zone boréale du Canada. Les documents seront tous publiés d'ici la fin de 2015.

De plus, en 2014, le gouvernement a investi dans deux grandes initiatives pour appuyer l'aménagement forestier durable :

- 24 millions de dollars dans FPInnovations, l'organisme national de recherche forestière dirigé par l'industrie. Cet investissement en 2014-2015 permet à FPInnovations de mener des recherches afin de développer de nouveaux produits et d'accroître la valeur des produits créés à partir de la fibre de bois canadien, soutenant ainsi la création d'emploi et la prospérité économique.
- FPInnovations a publié en 2014 le tout premier Guide technique de conception et de construction pour bâtiments en bois de grande hauteur au Canada. Construire davantage de bâtiments en bois de grande hauteur est prioritaire afin de saisir les possibilités de croissance économique recensées par l'industrie forestière canadienne et afin d'élargir la gamme des matériaux qui servent à construire les bâtiments de grande hauteur.

Les détails des plans et du rendement du ministère pour respecter ses engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans sa stratégie ministérielle de développement durable.
Ministère responsable : RNCan.

AGRICULTURE DURABLE

Au cours des dernières décennies, l'agriculture a beaucoup évolué, sous l'impulsion des exigences du marché et des nouvelles technologies de production.

Cible 5.4 : Agriculture durable

D'ici 2020, les paysages agricoles exploités fournissent un niveau stable ou amélioré de biodiversité et de capacité d'habitat.

État d'avancement

En 2013-2014, plus de 85 % des parcours du Programme de pâturages communautaires étaient cotés bons ou excellents pour leur capacité à soutenir la biodiversité et à fournir un habitat pour la faune.

Quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des exploitations agricoles appliquent les mesures de leur plan environnemental de la ferme afin d'améliorer l'évaluation et l'atténuation des risques agroenvironnementaux.

Ce que l'on sait

Le nombre de fermes au Canada a diminué, mais leur taille moyenne a augmenté. Précisément, la superficie cultivée en proportion des terres agricoles et le nombre de têtes de bétail se sont accrus. Parallèlement, les producteurs et le public se sont sensibilisés aux pressions qu'impose la production agricole à l'environnement. Le gouvernement fédéral continue de travailler à des indicateurs de la capacité d'habitat faunique des terres agricoles et de la planification environnementale à la ferme sur les terres agricoles.

Pour un complément d'information, consultez le site Web des ICDE.

Activités selon la SFDD 2013-2016

Le gouvernement fédéral continue de jouer un rôle clé dans la science et la recherche en agriculture. Il maintient des informations et des sources de connaissances essentielles dans les collections biologiques nationales, dont la Collection nationale canadienne d'insectes, d'arachnides et de nématodes, l'Herbier national de mycologie, la Collection de cultures fongiques canadienne, la Collection nationale de plantes vasculaires d'AAC, Ressources phytogénétiques du Canada, le Programme canadien des ressources génétiques animales et la Collection canadienne de phytovirus. Les renseignements que renferment les collections servent aux recherches des secteurs public et privé. Ces recherches profitent à des domaines comme l'économie et le commerce, l'alimentation et l'agriculture, la santé et la sécurité publiques, la surveillance des espèces exotiques envahissantes et la sécurité nationale. Les collections servent d'assise à d'importantes activités de recherche et de développement qui aideront le secteur agricole à s'adapter aux aléas naturels, tels que les changements climatiques, les organismes nuisibles et les maladies.

Grâce au cadre stratégique fédéral, provincial et territorial des programmes à coûts partagés de « Cultivons l'avenir 2 » pour le secteur agricole, les provinces et les territoires peuvent créer des programmes visant à répondre à leurs besoins environnementaux. Les programmes de ce cadre quinquennal aident les agriculteurs à évaluer les risques environnementaux, à planifier des mesures d'atténuation et à accroître l'adoption de pratiques agricoles durables à l'échelle de la ferme et du paysage.

Les activités de vulgarisation et les programmes incitatifs favorisent la participation volontaire des propriétaires terriens dans la mise en œuvre de pratiques d'aménagement des terres qui favorisent les animaux sauvages, telles que : la conservation des zones riveraines; le travail de conservation du sol; la gestion des terres boisées; le pâturage en rotation; la conversion de terres peu productives en terres à couvert végétal permanent et la conservation des habitats naturels restants. Par exemple, avec un budget annuel de 4,6 millions de dollars, le Programme de gérance agroenvironnementale de la Saskatchewan offre de l'assistance aux producteurs admissibles pour les aider à mettre en place des pratiques agricoles durables.

Les détails des plans et du rendement du ministère pour respecter ses engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans sa stratégie ministérielle de développement durable.
Ministère responsable : AAC.

RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE — EN COMMENÇANT PAR LE GOUVERNEMENT

Réduire l’empreinte environnementale — en commençant par le gouvernement

Le gouvernement du Canada a le vaste mandat de fournir des services aux Canadiens, au pays et à l’étranger. Sa grande présence opérationnelle se traduit par plus de 30 000 bâtiments, lui appartenant ou loués, plus de 16 000 véhicules routiers et plus de 250 000 employés.

OBJECTIF 6 : ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉNERGIE

Réduire l’empreinte carbone et la consommation d’énergie des activités fédérales.

État d’avancement

Les émissions globales des activités fédérales ont été réduites depuis 2005.

Les ministères et organismes responsables poursuivent leurs efforts pour atteindre leurs propres cibles de réduction des GES, en appui à la cible globale de réduction des émissions fédérales de 17 % d’ici 2020-2021.

Défis qu’il reste à relever

Il y a diverses possibilités de réduire la consommation d’énergie des bâtiments existants. Toutefois, contrairement aux véhicules et à d’autres équipements où les nouvelles technologies et les remplacements fréquents peuvent contribuer de façon importante à la réduction de la consommation énergétique, les projets visant à réduire la consommation énergétique des biens immobiliers fédéraux ont habituellement des échéanciers plus longs, concernent plus d’intervenants et requièrent de plus grandes ressources.

Ce que l’on sait

Il faut une quantité considérable d’énergie pour chauffer et refroidir les installations, alimenter les véhicules et l’équipement et soutenir les activités quotidiennes des fonctionnaires fédéraux. Cette consommation d’énergie est liée au rejet d’émissions directes et indirectes de GES et à l’ensemble des émissions de GES provenant de sources qui ne relèvent pas directement du gouvernement, telles que les installations louées, les déplacements professionnels et le navettage des employés.

Réduire les émissions de GES générées par les installations et les parcs de véhicules fédéraux demeure au centre de l’objectif. Les ministères et les organismes responsables travaillent à réduire les émissions issues de la consommation d’énergie des bâtiments et des parcs de véhicules fédéraux et à appuyer les activités qui réduisent les émissions indirectes. Une cible a été établie pour les sources importantes d’émissions à l’égard desquelles le gouvernement dispose d’une capacité et d’une maîtrise opérationnelle lui permettant d’opérer des changements.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

Les ministères et organismes assujettis à la cible de réduction des émissions de GES ont quantifié leurs émissions de l'année de référence 2005-2006 au moyen du *Protocole de suivi de gaz à effet de serre du gouvernement fédéral – Normes communes pour les opérations fédérales,* qui est basé sur des principes mondialement acceptés. Le cumul des émissions de l'année de référence est de 1 391 kilotonnes (kt) en équivalent dioxyde de carbone (éq. CO_2). Les émissions liées à l'énergie représentent environ 97 % des émissions de GES produites par les bâtiments et les parcs de véhicules appartenant à l'État de 15 ministères et organismes fédéraux.

La méthode de comptabilisation des émissions associées à la consommation d'électricité exclut les réductions en cours de l'intensité des émissions produites par la production d'électricité par les réseaux électriques provinciaux (« écologisation des réseaux »). Cette approche différencie les réductions des émissions découlant des efforts des ministères pour réduire leur consommation d'énergie des réductions découlant de l'écologisation des réseaux.

Cible 6.1 : Réduction des émissions de GES

Le gouvernement du Canada réduira les émissions de gaz à effet de serre provenant de ses bâtiments et parcs de véhicules de 17 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2020.

État d'avancement

En 2013-2014, les ministères et organismes responsables ont réduit les émissions de GES provenant de leurs bâtiments et de leurs parcs de véhicules de 2,5 % par rapport à l'exercice 2005-2006.

Ce que l'on sait

En date de mars 2014, les 15 ministères et organismes responsables avaient réduit les émissions de GES annuelles de leurs bâtiments et de leurs parcs de véhicules de 2,5 % par rapport à l'exercice 2005-2006. Ce pourcentage représente une diminution de 34 kt d'éq. CO_2 par rapport aux niveaux des émissions de l'année de référence et est plus faible que les réductions de 6 % et de 5 % observées au cours des deux années précédentes.

Les ministères qui ont la garde des bâtiments et qui sont responsables d'en gérer la consommation d'énergie ont indiqué que les variations météorologiques d'année en année avaient eu des répercussions importantes sur la demande en chauffage et en refroidissement de leurs bâtiments. Dans tout le pays, l'hiver de 2013-2014 a été plus long et plus froid que les années précédentes (surtout par rapport à 2005-2006, année qui a servi à l'établissement de la cible), ce qui explique en grande partie les émissions plus élevées que prévu qui ont été déclarées par de nombreux ministères.

Activités selon la SFDD 2013-2016

À compter de l'exercice 2011-2012, les 15 ministères ont établi des cibles et des plans spécifiques pour ramener les émissions de GES sous les niveaux de l›année de référence et contribuer à l'atteinte de la cible du gouvernement fédéral d'ici 2020-2021. Ces cibles et plans tiennent compte des particularités ministérielles et indiquent les activités de réduction des émissions qui relèvent des ministères et qu'ils ont la capacité d'effectuer.

Installations fédérales

Les émissions des installations représentent 91 % des émissions de GES visées par la cible fédérale. Les ministères responsables de réduire les émissions de GES des installations qui appartiennent à l'État et dont ils ont la garde ont déterminé un large éventail de mesures permettant de réduire la consommation d'énergie et d'améliorer l'efficacité énergétique, comme des audits de la consommation, des mises à niveau écoénergétiques et la rénovation des installations. D'autres bénéfices découlent de certaines mesures. Par exemple, la mise à niveau des systèmes d'éclairage en les dotant de sources, de luminaires et de commandes efficaces améliore l'environnement visuel du milieu de travail.

Plusieurs ministères ont inclus dans leurs plans la remise en service et l'optimisation continue des bâtiments pour aider les systèmes de contrôle des bâtiments à répondre aux besoins d'exploitation et d'efficacité. Bon nombre de ministères ont intégré l'efficacité énergétique dans leurs pratiques de gouvernance, se sont dotés d'une capacité de gestion de l'énergie, ont intégré des stratégies de mobilisation des employés et une formation de sensibilisation à l'énergie.

D'autres ont des dispositifs de production d'énergie renouvelable sur place, ou achètent de l'énergie provenant de sources renouvelables à faible impact – éolien, solaire ou biomasse. Ils réduisent ainsi la quantité d'électricité classique consommée et réduisent les émissions imputables à l'électricité achetée.

Parc de véhicules fédéral

Le parc de véhicules fédéral représente approximativement un dixième des émissions visées par la cible. Plus de la moitié des émissions est associée aux véhicules routiers. Le reste provient des navires maritimes, des aéronefs et de divers équipements mobiles appartenant aux ministères fédéraux.

Les ministères ont rationalisé leurs achats de véhicules, la composition et le déploiement de leurs parcs afin de contribuer à l'efficacité du parc gouvernemental. Depuis 2005-2006, les ministères et les organismes assujettis à cette cible ont réduit le nombre de véhicules routiers d'environ 1 200. De plus, un certain nombre d'autres mesures sont prises, dont l'application de calendriers d'entretien régulier, des campagnes pour réduire la marche au ralenti des moteurs et des formations à l'écoconduite.

Par exemple, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a réduit ses émissions de GES de 26 % par rapport à l'exercice 2005-2006, dépassant ainsi sa cible de réduction des GES de 17 %. L'ARC a réduit la taille de son parc automobile (passant de 90 à 67 véhicules pendant la même période) en utilisant un modèle centralisé de gestion de son parc et en mettant l'accent sur l'écologisation et le rajustement de la taille de son parc grâce à l'utilisation continue de véhicules hybrides, ainsi que grâce à la réduction de la puissance et du nombre de cylindres des moteurs, lorsque c'est possible sur le plan opérationnel. L'ARC a aussi mis en place des initiatives comme la réaffectation des véhicules sous-utilisés dans l'Agence, le suivi strict des kilomètres parcourus par les véhicules pour assurer une utilisation optimale, et la fourniture d'une formation et de renseignements sur les meilleures pratiques aux gestionnaires et conducteurs du parc.

Les avancées technologiques de l'industrie automobile aident le gouvernement à écologiser son parc, à mesure qu'il remplace ses vieux véhicules par des modèles plus écoénergétiques.

Les détails des plans et du rendement des ministères et organismes fédéraux pour respecter leurs engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans leurs stratégies ministérielles de développement durable. *Ministères et organismes responsables : AAC, AANC,† ARC,† ASFC, ECCC, Emploi et Développement social Canada (EDSC),† Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC),† ISDE,† MDN, MPO, PC, RNCan, SC,† SPAC, TC. († indique les ministères et les organismes qui rendent compte seulement des émissions de GES de leur parc de véhicules.)*

GESTION DES DÉCHETS ET DES BIENS

Un large éventail d'activités du gouvernement sont couvertes par cet objectif, y compris la gestion des bâtiments et du parc de véhicules fédéral, ainsi qu'un large éventail de biens et services acquis par le gouvernement fédéral.

L'objectif comprend les cibles suivantes :

7.1 – Améliorer le rendement environnemental des biens immobiliers fédéraux;

7.2 – Intégrer les considérations environnementales dans l'achat et mettre en oeuvre la Politique fédérale d'achats écologiques; et

7.3 – Améliorer la durabilité des activités fédérales en milieu de travail.

Une quatrième cible facultative, la cible 7.4 (Écologisation des services aux clients), a été introduite en 2013-2016, laquelle se concentre sur les mesures ministérielles visant à réduire les répercussions environnementales des services offerts à leurs clients.

OBJECTIF 7 : GESTION DES DÉCHETS ET DES BIENS

Réduire les déchets générés et atténuer les impacts environnementaux des biens tout au long de leur durée de vie utile.

État d'avancement

Le gouvernement a réalisé des progrès en matière de gestion des déchets et des biens : 37 des 54 projets immobiliers et bâtiments appartenant à l'État ont atteint un niveau élevé de rendement environnemental, 85 % des cibles d'achats écologiques SMART ont été atteintes (ou sont en voie de l'être) et 100 % des ministères visés par la SFDD ont élaboré une approche visant à maintenir et à améliorer la durabilité des pratiques et des politiques en milieu de travail.

Défis qu'il reste à relever

Bien que la plupart des ministères et des organismes aient fait des progrès considérables vers l'atteinte de l'objectif, il reste certains secteurs où des améliorations sont encore attendues de quelques ministères, en particulier pour ce qui est de la rationalisation des imprimantes et des achats écologiques.

Ce que l'on sait

Les 26 ministères visés par la SFDD ont établi trois cibles d'achats écologiques SMART (Spécifiques, Mesurables, Acceptables, Réalistes et Temporellement définies), atteintes ou en voie d'être atteintes à 85 %. Tous les ministères visés par la SFDD ont élaboré une approche visant à maintenir et à améliorer la durabilité des pratiques et des politiques en milieu de travail.

Depuis 2012-2013, 37 des 54 projets immobiliers et bâtiments existants appartenant à l'État ont atteint un niveau élevé de rendement environnemental.

RENDEMENT ENVIRONNEMENTAL DES BIENS IMMOBILIERS

Cette cible suppose des approches efficaces pour intégrer les décisions environnementales dans la gestion de l'énergie, du matériel, des déchets et de l'eau des biens immobiliers. Les biens immobiliers fédéraux comprennent les immeubles de bureau, les laboratoires, les centres de recherche, les installations combinées, les bâtiments d'entreposage et les entrepôts, les bases de la garde côtière et les bases militaires, les installations récréatives, les bâtiments patrimoniaux et de nombreux autres types d'immeubles appartenant au gouvernement fédéral ou loués par lui. Améliorer la durabilité des biens immobiliers promet de grandes possibilités de réduire les émissions, de mieux utiliser l'énergie et les ressources et de diminuer les coûts de fonctionnement et d'entretien.

Reconnaissant que les ministères ont des mandats et des besoins en ressources différents, la SFDD demande aux ministères d'élaborer un « Cadre de durabilité des biens immobiliers » (CDBI), pour expliquer comment ils vont atteindre les cibles des biens immobiliers (7.1) et de la gestion de l'eau (8.1). Le CDBI s'inscrit dans le prolongement des cadres stratégiques d'écologisation des bâtiments que les ministères ont mis en place conformément à la SFDD 2010-2013 afin de gérer le rendement environnemental des projets immobiliers et des bâtiments existants.

Cible 7.1 : Rendement environnemental des biens immobiliers

À compter du 1er avril 2014 et conformément aux cadres de durabilité des biens immobiliers des ministères, les projets et les activités du gouvernement du Canada dans le domaine immobilier atteindront un haut niveau de rendement environnemental reconnu par l'industrie.

État d'avancement

Les gardiens des biens immobiliers fédéraux continuent d'intégrer les résultats environnementaux dans la prise de décision portant sur les biens immobiliers, pour appuyer les cibles que cherche à atteindre le gouvernement en matière de réduction des gaz à effet de serre, de gestion des déchets et des biens et de gestion de l'eau, et pour économiser sur les coûts des services publics.

À ce jour, un total de 37 sur 54 projets immobiliers et bâtiments appartenant à l'État et un total de 26 sur 36 nouvelles constructions et projets de rénovation majeure ont atteint un niveau de haute performance environnementale reconnu dans l'industrie, depuis l'exercice 2012-2013.

Ce que l'on sait

Au nombre des bâtiments de la Couronne actuels (de plus de 1 000 m^2) et des nouveaux projets de location ou de renouvellement de bail (de plus de 1 000 m^2) où la Couronne est le principal locataire, 707 sur 2 560 ont fait l'objet d'une évaluation de rendement environnemental à l'aide d'un outil d'évaluation reconnu par l'industrie, depuis 2011-2012.

Il y a 26 des 36 nouvelles constructions, projets de construction à des fins de location et projets de rénovations majeures qui ont atteint un niveau de rendement environnemental élevé reconnu par l'industrie depuis 2012-2013. Parmi les 18 projets d'aménagement et de réaménagement, 11 projets ont atteint un niveau de rendement environnemental élevé reconnu par l'industrie depuis 2012-2013.

Activités selon la SFDD 2013-2016

Les ministères gardiens cherchent à obtenir un rendement environnemental élevé de leurs projets immobiliers et de leurs bâtiments existants. Afin d'évaluer le rendement, les ministères utilisent des outils d'évaluation et de validation reconnus par l'industrie tels que : la norme *Leadership in Energy and Environmental Design* (LEED) du Conseil du bâtiment durable du Canada, les *Building Owners and Managers Association Building Environmental Standards* et la norme *Green Globes*.

Quatorze ministères et organismes visés par la SFDD auxquels cette cible s'applique ont mis à jour leurs cadres de durabilité des biens immobiliers, qui définissent leur approche pour la gestion du rendement environnemental des nouvelles constructions, des projets de construction à des fins de location, des grands projets de rénovation, du fonctionnement et de l'entretien des bâtiments de la Couronne et des nouveaux projets de location ou de renouvellement de bail. De plus, six ministères ont intégré des dispositions touchant les facteurs environnementaux dans les évaluations de rendement des gestionnaires des biens immobiliers et des chefs fonctionnels responsables des activités entourant les nouvelles constructions, les locations et les bâtiments existants.

Le laboratoire CanmetMATÉRIAUX de RNCan, situé à Hamilton, en Ontario, est un exemple d'initiative ministérielle visant à améliorer le rendement des biens immobiliers. Le laboratoire est un partenariat public-privé entre RNCan, McMaster Innovation Park et l'Université McMaster. Il a obtenu la certification LEED Platine en octobre 2013. Ce bâtiment utilise des technologies durables passives et actives, comme le chauffage et le refroidissement géothermiques, le chauffage par plancher rayonnant, les cellules photovoltaïques, les murs accumulateurs de chaleur, les toiles solaires et des matériaux qui réfléchissent la lumière. Grâce à tous ces éléments de conception énergétiques et durables, le laboratoire est conçu de façon à réduire jusqu'à 70 % de la consommation d'énergie.

Les détails des plans et du rendement des ministères et organismes fédéraux pour respecter leurs engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans leurs stratégies ministérielles de développement durable. *Ministères et organismes responsables : AAC, AANC, Anciens Combattants Canada (ACC), ASFC, ASPC, ECCC, ISDE, MDN, MPO, PC, Patrimoine canadien (PCH), RNCan, SC, SPAC, TC.*

ACHATS ÉCOLOGIQUES

Le gouvernement fédéral est un acheteur important de biens et de services, dépensant des milliards de dollars par année pour fournir des services à la population canadienne. Pour mieux protéger l'environnement et appuyer davantage le développement durable, le gouvernement a mis en œuvre sa Politique d'achats écologiques en 2006. Depuis, il exige que des facteurs environnementaux soient intégrés à la prise de décision des processus d'approvisionnement fédéral de tous les ministères identifiés à l'article 2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (y compris les 26 ministères assujettis à la *Loi fédérale sur le développement durable*).

Les ministères et les organismes ont établi des cibles précises pour réduire l'impact environnemental des biens et services qu'ils utilisent ou fournissent, tels que la technologie de l'information et l'équipement audiovisuel, les véhicules, les fournitures de bureau, les imprimantes, le papier et les voyages d'affaires.

Cible 7.2 : Achats écologiques

À compter du 1er avril 2014, le gouvernement du Canada continuera de prendre des mesures pour intégrer des facteurs environnementaux à ses achats, conformément à la Politique d'achats écologiques.

État d'avancement

On continue de faire des progrès dans la mise en œuvre de la Politique d'achats écologiques, avec plus de 14 600 spécialistes des achats ou de la gestion du matériel qui ont terminé la formation sur les achats écologiques au cours des trois dernières années.

De plus, en 2013-2014, 96 % des 26 ministères visés par la SFDD avaient inclus l'élément de soutien ou de participation aux achats écologiques dans les évaluations du rendement des employés qui gèrent les achats et la gestion du matériel.

Ce que l'on sait

Plus de 14 600 spécialistes des achats ou de la gestion du matériel dans l'ensemble du gouvernement ont terminé le cours sur les achats écologiques dispensé par l'École de la fonction publique au cours des trois dernières années. En 2013-2014, 25 ministères visés par la SFDD (96 %) avaient intégré les éléments de soutien et de contribution aux achats écologiques dans les évaluations du rendement des gestionnaires et des chefs fonctionnels chargés des achats et de la gestion du matériel.

Activité selon la SFDD 2013-2016

Le gouvernement du Canada continue d'inclure les facteurs environnementaux dans ses instruments d'approvisionnement utilisés par tous les ministères et organismes fédéraux. Plus de 30 catégories de biens et services font l'objet de plans d'achats écologiques. Ces plans décrivent les principales incidences environnementales pour un bien ou service donné et les mesures d'approvisionnement qui peuvent être prises pour les atténuer. Les catégories environnementales évaluées comprennent les gaz à effet de serre et les contaminants

atmosphériques, l'efficacité de l'utilisation de l'énergie et de l'eau, les substances appauvrissant la couche d'ozone, les déchets, la réutilisation et le recyclage, les déchets dangereux et les substances chimiques, toxiques et dangereuses. Les fiches de données écologiques qui en résultent indiquent les facteurs environnementaux pris en compte dans la prise de décision touchant l'acquisition de chaque bien ou service, de même que ce qui est prévu pour inclure les critères environnementaux dans les achats du gouvernement.

Selon la cible 7.2, les ministères et organismes ont défini des cibles précises afin de réduire l'incidence environnementale des biens et services qu'ils utilisent ou qu'ils acquièrent, comme : la technologie de l'information et l'équipement audiovisuel, les véhicules, le mobilier de bureau, les imprimantes et le papier et les déplacements professionnels. Six ministères ont ajouté un objectif visant les déplacements professionnels pour réduire d'au moins 25 % les émissions liées aux déplacements aériens d'ici 2020-2021. L'exercice financier de référence pour ces objectifs ministériels varie de 2005-2006 à 2008-2009. Depuis l'exercice 2008-2009, ces six ministères ont diminué de 52,5 % (29 459 tonnes d'éq. CO_2), en moyenne, leurs émissions provenant des déplacements professionnels.

Les détails des plans et du rendement des ministères et organismes fédéraux pour respecter leurs engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans leurs stratégies ministérielles de développement durable. *Ministères et organismes responsables : AAC, AANC, ACC, AMC, APECA, ARC, ASFC, ASPC, DEC, DEO, ECCC, EDSC, FIN, IRCC, ISDE, Ministère de la Justice Canada (JUS), MDN, MPO, PC, PCH, RNCan, SC, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), SP, SPAC, TC.*

ACTIVITÉS ÉCOLOGIQUES EN MILIEU DE TRAVAIL

La cible des activités écologiques en milieu de travail dans la SFDD 2013-2016 regroupe plusieurs cibles similaires de la SFDD 2010-2013 : la rationalisation des imprimantes, la réduction de la consommation du papier, les réunions écologiques et les déchets électroniques. Elle suppose aussi de nouvelles stratégies de mise en œuvre portant sur la technologie de l'information, la gestion des parcs de véhicules, les déchets de bureau, la participation des employés et d'autres politiques et pratiques ministérielles, qui sont des activités déjà en cours dans les ministères. La cible exige que les ministères définissent une façon d'atteindre la cible qui s'accorde avec leur environnement opérationnel et les ressources dont ils disposent.

Cible 7.3 : Activités écologiques en milieu de travail

À compter du 1er avril 2015, le gouvernement du Canada mettra à jour et adoptera des politiques et des pratiques visant à rehausser l'écologisation de ses activités en milieu de travail.

État d'avancement

Le gouvernement a réduit l'incidence environnementale du milieu de travail fédéral dans des secteurs clés. Entre 2011 et 2014, le gouvernement fédéral a fait don de plus de 369 000 ordinateurs, ordinateurs portatifs, écrans et imprimantes au programme Ordinateurs pour les écoles (OPE), et a augmenté le ratio moyen d'employés par imprimante d'un ratio de 4 pour 1 à un ratio de 8,5 pour 1 (se débarrassant ainsi d'environ 27 500 imprimantes).

De plus, sur une période de deux ans, la consommation annuelle de papier a diminué d'environ 540 millions de feuilles et l'utilisation de 20 000 cartouches d'encre a été éliminée, permettant au gouvernement d'économiser environ 4,5 millions de dollars.

Ce que l'on sait

La totalité des 26 ministères et organismes visés par la SFDD a mis en place une approche pour maintenir ou améliorer les politiques et les pratiques d'écologisation en milieu de travail. Plusieurs ministères ont mis en œuvre leurs propres stratégies de développement durable en ajout à la SFDD.

Activités selon la SFDD 2013-2016

Les ministères et les organismes ont entrepris des actions pour améliorer continuellement les activités en milieu de travail. Ces actions comprennent l'incitation des employés à prendre des mesures pour réduire la consommation d'énergie et de matériel, produire moins de déchets, réutiliser et recycler le matériel et les biens, de manière à détourner les déchets des sites d'enfouissement.

Par exemple, la Stratégie environnementale de la Défense, conjointement avec la SFDD, fournit au ministère de la Défense nationale l'orientation dont il a besoin pour continuer d'évoluer en tant qu'organisation responsable et durable sur le plan environnemental. La Stratégie environnementale de la Défense intègre et applique efficacement des pratiques exemplaires,

par la gestion du cycle de vie, aux activités en milieu de travail et aux opérations au niveau organisationnel, à l'appui de forces militaires durables et modernes. L'intention est d'informer son personnel sur le programme environnemental et sur sa pertinence pour les activités de la Défense, d'inciter le personnel à intégrer des facteurs environnementaux dans ses activités en soulignant ce qui se fait ailleurs, et de présenter les résultats obtenus.

Tous les ministères et organismes visés par la SFDD ont adopté la stratégie des déchets électroniques du gouvernement du Canada, lancée en février 2010. Cette stratégie vise à empêcher l'élimination incorrecte des déchets électroniques et à prévenir ses incidences négatives sur la santé humaine, l'environnement et la sécurité de l'information. Elle favorise la réutilisation et, lorsque celle-ci n'est pas possible, le recyclage respectueux de l'environnement. Les 26 ministères et organismes visés par la SFDD réutilisent ou recyclent leur équipement électronique et électrique excédentaire de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement à tous leurs emplacements, dans la mesure du possible.

De 2011 à 2014, le gouvernement fédéral a donné plus de 369 000 ordinateurs, ordinateurs portatifs, écrans et imprimantes à un programme important de réutilisation, OPE, qui est mené par Innovation, Sciences et Développement économique Canada. La majorité de l'équipement a été remis à neuf et réutilisé par des écoles canadiennes, des collectivités autochtones et des organismes d'apprentissage à but non lucratif. L'équipement qui n'a pu être remis à neuf ou réutilisé a été envoyé au recyclage dans le respect de l'environnement par l'intermédiaire de programmes provinciaux de recyclage des déchets électroniques.

La même tendance à la baisse s'observe pour la consommation interne de papier par employé. À la fin de l'exercice financier 2013-2014, 22 des 26 (85 %) ministères visés par la SFDD avaient réduit la consommation interne de papier par employé de bureau d'au moins 20 % comparativement à leur année de référence. Ainsi, il est estimé que, au cours de deux exercices financiers, la consommation annuelle de papier par tous les ministères visés par la SFDD a baissé d'environ 540 millions de feuilles (2 700 tonnes).

Pour atteindre l'objectif des réunions écologiques de la SFDD 2010-2013, 25 des 26 ministères et organismes visés par la SFDD ont adopté un guide d'écologisation des réunions afin de réduire les incidences environnementales associées à l'organisation de réunions ou d'événements. Les ministères responsables ont pris des moyens pour ancrer la culture des réunions écologiques dans leur organisation en diffusant le guide au moyen d'activités de communications Web ciblées, par exemple dans le contexte d'activités nationales en faveur du développement durable.

Les détails des plans et du rendement des ministères et organismes fédéraux pour respecter leurs engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans leurs stratégies ministérielles de développement durable. *Ministères et organismes responsables : AAC, AANC, ACC, AMC, APECA, ARC, ASFC, ASPC, DEC, DEO, ECCC, EDSC, FIN, IRCC, ISDE, JUS, MDN, MPO, PC, PCH, RNCan, SC, SCT, SP, SPAC, TC.*

ÉCOLOGISATION DES SERVICES AUX CLIENTS

Cette cible accorde aux ministères un rôle important afin de montrer ce qu'ils font pour minimiser l'incidence environnementale des services qu'ils fournissent aux clients internes et externes.

Cible 7.4 : Écologisation des services aux clients

D'ici le 31 mars 2015, les ministères fixeront des cibles selon les critères SMART pour réduire l'impact environnemental de leurs services aux clients.

État d'avancement

Puisqu'il s'agit d'une cible nouvelle et facultative, les données ne sont pas encore disponibles pour fournir une mesure des progrès.

Ce que l'on sait

Trois ministères visés par la SFDD ont établi des cibles afin de réduire l'incidence l'environnementale des services aux clients.

Activités selon la SFDD 2013-2016

Plusieurs ministères ont examiné la façon dont ils servent leurs clients et ont mis en œuvre des stratégies pour réduire l'incidence environnementale de leurs services.

Les détails des plans et du rendement des ministères et organismes fédéraux pour respecter leurs engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans leurs stratégies ministérielles de développement durable. *Ministères et organismes responsables : Facultatif pour tous les ministères et organismes visés par la SFDD.*

GESTION DE L’EAU

Un objectif et une cible applicables à la gestion des ressources en eau dans les activités du gouvernement fédéral ont été inclus pour la première fois dans la SFDD 2013-2016. Ils ont été établis afin de montrer la manière dont les activités du gouvernement contribuent à l’objectif plus vaste touchant l’eau décrit dans le thème II (Maintenir la qualité et la disponibilité de l’eau).

OBJECTIF 8 : GESTION DE L’EAU

Améliorer la gestion des ressources en eau dans les opérations fédérales.

État d’avancement

Le gouvernement a ajouté un nouvel engagement visant à améliorer la gestion de l’eau dans l’exploitation de son parc immobilier.

Défis qu’il reste à relever

Les efforts du gouvernement fédéral pour améliorer la gestion de l’eau dans son portefeuille immobilier devraient s’effectuer en petites étapes gérables, en intégrant davantage les facteurs environnementaux dans la prise de décision et en comprenant et en mesurant mieux la consommation d’eau.

Ce que l’on sait

Ce nouvel objectif vise à mieux sensibiliser à l’utilisation de l’eau dans l’ensemble des ministères et à accroître la capacité des ministères gardiens de surveiller et de gérer leurs ressources en eau de façon plus efficace à l’avenir afin d’économiser l’eau et de réduire les coûts. Les ministères gardiens doivent décrire la façon dont ils mettent en œuvre des mesures de conservation et de gestion des ressources en eau, et sont incités à améliorer la disponibilité des données concernant la consommation d’eau potable.

GESTION DE L'EAU

La cible de la gestion de l'eau souligne l'importance de prendre des mesures pour améliorer la capacité des ministères à mesurer l'utilisation de l'eau. Ces renseignements appuient la prise de décision ministérielle et les actions futures à l'échelle du gouvernement pour gérer l'eau dans le parc immobilier fédéral.

Cible 8.1 : Gestion de l'eau

À compter du 1er avril 2014, le gouvernement du Canada prendra des mesures supplémentaires pour améliorer la gestion de l'eau dans son portefeuille immobilier.

État d'avancement

Les 15 ministères et organismes gardiens visés par la SFDD font des progrès pour améliorer la gestion de l'eau dans leurs parcs immobiliers et pour déterminer des secteurs d'action prioritaires.

Ce que l'on sait

Il y a 13 (87 %) ministères et organismes visés par la SFDD qui ont établi une approche pour améliorer la gestion de l'eau dans leurs parcs immobiliers. Pour 2015-2016, sept ministères ont indiqué que la mesure de l'utilisation de l'eau s'appliquera sur 11 196 893 m² (16 %) de la surface utile des immeubles de la Couronne qui sont nouvellement construits ou qui font l'objet de grands travaux de rénovation.

Activités selon la SFDD 2013-2016

La mesure et le suivi de la consommation d'eau et les cibles de conservation de l'eau dans l'ensemble du gouvernement demeurent des objectifs à moyen et à long terme. Toutefois, la portée des objectifs peut varier, en raison de la nature diversifiée des installations et activités immobilières du gouvernement fédéral, des responsabilités partagées pour la gestion des biens immobiliers dans l'ensemble du gouvernement et des particularités des systèmes de gestion de l'information.

Mesurer davantage l'utilisation de l'eau dans les installations existantes et nouvelles est essentiel à une meilleure gestion de l'eau dans les activités du gouvernement. L'augmentation de la mesure et de la surveillance de la consommation d'eau par des audits de l'eau potable permet aux organisations de déterminer les fuites, de prévoir les réparations et d'évaluer les mesures pour économiser l'eau afin de décider des améliorations opérationnelles et de cibler les investissements.

Il est possible de mieux conserver l'eau potable par l'utilisation d'eau de qualité inférieure pour la chasse des toilettes, le lavage et certaines fonctions dans les immeubles (comme le chauffage, la ventilation et la climatisation) et l'irrigation des terrains. Plusieurs ministères gardiens conservent maintenant l'eau, après avoir adopté des technologies, de nouveaux procédés ou de nouvelles conceptions, et après avoir incité les occupants des immeubles à consommer l'eau de manière responsable.

La gestion des eaux pluviales est un autre élément important pour améliorer la gestion générale de l'eau. La gestion du ruissellement des eaux pluviales peut limiter les incidences des installations et de leurs terrains sur l'hydrologie naturelle.

Les détails des plans et du rendement des ministères et organismes fédéraux pour respecter leurs engagements à l'égard de cette cible de la SFDD se trouvent dans leurs stratégies ministérielles de développement durable. *Ministères et organismes responsables : AAC, AANC, ACC, ASFC, ASPC, ECCC, ISDE, MDN, MPO, PC, PCH, RNCan, SC, SPAC, TC.*

DANS LES COULISSES

AU SUJET DU CONTENU

Le Résumé fournit des instantanés généraux, en date de 2015, des progrès réalisés à l'égard de la mise en œuvre de la stratégie 2013-2016. Les objectifs et les cibles présentés dans le rapport étaient inclus dans la Stratégie fédérale pour le développement durable 2013-2016 qui a été déposée au Parlement en novembre 2013; ils demeureront en vigueur jusqu'au dépôt au Parlement de la prochaine SFDD.

Les sections subséquentes présentent des renseignements contextuels au sujet des défis qu'on est en train de relever – et sur ceux qui restent à relever – à l'appui d'une présentation juste et équilibrée de l'étendue et de la nature des progrès réalisés. Les liens fournis dans l'ensemble du rapport permettent aux lecteurs d'accéder à davantage de détails et de mise à jour au fur et à mesure qu'ils deviennent disponibles. En outre, l'annexe D du rapport comprend des notes et des considérations sur les données qui viennent compléter les renseignements fournis par les indicateurs.

Pour des renseignements précis sur les contributions des programmes et les engagements financiers pris par les 33 ministères et organismes fédéraux participants en appui de la SFDD 2013-2016, les lecteurs sont invités à consulter les sites Web des ministères et organismes visés par la SFDD. Les ministères produisent un rapport annuel sur les progrès qu'ils ont accomplis à l'égard de la SFDD par le biais de leurs stratégies ministérielles de développement durable. Ces rapports comprennent les renseignements les plus détaillés et à jour sur ce que les ministères ont pris en charge et ce qu'ils ont réalisé en appui à la mise en œuvre de la SFDD 2013-2016.

Ce que l'on sait : évolution des indicateurs

Ce rapport d'étape présente les progrès du gouvernement fédéral quant à la mise en œuvre de la SFDD tel qu'indiqué par les indicateurs de la SFDD 2013-2016. Pour mettre en contexte les résultats des indicateurs, il faut noter que bien que les mesures fédérales contribuent à l'atteinte des résultats environnementaux, il reste qu'il y a bon nombre d'autres facteurs qui jouent également un rôle, y compris le temps. Dans certains cas, les résultats des initiatives peuvent rapidement devenir évidents et, dans d'autres cas, il peut s'écouler énormément de temps avant que l'environnement se rétablisse d'un état donné ou réponde à des efforts particuliers.

Les indicateurs utilisés pour suivre les progrès ont été déterminés au fil de l'élaboration de la SFDD 2013-2016. Un grand nombre font partie des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE); d'autres sont tirés des rapports de rendement ministériels. Dans certains cas, des indicateurs provisoires sont présentés afin de fournir des renseignements utiles sur les cibles alors que l'élaboration d'indicateurs plus complets se poursuit (par exemple, les indicateurs concernant l'adaptation aux changements climatiques).

L'annexe D comporte des considérations et des notes particulières relatives aux données. Certains principes et enjeux généraux concernant les sources de données et les méthodes utilisées pour les ICDE sont fournis ci-dessous afin d'offrir plus de contexte au sujet des résultats rapportés.

Les indicateurs présentés dans les ICDE sont élaborés au moyen de méthodes scientifiques reconnues et valides. Les données servant à calculer les indicateurs sont crédibles, robustes et de haute qualité et proviennent de sources diverses.

Le plus souvent, les données recueillies sont soumises à des processus rigoureux d'assurance et de contrôle de la qualité, et elles sont examinées et validées par des experts. Néanmoins, il n'existe pas toujours de données détaillées, robustes et facilement accessibles pour établir des indicateurs « à la fine pointe ». Dans certains cas, des sources représentatives ou substitutives sont utilisées, même si elles ne permettent pas d'évaluer l'entièreté du champ à l'étude.

Il y a souvent un décalage entre l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données et l'année de publication des indicateurs. Ce décalage est causé par plusieurs opérations importantes qui nécessitent beaucoup de temps, comme la vérification et validation des données, la constitution des bases de données, l'analyse et la communication des données. Il faut ensuite élaborer et valider les indicateurs, puis rédiger les documents. Avant l'approbation finale et la publication, les indicateurs sont soumis à un examen technique complet.

Un ou plusieurs facteurs peuvent influer sur les résultats des indicateurs au fil du temps, y compris les conditions économiques, les variations naturelles, les conditions météorologiques et l'évolution de la situation mondiale.

Chaque indicateur des ICDE s'accompagne d'un document sur les sources de données et méthodes (SDM) qui comprend ce qui suit : la raison d'être de l'indicateur, la description des méthodes utilisées pour élaborer l'indicateur, la couverture spatiale et temporelle des données et les mises en garde et limites. Les documents SDM aident les utilisateurs des données et des indicateurs à comprendre les points forts et les faiblesses des renseignements présentés.

Les mesures de rendement relatives à l'écologisation des opérations du gouvernement, établies au cours de l'élaboration des SFDD 2010-2013 et de 2013-2016, sont tirées des renseignements figurant dans la section Thème IV du tableau de renseignements supplémentaires de la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) des rapports ministériels annuels. Lorsqu'il est fait mention d'indicateurs communs, les données sont groupées pour faire état du progrès à l'échelle du gouvernement. Dans d'autres cas, tels que celui des achats écologiques, les mandats et les activités particuliers des ministères donnent lieu à des mesures de rendement variables qui ne permettent pas de compiler les résultats pour l'ensemble du gouvernement.

L'évaluation du progrès de l'écologisation des opérations gouvernementales repose sur la mesure du résultat ou d'une valeur de substitution. Par exemple, le gouvernement fédéral mesure sa réduction globale des émissions de gaz à effet de serre à partir de données fournies par les ministères au moyen d'une méthode normalisée, alors que d'autres indicateurs nécessitent que les ministères démontrent la mise en œuvre ou l'achèvement d'activités particulières qui visent à réduire l'empreinte environnementale du gouvernement (p. ex., les ministères réalisent un plan pour gérer le matériel électronique et électrique excédentaire).

En ce qui concerne l'écologisation des opérations gouvernementales, il incombe à 26 ministères et organismes de recueillir les données et les informations sur le rendement et de faire rapport des mesures de rendement applicables décrites dans le tableau des renseignements supplémentaires des SMDD. Le gouvernement réunit les informations ainsi fournies et établit un compte rendu complet, précis et équilibré du progrès global qu'il a accompli pour réduire son empreinte écologique.

Les participants

Aux termes de la *Loi fédérale sur le développement durable*, il incombe au Bureau du développement durable (BDD) de remettre au ministre de l'Environnement et du Changement climatique un rapport d'étape tous les trois ans afin qu'il soit présenté aux deux chambres du Parlement. Bien que le BDD ait dirigé l'élaboration du présent rapport en fonction de l'information fournie par les 33 organismes et ministères participant à la SFDD, les contributions spécifiques des ministères au rapport d'étape sont présentées de façon complète sur les sites Internet des ministères énumérés à l'annexe B.

Pour en savoir plus sur la façon dont ces ministères et organismes appuient la mise en œuvre de la SFDD, ainsi que sur la surveillance de cette mise en œuvre, consulter le cadre de gestion de la SFDD.

Un mot au sujet du calendrier de production

Alors que l'essentiel du présent rapport a été rédigé au cours de l'été 2015, des données plus récentes ont été incluses lorsque cela était possible. On invite les lecteurs à consulter le site Web des ICDE pour obtenir les renseignements les plus à jour sur les indicateurs de durabilité de l'environnement inclus dans la série d'indicateurs des ICDE.

Annexe A Programme de la qualité de l'air

La SFDD, cadre permanent prévu par la loi pour rendre compte des initiatives fédérales à l'appui du développement durable, sert à présenter au public le progrès global du Programme de la qualité de l'air (PQA) à l'échelle du gouvernement. De plus, chaque ministère participant au PQA rend compte tous les ans des activités qui lui incombent en application de ce programme dans sa stratégie ministérielle de développement durable. La programmation du PQA est aussi intégrée aux stratégies de mise en œuvre de la SFDD 2013-2016.

Le PQA (qui vient à échéance le 31 mars 2016) représente les efforts de collaboration au sein du gouvernement fédéral et avec d'autres administrations afin de procurer aux Canadiens des avantages sur le plan de la santé, de l'économie et de l'environnement. Ces efforts ont été organisés comme suit :

- **Thème : Le Programme de réglementation de la qualité de l'air (PRQA)** vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques en appuyant les mesures réglementaires du secteur industriel, du secteur des transports et du secteur des produits commerciaux et des produits de consommation. Le PRQA soutient aussi d'autres efforts importants en matière de qualité de l'air, dont l'élaboration de codes et de normes pour la qualité de l'air intérieur et extérieur.
- **Thème : Énergie propre** vise à améliorer la performance environnementale en favorisant la production d'électricité propre et d'énergies moins polluantes, en augmentant l'utilisation de carburants de remplacement et en améliorant l'efficacité de l'utilisation finale de l'énergie.
- **Thème : Transport propre** vise à réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques provenant des activités de transport par l'élaboration de règlements dans le secteur et d'initiatives de transport propre de prochaine génération.
- **Thème : Adaptation** aide les Canadiens à s'adapter aux défis que posent les changements climatiques. Les initiatives visent à réduire les risques qui pèsent sur les collectivités, l'industrie, les infrastructures, ainsi que la santé et la sécurité des Canadiens tout en procurant des avantages économiques et en favorisant la concurrence grâce à des innovations axées sur la lutte contre les changements climatiques.
- **Thème : Les Mesures internationales** soutiennent les efforts considérables du gouvernement du Canada pour réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques et pour faire face aux changements climatiques en participant à des partenariats et à des négociations à l'échelle internationale et en s'assurant que les obligations internationales du Canada sont respectées.

Les partenaires fédéraux sont les suivants : Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, Affaires mondiales Canada, Santé Canada, Affaires autochtones et du Nord Canada, le Conseil national de recherches du Canada, Ressources naturelles Canada, Parcs Canada, l'Agence de la santé publique du Canada, le Conseil canadien des normes et Transports Canada. Pour de plus amples renseignements sur le PQA, veuillez consulter les Stratégies ministérielles de développement durable pour ses partenaires fédéraux.

PROGRAMME DE LA QUALITÉ DE L'AIR 2012-2014 — Dépenses par ministère et thème

	2012-2013		2013-2014	
PROGRAMME SUR LA QUALITÉ DE L'AIR par ministère et thème	**Dépenses prévues (millions $)**	**Dépenses réelles (millions $)**	**Dépenses prévues (millions $)**	**Dépenses réelles (millions $)**
Résumé par thème du PQA				
ADAPTATION	29,82	27,35	35,04	32,31
PROGRAMME DE RÉGLEMENTATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR	122,86	99,13	114,54	96,06
ÉNERGIE PROPRE	109,51	85,75	105,99	101,42
TRANSPORT PROPRE	27,32	20,43	37,44	25,78
MESURES INTERNATIONALES	11,84	9,62	10,66	9,66
Total par thème	301,35	242,28	303,67	265,23
Résumé par ministère participant au PQA				
Affaires autochtones et du Nord Canada	8,48	8,24	8,72	8,57
Environnement Canada	107,32	84,11	98,86	83,76
Pêches et Océans Canada	3,57	3,40	5,18	4,91
Affaires mondiales Canada	2,03	0,96	0,70	0,70
Santé Canada	31,46	28,03	31,25	25,83
Conseil national de recherches Canada	1,80	1,80	1,80	1,80
Ressources naturelles Canada	114,55	91,07	115,44	109,92
Parcs Canada	0,51	0,47	0,52	0,51
Agence de la santé publique du Canada	3,10	2,60	2,20	1,80
Conseil canadien des normes	0,50	0,50	0,50	0,50
Transports Canada	28,03	21,10	38,50	26,93
Total par ministère	301,35	242,28	303,67	265,23
Par ministère				
Affaires autochtones et du Nord Canada				
ADAPTATION				
Programme d'adaptation et de résilience aux changements climatiques pour les collectivités autochtones et nordiques	4,36	4,30	4,60	4,65
Intégration de l'adaptation dans les codes et les normes sur les infrastructures nordiques	0,19	0,17	0,19	0,17
ÉNERGIE PROPRE				
écoÉNERGIE pour les collectivités autochtones et nordiques	3,93	3,77	3,93	3,75
Environnement et Changement climatique Canada				
ADAPTATION				
Programme de prévisions et de scénarios sur les changements climatiques	5,76	4,87	5,78	4,94
PROGRAMME DE RÉGLEMENTATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR				
Analyse en appui aux règlements	5,47	3,65	5,82	4,20
Politique sur les polluants atmosphériques	3,04	1,87	2,95	2,01
Recherche, surveillance et modélisation atmosphérique	18,21	13,27	18,41	13,29
Promotion de la conformité et application de la loi	6,72	4,87	6,68	5,32

	2012-2013		2013-2014	
PROGRAMME SUR LA QUALITÉ DE L'AIR par ministère et thème	**Dépenses prévues (millions $)**	**Dépenses réelles (millions $)**	**Dépenses prévues (millions $)**	**Dépenses réelles (millions $)**
Règlements sur les produits de consommation et les produits commerciaux	2,06	1,45	1,20	1,02
Analyse transsectorielle	3,13	2,68	3,13	2,19
Collecte de données transsectorielles et déclaration	3,02	1,55	3,05	2,19
Collecte de données et production de rapports pour les polluants atmosphériques	8,48	7,54	8,46	7,97
Collecte de données et production de rapports pour les gaz à effet de serre	7,63	5,73	7,71	5,37
Règlements sur l'électricité	2,69	1,92	1,38	1,67
Règlements sur les industries à forte intensité d'émissions exposées aux échanges commerciaux	7,13	4,44	3,51	4,51
Politique sur les gaz à effet de serre	4,60	3,91	4,60	4,25
Impacts des polluants atmosphériques sur la santé et l'environnement	2,91	3,19	3,14	2,88
Règlement sur le pétrole et le gaz	6,24	5,34	3,13	4,69
Science des sables bitumineux	2,84	2,80	2,84	2,88
Intégration scientifique, responsabilisation et avantages des mesures	0,87	0,38	0,78	0,36
Règlements sur le transport	8,56	8,74	8,49	7,74
TRANSPORT PROPRE				
Initiative réglementaire dans le secteur maritime	2,39	1,30	2,08	1,13
MESURES INTERNATIONALES				
Engagement et harmonisation avec les États-Unis (dialogue États-Unis-Canada sur l'énergie propre)	0,70	0,47	0,85	0,67
Obligations internationales en matière de changements climatiques	0,34	0,31	0,34	0,33
Participation/négociations sur les changements climatiques à l'échelle internationale	4,53	3,83	4,53	4,15
Pêches et Océans Canada				
ADAPTATION				
Programme des services d'adaptation aux changements climatiques en milieu aquatique	3,57	3,40	5,18	4,91
Affaires mondiales Canada				
MESURES INTERNATIONALES				
Obligations internationales en matière de changements climatiques	0,61	0,61	0,69	0,69
Participation/négociations sur les changements climatiques à l'échelle internationale	1,42	0,35	0,01	0,01
Santé Canada				
ADAPTATION				
Programme sur les changements climatiques et l'adaptation sanitaire dans les communautés des Premières Nations et dans les communautés Inuites du Nord	2,32	2,06	2,11	2,13

PROGRAMME SUR LA QUALITÉ DE L'AIR par ministère et thème	2012-2013		2013-2014	
	Dépenses prévues (millions $)	Dépenses réelles (millions $)	Dépenses prévues (millions $)	Dépenses réelles (millions $)
Systèmes d'alerte et d'intervention en cas de périodes de chaleur accablante (programme sur la résistance à la chaleur)	1,68	1,97	1,68	1,98
PROGRAMME DE RÉGLEMENTATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR				
Politique sur les polluants atmosphériques	5,18	4,31	5,18	4,31
Recherche, surveillance et modélisation atmosphérique	5,92	4,61	5,92	3,75
Collecte de données et production de rapports pour les polluants atmosphériques	2,68	2,45	2,68	2,97
Impacts des polluants atmosphériques sur la santé et l'environnement	2,62	2,05	2,62	2,19
Gestion de la qualité de l'air intérieur – Contaminants biologiques et chimiques	1,86	2,09	1,86	2,01
Gestion de la qualité de l'air intérieur – Contaminants radioactifs	6,10	6,69	6,10	5,01
Intégration scientifique, responsabilisation et avantages des mesures	3,10	1,80	3,10	1,48
Conseil national de recherches Canada				
PROGRAMME DE RÉGLEMENTATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR				
Stratégies et solutions en matière de qualité de l'air intérieur	1,80	1,80	1,80	1,80
Ressources naturelles Canada				
ADAPTATION				
Amélioration de la compétitivité dans un contexte de changements climatiques				
Science des perturbations des forêts et son application (Service canadien des forêts)	0,99	0,92	0,99	0,93
Géoscience des changements climatiques et adaptation (secteur des minéraux et des métaux)	0,25	0,25	0,25	0,25
Géoscience des changements climatiques et adaptation (secteur des sciences de la Terre)	3,49	3,87	7,90	7,26
ÉNERGIE PROPRE				
Politiques sur l'énergie propre	2,33	1,86	2,33	1,94
ÉcoÉNERGIE pour les carburants de remplacement	0,57	0,39	0,57	0,64
ÉcoÉNERGIE sur l'efficacité énergétique	38,00	37,83	37,59	34,83
Initiative ÉcoÉNERGIE sur l'innovation	63,87	41,60	60,76	59,81
Mesures habilitantes concernant l'énergie marine renouvelable (MHEMR)	0,81	0,30	0,81	0,45
MESURES INTERNATIONALES				
Engagement et harmonisation avec les États-Unis (dialogue États-Unis-Canada sur l'énergie propre)	1,15	1,07	1,15	0,95
Participation/négociations sur les changements climatiques à l'échelle internationale				
Participation/négociations internationales en matière de changement climatique	1,11	1,08	1,11	0,98

PROGRAMME SUR LA QUALITÉ DE L'AIR par ministère et thème	2012-2013		2013-2014	
	Dépenses prévues (millions $)	Dépenses réelles (millions $)	Dépenses prévues (millions $)	Dépenses réelles (millions $)
Politique sur le carbone forestier et surveillance de ce type de carbone	1,98	1,90	1,98	1,88
Parcs Canada				
ADAPTATION				
Comprendre les changements écologiques liés au climat dans le Nord du Canada	0,51	0,47	0,52	0,51
Agence de la santé publique du Canada				
ADAPTATION				
Systèmes de prévention en santé publique et d'adaptation aux changements climatiques	3,10	2,60	2,20	1,80
Conseil canadien des normes				
ADAPTATION				
Intégration de l'adaptation dans les codes et les normes pour les infrastructures nordiques	0,50	0,50	0,50	0.50
Transports Canada				
ADAPTATION				
Initiative sur l'adaptation des transports dans le Nord*	3,10*	1,97	3,14	2,28
TRANSPORT PROPRE				
Initiative de réglementation du secteur de l'aviation	2,97	2,54	2,77	2,51
Initiative de réglementation du secteur maritime	4,81	4,48	4,32	4,16
Initiative de réglementation du secteur ferroviaire	4,03	2,34	3,55	3,00
Appui à la réglementation sur les émissions de GES des véhicules	2,26	2,15	2,06	1,90
Initiative écoTECHNOLOGIE pour les véhicules II	8,25	6,49	8,56	7,61
Initiative sur l'empreinte carbonique des portes d'entrée	0,41	0,19	0,39	0,14
Programme d'alimentation à quai des navires dans les ports	0,49	0,43	10,98	4,96
Programme de système de réservation de camions**	1,71**	0,51	2,73	0,37

(les données financières sont arrondies)

Remarques :
les montants excluent les coûts des locaux supportés par Services publics et Approvisionnement Canada.
* Les dépenses prévues ont été rajustées à 2,56 millions $ afin de tenir compte du report approuvé de la somme de 0,54 million $ de 2012-2013 aux exercices ultérieurs.
**Les dépenses prévues ont été rajustées à 0,92 million $ afin de tenir compte du report approuvé des fonds de 0,73 million $ de 2012-2013 aux futurs exercices.

Annexe B Liste des ministères et organismes participant à la SFDD

Les ministères et organismes suivants sont tenus de présenter des stratégies de développement durable conformément à la *Loi fédérale sur le développement durable*.

1. Agence de promotion économique du Canada atlantique
2. Agence des services frontaliers du Canada
3. Agence du revenu du Canada
4. Agriculture et Agroalimentaire Canada
5. Patrimoine canadien
6. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
7. Emploi et Développement social Canada
8. Ministère des Finances Canada
9. Pêches et Océans Canada
10. Affaires mondiales Canada
11. Santé Canada
12. Affaires autochtones et du Nord Canada
13. Innovation, Sciences et Développement économique Canada
14. Ministère de la Justice Canada
15. Défense nationale
16. Ressources naturelles Canada
17. Sécurité publique Canada
18. Services publics et Approvisionnement Canada
19. Environnement et Changement climatique Canada
20. Transports Canada
21. Anciens Combattants Canada
22. Développement économique Canada pour les régions du Québec
23. Parcs Canada
24. Agence de la santé publique du Canada
25. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
26. Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Bien que non visés par la *Loi fédérale sur le développement durable*, les organismes suivants ont participé aux stratégies de mise en œuvre de la SFDD 2013-2016.

1. Agence canadienne d'inspection des aliments
2. Service correctionnel Canada
3. Office national de l'énergie
4. Conseil national de recherches du Canada
5. Gendarmerie royale du Canada
6. Conseil canadien des normes
7. Statistique Canada

Annexe C Liste des abréviations

AQEGL : Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs

AMP : Aires marines protégées

BDD : Bureau du développement durable

Cd : Cadmium

CAS : Cote air santé

CCAP : Coalition pour le climat et l'air pur

CCR : Conseil de coopération Canada–États-Unis en matière de réglementation

CDB : Convention sur la diversité biologique

CDBI : Cadre de durabilité des biens immobiliers

CMI : Commission mixte internationale

CO : Monoxyde de carbone

CO_2 : Dioxyde de carbone

COV : Composés organiques volatils

DBO : Demande biochimique en oxygène

DEW : Réseau d'alerte avancé

ECMS : Enquête canadienne sur les mesures de la santé

Éq. CO_2 : Équivalent dioxyde de carbone

GES : Gaz à effet de serre

GIO : Gestion intégrée des océans

GTSM : Groupe de travail sur les sources mobiles

Gw : Gigawatt

HFC : Hydrofluorocarbure

IAS : Indicateur air-santé

ICDE : Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement

Kg : Kilogramme

Km^2 : Kilomètre carré

Kt : Kilotonne

LEED : Leadership in Energy and Environmental Design

LEP : *Loi sur les espèces en péril*

M^2 : Mètre carré

MPT : Matière particulaire totale

Mt : Mégatonne

NH_3 : Ammoniac

NO_2 : Dioxyde d'azote

NO_x : Oxyde d'azote

O_3 : Ozone

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

OPE : Ordinateurs pour les écoles

$P_{2,5}$: Particules fines

PASCF : Plan d'action des sites contaminés fédéraux

Pb : Plomb

PBDE : Polybromodiphényléthers

PETV : Programme écoTechnologie pour les véhicules

PGPC : Plan de gestion des produits chimiques

PIH : Programme d'intendance de l'habitat

PGIP : Plan de gestion intégré des pêches

Plan UE : Plan d'urgence environnementale

PNAGS : Plan nord-américain de gestion de la sauvagine

PNSA : Programme national de surveillance aérienne

PQA : Programme sur la qualité de l'air [Annexe A]

PRP : Potentiel de réchauffement planétaire

PRQA : Programme de réglementation de la qualité de l'air [Annexe A]

REFPP : *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers*

RFQE : Recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement

RIN : Rapport d'inventaire national du Canada

RMR : Rapport ministériel sur le rendement

SAIC : Systèmes communautaires d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur

SDM : Sources des données et méthodes

SGQA : Système de gestion de la qualité de l'air

SFDD : Stratégie fédérale de développement durable

SMART : Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, limité dans le Temps

SMDD : Stratégie ministérielle de développement durable

SO_2 : Dioxyde de soufre

SoD : South of the Divide

SO_x : Oxyde de soufre

SP : Secteurs préoccupants

SPFO : Sulfonate de perfluorooctane

TDDC : Technologies du développement durable Canada

TJB : Tonneaux de jauge brute

TSS : Total des solides en suspension

ZCE : Zone de contrôle des émissions

ZEGO : Zones étendues de gestion des océans

ZPM : Zone de protection marine

Les acronymes suivants sont utilisés pour désigner des organismes fédéraux qui dirigent des stratégies de mise en œuvre particulières ou qui en partagent la responsabilité.

AAC : Agriculture et Agroalimentaire Canada

AANC : Affaires autochtones et du Nord Canada

ACC : Anciens Combattants Canada

ACIA : Agence canadienne d'inspection des aliments

AMC : Affaires mondiales Canada

APECA : Agence de promotion économique du Canada atlantique

ARC : Agence du revenu du Canada

ASFC : Agence des services frontaliers du Canada

ASPC : Agence de la santé publique du Canada

CNRC : Conseil national de recherches Canada

DEC : Développement économique Canada pour les régions du Québec

DEO : Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

ECCC : Environnement et Changement climatique Canada

EDSC : Emploi et Développement social Canada

FIN : Ministère des Finances Canada

GRC : Gendarmerie royale du Canada

IRCC : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

ISDE : Innovation, Sciences et Développement économique Canada

JUS : Justice Canada

MDN : Défense nationale

MPO : Pêches et Océans Canada

ONE : Office national de l'énergie

PC : Parcs Canada

PCH : Patrimoine canadien

RNCan : Ressources naturelles Canada

SC : Santé Canada

SCC : Service correctionnel Canada

SCC-CCN : Conseil canadien des normes

SCT : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

SP : Sécurité publique Canada

SPAC : Services publics et Approvisionnement Canada

StatCan : Statistique Canada

TC : Transports Canada

Annexe D Considérations et notes sur les données

OBJECTIF 1 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES — Afin d'atténuer les effets des changements climatiques, de réduire les niveaux d'émission de gaz à effet de serre (GES) et de s'adapter aux impacts inévitables.

Indicateur : Émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale.

Considérations et notes sur les données

- Les GES entrant dans les estimations sont le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4), l'oxyde nitreux (N_2O), l'hexafluorure de soufre (SF_6), les perfluorocarbures (PFC), les hydrofluorocarbures (HFC) et le trifluorure d'azote (NF_3).
- L'équivalent CO_2 est une mesure utilisée pour comparer les émissions de divers GES d'après leur potentiel de réchauffement de la planète.
- Les données utilisées pour cet indicateur proviennent du Rapport d'inventaire national (RIN) du Canada. L'inventaire fait appel à des méthodes et à un modèle de rapport acceptés à l'échelle internationale.

CIBLE 1.1 : ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES — Réduire de 17 % les émissions totales de GES du Canada par rapport aux niveaux d'émission de 2005, d'ici 2020.

Indicateur : Progrès vers la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada.

Considérations et notes sur les données

- L'indicateur est basé sur le RIN 2015 sur les sources et les puits de GES au Canada, 1990-2013. Le RIN de 2015 comprend des révisions aux émissions historiques basées sur les lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat qui incorporent les potentiels de réchauffement planétaire (PRP). Par exemple, le PRP de 100 ans pour le méthane est maintenant 25, comparativement à 21 dans les années précédentes. Cela entraîne une hausse des émissions historiques comparativement au RIN de l'année précédente.
- Le niveau futur des émissions de GES au Canada dépend d'un certain nombre de facteurs. Des changements dans le contexte actuel ou à venir de n'importe lequel de ces paramètres auraient des répercussions sur les niveaux de GES actuellement prévus.

CIBLE 1.2 : ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES — Faciliter la réduction de la vulnérabilité des particuliers, des collectivités, des régions et des secteurs économiques aux impacts des changements climatiques grâce à la création et à la distribution de renseignements et d'outils.

Indicateur : Nombre de collectivités qui disposent de Systèmes d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur au Canada.

Indicateur : Nombre de projets de recherche axés sur la collectivité financés pour aborder les changements climatiques et l'adaptation à leurs répercussions sur la santé des collectivités des Premières Nations et des Inuits du nord du Canada.

Indicateur : Nombre de nouveaux produits du savoir.

Indicateur : Nombre de collectivités mettant en œuvre des plans et des mesures d'adaptation.

Indicateur : Nombre de codes, de normes et de lignes directrices, nouveaux ou révisés, qui ont été adoptés pour l'infrastructure dans le Nord.

Considérations et notes sur les données

Cette cible est nouvelle à la SFDD 2013-2016.

OBJECTIF 2 : POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE — Réduire au minimum les menaces à la qualité de l'air afin que les Canadiens puissent respirer de l'air pur, qui appuiera également des écosystèmes sains.

Indicateur : Indicateurs sur la qualité de l'air

Considérations et notes sur les données

- Les méthodes, les contraintes et les hypothèses associées à ces indices se trouvent dans la page Sources des données et méthodes des indicateurs sur la qualité de l'air des ICDE.
- Les stations de suivi sont choisies en fonction des critères de sélection des séries chronologiques pour le calcul des indicateurs sur la qualité de l'air. Par conséquent, il est possible que le nombre de stations choisies varie d'une date de parution à une autre.

CIBLE 2.1 : POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES — Améliorer la qualité de l'air extérieur en assurant la conformité aux limites d'émissions réglementées nouvelles ou modifiées d'ici 2020 et réduire du même coup les émissions de polluants atmosphériques à l'appui de l'atteinte des objectifs du Système de gestion de la qualité de l'air (SGQA).

Indicateur : Émissions de polluants atmosphériques à l'échelle nationale.

Indicateur : Indicateur air santé-ozone et particules fines.

Considérations et notes sur les données

- Les méthodes, les contraintes et les hypothèses associées à ces indices se trouvent dans la page Sources des données et méthodes des indicateurs sur la qualité de l'air des ICDE.
- Des améliorations sont apportées chaque année aux méthodes utilisées pour estimer les émissions, établir les sommaires et analyser les tendances. L'adoption de nouvelles méthodes d'estimation des émissions et l'obtention de renseignements supplémentaires permettent d'améliorer périodiquement le degré de complétude des données. Cela dit, il n'a pas été possible de faire le point sur certaines émissions de sources étendues pour l'année 2012, car les chiffres du niveau d'activité n'étaient pas connus au moment de réunir les données.
- L'indicateur air-santé (IAS) est en développement. Il est centré sur la participation de l'ozone (O_3) et des particules fines ($P_{2,5}$) au risque de mortalité lié aux maladies cardio-pulmonaires dans les collectivités pour lesquelles on dispose des meilleures données. Les travaux portant sur l'IAS n'incluent pas l'évaluation des raisons possibles des changements de mortalité imputables à l'exposition à la pollution de l'air.

- Vu la complexité de la collecte des données sur la mortalité, l'IAS accuse quelques années de retard sur les autres ensembles de données. À l'heure actuelle, la modélisation de l'IAS est achevée pour la période de 1990 à 2007. Les valeurs des indicateurs rapportées pour les années 2008 à 2010 ont été évaluées par approximation à partir de la moyenne des risques annuels à l'échelle nationale des années précédentes (pour l'O_3, les années 1990 à 2007 et pour les $P_{2,5}$, les années 2001 à 2007) et devraient être considérées comme préliminaires.
- Cette cible a été rapportée comme cible 6.2 dans la SFDD 2010-2013.

CIBLE 2.2 : QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR — Aider à protéger la santé des Canadiens en leur procurant des lignes directrices axées sur la santé et d'autres outils pour soutenir les mesures visant à mieux gérer la qualité de l'air intérieur.

Indicateur : Mesures visant à gérer la qualité de l'air intérieur qui sont inspirées des lignes directrices axées sur la santé.

Considérations et notes sur les données

- Santé Canada a également mené des recherches sur le terrain pour étudier les sources de la qualité de l'air intérieur et les incidences des études d'intervention.

OBJECTIF 3 : QUALITÉ DE L'EAU ET QUANTITÉ D'EAU — Protéger et améliorer l'eau pour qu'elle soit propre, saine et sécuritaire pour tous les Canadiens et qu'elle soutienne des écosystèmes sains.

Indicateur : Qualité de l'eau douce des cours d'eau canadiens.

Indicateur : Avis concernant la qualité de l'eau potable au Canada.

Indicateur : Quantité d'eau dans les cours d'eau canadiens.

Considérations et notes sur les données

- Les indicateurs de la qualité de l'eau et de la quantité d'eau portent uniquement sur les eaux de surface. Ils ne tiennent pas compte de l'eau souterraine.
- La plupart des stations de surveillance de l'eau (en quantité et en qualité) au Canada sont situées dans les secteurs peuplés et ne représentent pas l'entièreté du pays ou de ses bassins versants.
- Pour estomper la variabilité temporelle des résultats relatifs à la qualité de l'eau qui est causée par les fluctuations annuelles des conditions météorologiques et hydrologiques, on a combiné les données de trois années.
- L'indicateur de la qualité de l'eau douce ne mesure pas directement l'intégrité biologique; il mesure si des caractéristiques physiques et chimiques des eaux douces sont acceptables pour la vie aquatique.
- Une quantité normale d'eau ne signifie pas l'absence de secteurs dans la région de drainage qui ont trop ou pas assez d'eau à un moment de l'année. L'indicateur des avis concernant la qualité de l'eau potable au Canada présente une vue d'ensemble des tendances émergentes dans le système et ne se concentre pas sur les données spécifiques pour une province, un territoire ou une agence. Il est important de noter que les pourcentages indiqués dans le présent rapport peuvent différer de ceux des provinces et des rapports futurs, étant donné que des données historiques sont ajoutés au système et que l'adoption des avis concernant la qualité de l'eau potable est élargie aux nouvelles agences.

CIBLE 3.1 : SYSTÈMES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES PREMIÈRES NATIONS DANS LES RÉSERVES — Accroître le pourcentage de réseaux d'approvisionnement en eau potable des Premières Nations sur les réserves présentant des risques faibles de 27 % à 50 % d'ici 2015. Augmenter le pourcentage de réseaux de traitement des eaux usées des Premières Nations sur les réserves affichant des risques faibles de 35 % à 70 % d'ici 2015.

Indicateur : Risques liés aux systèmes d'aqueduc et de traitement des eaux usées des Premières Nations.

Considérations et notes sur les données

- Seuls les systèmes d'eau potable et de traitement des eaux usées des Premières Nations financés par AANC dans les réserves au Canada sont inclus.
- Le nombre total de systèmes réellement inspectés varie légèrement d'année en année en raison des critères d'admissibilité ou des conditions qui déterminent si, ou dans quelle mesure, un système doit faire l'objet d'une inspection. Par exemple, il est possible qu'un système neuf ou venant tout juste d'être rénové ne soit pas soumis à une inspection.
- Cette cible était la cible 3.10 dans la SFDD 2010-2013.

CIBLE 3.2 : QUALITÉ DE L'EAU POTABLE — Contribuer à protéger la santé des Canadiens en élaborant jusqu'à 15 lignes directrices/documents d'orientation sur la qualité de l'eau d'ici 2016.

Indicateur : Lignes directrices/documents d'orientation sur la qualité de l'eau.

Considérations et notes sur les données

- Cette cible était la cible 3.11 dans la SFDD 2010-2013.

CIBLE 3.3 : LES GRANDS LACS – SECTEURS PRÉOCCUPANTS — Prendre des mesures au niveau fédéral pour rétablir des utilisations bénéfiques aux fins du retrait de la liste de cinq secteurs préoccupants canadiens et de la réduction du nombre d'utilisations bénéfiques compromises dans les autres secteurs préoccupants de 25 % d'ici 2018.

Indicateur : Rétablissement des secteurs préoccupants (SP) des Grands Lacs.

Considérations et notes sur les données

- Chaque SP est évalué séparément. La plupart des évaluations initiales ont été publiées entre 1989 et 1993.
- Le processus d'établissement des rapports est propre à chaque SP et rend compte des activités et des besoins particuliers du secteur. Par conséquent, la disponibilité des données varie d'un SP à l'autre.

- Les constatations relatives à l'état des utilisations bénéfiques sont tirées des Plans d'assainissement et des mises à jour publiées par les groupes travaillant à retirer les secteurs de la liste des SP. Pour cette raison, il faut attendre la publication des rapports d'avancement pour indiquer une évolution d'état. Bien qu'il soit utile à bien des égards, ce processus d'établissement de rapports ne montre pas la nature continue du rétablissement, et il signale de façon décalée l'évolution.
- Cette cible était la cible 3.1 dans la SFDD 2010-2013.

CIBLE 3.4 : GRANDS LACS — Contribuer à la restauration et à la protection des Grands Lacs en élaborant des cibles pour la gestion des éléments nutritifs dans le lac Érié et les autres Grands Lacs d'ici 2016, selon les besoins, et les faire accepter à l'échelle binationale.

Indicateur : Concentrations de phosphore dans les Grands Lacs.

Considérations et notes sur les données

- Cet indicateur présente l'état général des concentrations de phosphore dans les Grands Lacs, sans signaler les concentrations dans les eaux littorales. Il n'inclut pas non plus les données des eaux extralittorales du côté des États-Unis.
- La qualité de l'eau pour chacun des Grands Lacs est déterminée en comparant la concentration de phosphore total dans les eaux littorales au printemps à l'objectif de qualité de l'eau du lac.
- Les objectifs provisoires pour les concentrations de phosphore dans les Grands Lacs ont été établis dans la version modifiée de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL) de 2012.
- L'AQEGL de 2012 entre le Canada et les États-Unis stipule que le rapport sur l'état des lacs doit être publié tous les trois ans. Le dernier rapport publié en 2014 présentait les données jusqu'à 2011, et le prochain rapport sera publié en 2017.
- Cette cible était la cible 3.2 dans la SFDD 2010-2013.

CIBLE 3.5 : LE FLEUVE SAINT-LAURENT — Prendre les mesures fédérales pour réduire les polluants et améliorer la qualité de l'eau, conserver la biodiversité et assurer la pérennité des usages du fleuve Saint-Laurent d'ici 2016.

Indicateur : Concentrations de phosphore et d'azote dans le fleuve Saint-Laurent.

Considérations et notes sur les données

- L'indicateur des concentrations d'azote et de phosphore ne saisit pas l'effet de déversements ou d'autres événements transitoires, à moins qu'ils soient fréquents ou de longue durée.
- Comparer cet indicateur à des indicateurs similaires pour les lacs nécessite une certaine prudence. Dans les cours d'eau, les particules en suspension, qui augmentent par fort débit, influent sur les concentrations de phosphore total.
- Cette cible était la cible 3.3 dans la SFDD 2010-2013.

CIBLE 3.6 : LAC SIMCOE ET SUD-EST DE LA BAIE GEORGIENNE — Réduction d'une quantité estimative de 2 000 kg de charges en polluants phosphorés dans le lac Simcoe d'ici 2017, ce qui favorisera l'atteinte de la cible de la province de l'Ontario de réduire les charges de phosphore dans le lac Simcoe à 44 000 kg/an d'ici 2045. Réduction d'une quantité estimative de 2 000 kg de charges en polluants phosphorés dans les bassins versants du sud-est de la baie Georgienne d'ici 2017.

Indicateur : Réduction des rejets de phosphore dans le lac Simcoe et le sud-est de la baie Georgienne.

Considérations et notes sur les données

- Les estimations et les prévisions supposent que chaque projet de gestion est efficace à 100 % et que les réductions réalisées des flux de phosphore aux eaux de surface sont permanentes. L'indicateur ne mesure pas directement la quantité de phosphore réellement soustraite du lac.
- Le programme du Fonds pour l'assainissement du lac Simcoe et du sud-est de la baie Georgienne repose sur les équations les plus adéquates, à jour et acceptées pour prévoir les réductions de charges de phosphore découlant de la mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques.
- Cette cible était la cible 3.4 dans la SFDD 2010-2013.

CIBLE 3.7 : BASSIN DU LAC WINNIPEG — D'ici 2017, réduire l'apport en phosphore dans les cours d'eau du bassin du lac Winnipeg, à l'appui du plan global de la province du Manitoba visant à réduire de 50 % les déversements de phosphore dans le lac Winnipeg afin d'atteindre les mêmes niveaux qu'avant 1990.

Indicateur : Concentrations de phosphore et d'azote dans le lac Winnipeg.

Indicateur : Réduction des rejets de phosphore dans le lac Winnipeg.

Considérations et notes sur les données

- L'indicateur des concentrations de phosphore et d'azote dans le lac Winnipeg ne rend pas compte de l'effet de déversements ou d'autres événements transitoires, à moins qu'ils soient fréquents ou de longue durée.
- Le calcul de l'indicateur pour les principaux tributaires du lac et le lac en tant que tel est fait de façon légèrement différente. Cette différence existe puisque les concentrations totales de phosphore dans les cours d'eau sont influencées par les particules en suspension dans l'eau qui peuvent augmenter lors d'évènements à haut débit.
- Les estimations et les prévisions supposent que chaque projet de gestion est efficace à 100 % et que les réductions réalisées des flux de phosphore aux eaux de surface sont permanentes. L'indicateur ne mesure pas directement la quantité de phosphore réellement soustraite du lac.
- L'Initiative du bassin du lac Winnipeg repose sur les équations les plus adéquates, à jour et acceptées pour prévoir les réductions de charges de phosphore découlant de la mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques.
- Cette cible était la cible 3.5 dans la SFDD 2010-2013. La cible d'origine ayant été atteinte, la cible actuelle a été élaborée.

CIBLE 3.8 : POLLUTION DES MERS – DÉVERSEMENTS DE POLLUANTS NOCIFS — Protéger l'environnement marin grâce à une réduction annuelle de 5 % du nombre de déversements de polluants nocifs dans l'environnement marin par des navires relevés au cours des patrouilles antipollution de 2013 à 2016.

Indicateur : Nombre de déversements de polluants en milieu marin causés par des navires identifiés.

Considérations et notes sur les données

- La différence entre le total de déversements et les déversements provenant de navires identifiés représente les déversements qui ont été détectés, mais dont la source est inconnue.
- Entre 2009-2010 et 2013-2014, le Programme national de surveillance aérienne (PNSA) a augmenté le nombre d'heures de patrouille, qui sont passées de 2 274 à 3 877 heures, ce qui a augmenté le nombre de navires survolés et le nombre de déversements de navires identifiés détectés.
- Il s'agit d'une nouvelle cible dans la SFDD 2013-2016.

CIBLE 3.9 : POLLUTION DES MERS – IMMERSION EN MER — S'assurer que l'immersion autorisée en mer est durable de manière à ce que 85 % des activités de suivi environnemental des sites d'immersion ne fassent pas ressortir la nécessité de prendre des mesures de gestion à l'égard des sites (comme la fermeture des sites) de 2013 à 2016.

Indicateur : Gestion de l'immersion en mer.

Considérations et notes sur les données

- Les sites d'immersion sont surveillés en fonction de leur représentativité. Ce ne sont pas tous les sites d'immersion utilisés chaque année qui sont contrôlés. Entre 2005 et 2014, le nombre de sites surveillés par an a fluctué entre 6 et 20.
- Cette cible a été rapportée en combinaison avec la cible 3.8 (la cible combinée était la cible 3.9 Qualité de l'eau de mer) dans la SFDD 2010-2013.

CIBLE 3.10 : PARAMÈTRES DE RENDEMENT AGROENVIRONNEMENTAL — Atteindre une valeur comprise entre 81 et 100 sur chaque indice de rendement agroenvironnemental sur la qualité de l'eau et du sol d'ici le 31 mars 2030.

Indicateur : Indicateurs de la qualité du sol et de l'eau pour l'agriculture.

Considérations et notes sur les données

- Les deux indices nationaux pour cette cible sont calculés au moyen des modèles d'indicateur élaborés à l'échelon local. Les résultats locaux sont mis à l'échelle nationale, ce qui fait perdre ou rend inexacts les renseignements qui aideraient à déterminer les causes physiques réelles de problèmes à des endroits précis.
- L'indicateur du risque de contamination des sols par les éléments traces n'a été calculé que pour les années 1981 et 2006. Pour les années intermédiaires, une valeur interpolée a servi au calcul des indices.
- Il s'agit d'une nouvelle cible dans la SFDD 2013-2016.

CIBLE 3.11 : EFFLUENTS DES EAUX USÉES ET INDUSTRIELLES — Réduire les risques associés aux effluents des eaux usées (eaux résiduelles) et des secteurs industriels d'ici 2020.

Indicateur : Gestion de la qualité des effluents des mines de métaux au Canada.

Indicateur : Gestion de la qualité des effluents des usines de pâtes et papiers au Canada.

Considérations et notes sur les données

- Les indicateurs montrent si les échantillons d'effluents autodéclarés respectent les règlements. Ils ne mesurent pas l'incidence des effluents sur l'environnement.
- L'eau souterraine n'est pas prise en compte par ces indicateurs.
- La collecte de données pour l'indicateur des eaux usées commencera en février 2016. Pour cette raison, les progrès concernant le traitement des eaux usées ne peuvent pas encore être signalés.
- Cette cible était la cible 3.7 dans la SFDD 2010-2013.

CIBLE 3.12 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU — Promouvoir une gestion durable des ressources en eau grâce à la collecte de données ainsi qu'à l'enrichissement et à la diffusion des connaissances de 2013 à 2016.

Considérations et notes sur les données

Cette cible était la cible 4.1 dans la SFDD 2010-2013.

OBJECTIF 4 : CONSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES, LA FAUNE ET L'HABITAT ET PROTÉGER LES CANADIENS — Écosystèmes résilients jouissant de populations fauniques en santé, de sorte que les Canadiens puissent bénéficier des aires naturelles, des ressources et des services écologiques pour les générations à venir.

Indicateur : Situation générale des espèces au Canada.

Indicateur : Niveau d'exposition à des substances préoccupantes.

Considérations et notes sur les données

- Les espèces sont souvent présentes dans de multiples provinces et territoires et il y a des classifications séparées par région pour les mêmes espèces.
- La classification pour une espèce donnée est d'abord effectuée au niveau régional. Les rangs peuvent être différents dépendamment de la portée et de la condition de la population à travers les régions. Le processus de classification au Canada implique habituellement la sélection du rang régional le plus élevé avec des exceptions liées aux aires de reproduction et à la proportion de la portée d'une espèce au sein d'une région. La moyenne des rangs par région n'est pas une mesure appropriée du statut global d'une espèce dans le contexte du pays entier.
- L'indicateur de la situation générale des espèces représente uniquement la biodiversité au niveau des espèces et ne rend pas compte de la diversité génétique ou de la diversité des écosystèmes.

- L'indicateur de la situation générale des espèces au Canada est généré et publié tous les cinq ans; la prochaine mise à jour est prévue à l'automne 2016.
- L'indicateur du niveau d'exposition à des substances préoccupantes est en développement.

CIBLE 4.1 : ESPÈCES EN PÉRIL — D'ici 2020, les populations d'espèces en péril répertoriées dans les lois fédérales affichent des tendances qui correspondent aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion.

Indicateur : Tendances des populations d'espèces en péril.

Considérations et notes sur les données

- Même si la couverture de l'indicateur est nationale, il y a d'importantes variations dans la disponibilité des renseignements. La connaissance des espèces est plus forte dans le sud du Canada, en partie parce que la région est plus accessible, et en partie parce qu'un plus grand nombre d'espèces en péril y habitent.
- Il faut du temps pour le rétablissement des espèces; le rétablissement des espèces à longue durée de vie peut nécessiter des dizaines d'années. Ainsi, les résultats ne doivent pas être interprétés comme une mesure du succès du rétablissement jusqu'à ce qu'une période suffisante se soit écoulée afin de permettre aux espèces de se rétablir et de permettre de recueillir assez d'information pour en évaluer le rétablissement.
- Déterminer les tendances des populations d'espèces rares peut présenter quelques difficultés. Pour plusieurs espèces, il est difficile de trouver et d'identifier des individus.
- Une version pilote de cet indicateur figurait à la cible 5.1 du Rapport d'étape de 2012 sur la SFDD.

CIBLE 4.2 : OISEAUX MIGRATEURS — Améliorer la proportion d'espèces d'oiseaux migrateurs qui atteignent leurs objectifs en matière de population.

Indicateur : Situation des populations d'oiseaux migrateurs du Canada.

Considérations et notes sur les données

- Les objectifs en matière de population tiennent compte de l'utilisation des oiseaux par l'humain, par exemple la chasse et l'ornithologie, ainsi que du rôle des oiseaux dans les écosystèmes. Étant donné que les exigences sociétales évoluent et que la science fait des progrès, on s'attend à ce que ces objectifs se précisent au fil du temps.
- L'indicateur se limite aux espèces visées par la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs de 1994 et celles qui résident régulièrement au Canada. Certains groupes d'espèces comme les oiseaux de proie et les corvidés ne sont pas inclus.
- Il se peut que des espèces demeurent préoccupantes sur le plan de la conservation, même si leurs populations se situent à l'intérieur des intervalles acceptables. On peut citer, par exemple, les cas où les tendances sont négatives ou lorsque la population demeure à la limite inférieure de l'intervalle pendant un bon nombre d'années. De même, si les populations d'un groupe d'espèces reliées se situent à la limite supérieure de l'intervalle acceptable, cela peut signaler le besoin d'une intervention de gestion.

CIBLE 4.3 : ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES ET INTENDANCE DE L'HABITAT — Contribuer à la cible nationale voulant que, d'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures soient conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.

Indicateur : Aires protégées du Canada – superficie du territoire.

Indicateur : Habitat protégé pour la sauvagine.

Indicateur : Habitat protégé pour les espèces en péril.

Indicateur : Superficie terrestre totale essentielle aux oiseaux migrateurs et aux espèces en péril.

Considérations et notes sur les données

- L'indicateur du Programme d'intendance de l'habitat (PIH) pour les espèces en péril présente une mesure de la quantité d'habitats protégés et non une mesure du succès de la conservation ou du rétablissement des espèces, ni de la qualité des milieux protégés.
- Il est possible que les aires traitées par les indicateurs de conservation se chevauchent.
- L'information sur l'ensemble des terres identifiées qui est cruciale pour les oiseaux migrateurs et les espèces en péril, n'est pas disponible.
- Cette cible était la cible 6.1 dans la SFDD 2010-2013.

CIBLE 4.4 : AMÉLIORATION DE LA SANTÉ DES PARCS NATIONAUX — Améliorer la condition d'au moins un indicateur d'intégrité écologique dans 20 parcs nationaux d'ici 2015.

Indicateur : Intégrité écologique des parcs nationaux.

Considérations et notes sur les données

- Parcs Canada publie régulièrement des rapports sur l'état des parcs nationaux. Le prochain rapport sur l'État des lieux naturels et historiques du Canada est prévu pour 2016 et sera publié tous les cinq ans par la suite.
- Les parcs nationaux ne sont pas isolés de leur environnement. Le contexte local, tel que l'usage des terres environnantes et les changements globaux comme les changements climatiques affectent aussi l'état des écosystèmes des parcs.
- Cette cible était la cible 6.2 dans la SFDD 2010-2013.

CIBLE 4.5 : ÉCOSYSTÈMES MARINS — D'ici 2020, 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.

Indicateur : Aires marines protégées.

Considérations et notes sur les données

- Les traits de côtes sont cartographiés différemment à l'échelle nationale et à l'échelle des aires protégées individuelles. Étant donné l'incertitude des limites, les résultats doivent être considérés comme des estimations générales plutôt que des mesures précises.
- L'établissement de rapports visant la cible 6.3 en vertu de la SFDD 2010-2013 comprenait les « sites contributifs » comme éléments du réseau des zones de protection marine (ZPM) du Canada. Cette approche est en cours de révision, conformément à la formulation de la cible Aichi de la Convention sur la diversité biologique (CDB), laquelle prévoit la conservation de 10 % des aires marines et côtières d'ici 2020. Cette cible de la CDB comprend les aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces basées sur la superficie.

CIBLE 4.6 : ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES — D'ici 2020, les voies d'invasion des espèces exotiques envahissantes sont identifiées, et des plans d'intervention ou de gestion fondés sur les risques sont en place dans le cas des voies d'invasion et des espèces prioritaires.

Indicateur : Espèces exotiques envahissantes nouvellement établies au Canada de 2012 à 2013.

Considérations et notes sur les données

- Les espèces exotiques peuvent être présentes sans devenir envahissantes, et il peut falloir beaucoup de temps avant qu'on reconnaisse qu'une espèce est envahissante.
- L'indicateur n'inclut pas les espèces qui sont indigènes dans une région du Canada, mais envahissante dans une autre.
- Les nouvelles espèces exotiques envahissantes qui font l'objet d'efforts d'éradication ne sont pas rapportées dans cet indicateur.
- Cette cible était la cible 6.4 dans la SFDD 2010-2013.

CIBLE 4.7 : CATASTROPHES, URGENCES ET INCIDENTS ENVIRONNEMENTAUX — Les catastrophes, urgences et incidents environnementaux sont évités ou leurs incidences sont atténuées.

Indicateur : Urgences environnementales — établissements réglementés.

Considérations et notes sur les données

- Cette cible était la cible 6.2 dans la SFDD 2010-2013.

CIBLE 4.8 : GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES — Réduire les risques pour les Canadiens et les incidences sur l'environnement et la santé humaine que posent les rejets de substances nocives.

Indicateur : Rejets de substances nocives dans l'environnement.

Indicateur : Sulfonate de perfluorooctane (SPFO) dans les poissons et l'eau.

Indicateur : Polybromodiphényléthers (PBDE) dans les poissons et les sédiments.

Indicateur : Niveaux d'exposition humaine aux substances nocives.

Considérations et notes sur les données

- L'indicateur sur les niveaux d'exposition humaine aux substances nocives est basé sur L'Enquête canadienne sur les mesures de la santé (ECMS) qui n'était pas conçue pour cibler des scénarios d'exposition particuliers et, par conséquent, elle n'a pas sélectionné ni exclu de participants en raison de la possibilité d'exposition faible ou élevée aux produits chimiques environnementaux. Les groupes suivants n'ont pas été inclus dans l'ECMS : les personnes vivant sur une réserve ou dans d'autres peuplements autochtones dans les provinces; les résidents d'institutions; les membres à temps plein des Forces canadiennes; les personnes vivant dans certaines régions éloignées et les personnes vivant dans des régions à faible densité de population.
- Le contrôle et la surveillance des substances nocives dans l'environnement en vertu du Plan de gestion des produits chimiques ont débuté en 2007. Puisque le contrôle n'est pas nécessairement effectué au même endroit chaque année, il n'est pas encore possible d'effectuer des comparaisons d'une année à l'autre au niveau national. Afin de composer avec cette restriction, les indicateurs de PBDE dans le poisson et les sédiments et de SPFO dans le poisson et l'eau sont estimés en regroupant tous les échantillons pour toutes les années disponibles par région de drainage.
- Les indicateurs de rejets dans l'eau reflètent seulement les rejets déclarés par les établissements dans l'Inventaire national des rejets de polluants. Ils n'estiment et n'incluent ni les rejets potentiels provenant d'autres sources au Canada ni les rejets notés durant les activités d'application de la loi.
- Cette cible était la cible 2.3 et la cible 3.12 dans la SFDD 2010-2013.

OBJECTIF 5 : RESSOURCES BIOLOGIQUES — Utilisation économique et écologique efficace des ressources — Production et utilisation durables des ressources biologiques

Indicateur : Durabilité de la récolte de bois d'œuvre.

Indicateur : État des principaux stocks de poissons.

Considérations et notes sur les données

- Les données sur les forêts sont recueillies par un grand nombre d'administrations et réunies au niveau national. Les méthodes d'estimation de l'approvisionnement en bois et de la récolte varient d'une administration à l'autre.
- L'expression « bois d'œuvre » réfère à l'approvisionnement en bois rond industriel. L'approvisionnement et la récolte d'autres produits (p. ex., le bois de chauffage) ne sont pas inclus.
- La forte baisse dans la récolte annuelle totale depuis 2006 est principalement due au ralentissement économique mondial et la baisse de l'utilisation du papier journal peut être attribuée à un recours accru des médias électroniques.
- Il faut du temps et de bonnes conditions environnementales pour rétablir les stocks de poissons. Les renseignements sont difficiles à recueillir dans les grands volumes des eaux océaniques.
- Cet objectif était l'objectif 7 dans la SFDD 2010-2013.

CIBLE 5.1 : PÊCHES DURABLES — Améliorer la gestion et la conservation des grands stocks.

Indicateur : Pratiques de pêche durables.

Considérations et notes sur les données

- La Liste de contrôle des pêches contient les meilleurs renseignements disponibles. Étant donné les difficultés et les dépenses liées à la surveillance des poissons qui se déplacent dans de grands volumes d'eau, il n'est pas toujours possible d'obtenir des renseignements précis.
- La Liste de contrôle des pêches résume les renseignements d'un vaste éventail d'espèces, de systèmes de gestion, de types de pêches, de régions géographiques et de contextes socioéconomiques. Il convient d'en tenir compte dans l'interprétation des résultats.
- Les taux de récolte ne sont qu'un élément de la gestion durable des pêches.
- Cette cible était la cible 7.1 dans la SFDD 2010-2013.

CIBLE 5.2 : AQUACULTURE DURABLE — D'ici 2020, toute forme d'aquaculture au Canada est gérée dans le cadre d'un régime scientifique qui préconise l'utilisation durable de ressources aquatiques (y compris les ressources marines, d'eau douce et terrestres) par des moyens qui conservent la biodiversité.

Indicateur : Gestion de l'aquaculture canadienne.

Considérations et notes sur les données

- La responsabilité partagée avec les provinces et les territoires, ainsi que le grand nombre d'intervenants et la grande variété d'espèces aquacoles et d'infrastructures rendent difficiles la conception et l'évaluation de mesures applicables à toute l'industrie.

CIBLE 5.3 : GESTION DURABLE DES FORÊTS — Contribuer à la cible nationale voulant que, d'ici 2020, des progrès continus soient réalisés en matière de gestion durable des forêts du Canada.

Indicateur : Représentation du Service canadien des forêts au sein des comités et conseils consultatifs auxquels participent les gouvernements, l'industrie et les organismes non gouvernementaux en vue de fournir des connaissances scientifiques sur les écosystèmes forestiers.

Considérations et notes sur les données

- Cette cible était la cible 7.3 dans la SFDD 2010-2013.
- L'indicateur de cette cible a été révisé.

CIBLE 5.4 : AGRICULTURE DURABLE — D'ici 2020, les paysages agricoles exploités fournissent un niveau stable ou amélioré de biodiversité et de capacité d'habitat.

Indicateur : Capacité d'habitat faunique des terres agricoles.

Indicateur : Planification environnementale à la ferme sur des terres agricoles.

Considérations et notes sur les données

- L'indicateur de capacité d'habitat faunique des terres agricoles reposera sur la modélisation de la manière dont les espèces sauvages utilisent les terres agricoles. Cette modélisation oblige à simplifier le comportement des espèces et à intégrer les résultats de multiples espèces. Les observations générales indiquant une capacité accrue ou réduite ne doivent pas être appliquées à une espèce en particulier.
- La méthode améliorée pour l'indicateur de capacité d'habitat faunique des terres agricoles utilisera une carte de couverture des terres à 30 mètres de résolution. Un grand nombre de caractéristiques importantes du paysage, comme les haies, les brise-vent et les petits cours d'eau, ne sont pas saisies à cette résolution.
- Il s'agit d'une nouvelle cible dans la SFDD 2013-2016.
-

OBJECTIF 6 : ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉNERGIE — Réduire l'empreinte carbone et la consommation d'énergie des activités fédérales.

CIBLE 6.1 : RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES — Le gouvernement du Canada réduira les émissions de gaz à effet de serre provenant de ses bâtiments et parcs de véhicules de 17 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2020.

Indicateur : Réduction des émissions ministérielles de GES des bâtiments et des parcs de véhicules par rapport à l'exercice financier 2005-2006, exprimée en pourcentage.

Considérations et notes sur les données

- Conformément à la cible du thème IV, les émissions signalées proviennent de la consommation énergétique des bâtiments et des véhicules fédéraux au Canada et sont seulement des émissions de CO_2, de CH_4 et de N_2O.
- Les ministères n'ont pas à rendre de compte à l'égard des activités dont la sécurité et la sûreté nationales sont la fonction principale ou lorsque les efforts requis pour obtenir des données énergétiques complètes et précises sont extrêmement onéreux.
- Les améliorations à l'intensité des émissions de GES de la production d'électricité au Canada (écologisation du réseau) n'entrent pas dans les calculs de la cible fédérale de réduction des GES, bien que ces améliorations aient des incidences importantes pour les organismes (y compris le gouvernement fédéral) qui achètent cette électricité. La réduction des émissions globales des ministères et organismes responsables pour 2013-2014 s'élève à 14 % sous les niveaux de 2005-2006 lorsque l'écologisation du réseau électrique est prise en compte. Lorsqu'on ne tient pas de compte de l'écologisation du réseau électrique, la réduction des émissions est de 2,5 %. Les émissions des ministères signalées pour mesurer les progrès par rapport à la cible fédérale de réduction des émissions de GES excluent l'écologisation du réseau afin de montrer les efforts internes et de les garder en évidence.
- Cette cible est un prolongement de la cible 8.5 de la SFDD 2010-2013.

OBJECTIF 7 : GESTION DES DÉCHETS ET DES BIENS — Réduire les déchets générés et atténuer les impacts environnementaux des biens tout au long de leur durée de vie utile.

Indicateur : Nombre de projets immobiliers et de bâtiments existants qui atteignent un niveau élevé de rendement environnemental.

Indicateur : Nombre et pourcentage de ministères participant à la SFDD qui ont fixé trois cibles selon les critères SMART pour les achats écologiques dans les catégories de produits de base désignées.

Indicateur : Nombre et pourcentage de ministères participant à la SFDD qui ont élaboré une approche pour maintenir et améliorer la durabilité des politiques et des pratiques en milieu de travail.

Considérations et notes sur les données

- Les critères SMART définissent des cibles spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et limitées dans le temps. Les cibles concernent les biens et services qui sont communs pour les acheteurs du gouvernement (p. ex., dépense élevée et/ou volume élevé), qui ont des répercussions importantes sur l'environnement et pour lesquels il existe des outils et des ressources qui favorisent la prise en compte de facteurs environnementaux dans les achats ministériels.
- Les progrès résumés viennent en grande partie des réalisations des ministères et des organismes ayant atteint les cibles établies dans la SFDD 2010-2013 (cible 8.1 à 8.4 : Améliorer la performance environnementale des bâtiments, 8.6 : Gérer les déchets électroniques, 8.7 : Réduire les unités d'impression, 8.8 : Réduire la consommation de papier, 8.9 : Réunions écologiques et 8.10 et 8.11 : Approvisionnement écologique), qui ont été amalgamées aux cibles de la SFDD 2013-2016, indiquées ci-dessous.

CIBLE 7.1 : RENDEMENT ENVIRONNEMENTAL DES BIENS IMMOBILIERS — À compter du 1er avril 2014 et conformément aux cadres de durabilité des biens immobiliers des ministères, les projets et les activités du gouvernement du Canada dans le domaine immobilier atteindront un haut niveau de rendement écologique reconnu par l'industrie.

Indicateur : Nombre total de bâtiments appartenant à l'État (plus de 1 000 m^2) et de nouveaux projets de location ou de renouvellement de bail (plus de 1 000 m^2) où l'État est le principal locataire, qui ont fait l'objet d'une évaluation de rendement environnemental à l'aide d'un outil d'évaluation reconnu par l'industrie, et surface de plancher s'y rattachant (m^2).

Indicateur : Nombre total de bâtiments appartenant à l'État, de nouvelles constructions, de projets de construction à des fins de location et de grands projets de rénovation ayant un haut rendement environnemental reconnu par l'industrie, et surface de plancher s'y rattachant (m^2).

Indicateur : Nombre de projets d'aménagement et de réaménagement atteignant un niveau de rendement environnemental élevé reconnu par l'industrie.

Considérations et notes sur les données

- Les considérations relatives à la détermination de la portée et les approches précises du rendement environnemental sont fixées par chaque ministère et sont indiquées dans leur Cadre de durabilité des biens immobiliers (CDBI). Des renseignements comme les immeubles applicables, les outils d'évaluation utilisés et le niveau de rendement souhaité ou atteint sont notés dans les tableaux supplémentaires de chaque Stratégie ministérielle de développement durable.
- Six autres immeubles signalés dans les rapports ministériel sur le rendement (RMR) de 2012-2013 (quatre ayant reçu la certification LEED Or et deux la certification LEED Argent du Conseil du bâtiment durable du Canada) n'ont pas été inclus dans l'indicateur « nouvelles constructions, projets de construction à des fins de location et grands projets de rénovation », parce que les immeubles ont obtenu leur certification avant la mise en œuvre de la SFDD 2010-2013.
- La surface de plancher (m^2) n'était pas un renseignement requis par la SFDD 2010-2013, et, par conséquent, elle n'est pas disponible pour l'instant pour les indicateurs de rendement de cette cible.
- Afin de grouper les mesures d'écologisation des biens immobiliers à l'échelle du gouvernement, quatre cibles de la SFDD 2010-2013 (8.1 à 8.4) ont été amalgamées pour former la cible 7.1 dans la SFDD 2013-2016.

CIBLE 7.2 : ACHATS ÉCOLOGIQUES — À compter du 1er avril 2014, le gouvernement du Canada continuera de prendre des mesures pour intégrer des facteurs environnementaux à ses achats, conformément à la Politique d'achats écologiques.

Indicateur : Nombre et pourcentage de spécialistes des achats ou de la gestion du matériel qui ont terminé le cours sur les achats écologiques dispensé par l'École de la fonction publique du Canada, ou l'équivalent, au cours d'un exercice donné.

Indicateur : Nombre et pourcentage de gestionnaires et de chefs fonctionnels chargés des achats et de la gestion du matériel dont l'évaluation du rendement comprend un soutien et une participation aux achats écologiques, au cours d'un exercice donné.

Considérations et notes sur les données

- La SFDD 2010-2013 n'exigeait pas que les ministères indiquent le nombre d'employés dont l'évaluation de rendement incluait l'élément soutien et participation aux achats écologiques.
- Le détail des progrès réalisés se trouve dans les rapports ministériels sur le rendement des ministères et organismes assujettis à la Politique d'achats écologiques.
- Afin de grouper les mesures d'achats écologiques à l'échelle du gouvernement, les cibles 8.10 et 8.11 de la SFDD 2010-2013 ont été amalgamées pour former la cible 7.2 de la SFDD 2013-2016.

CIBLE 7.3 : ACTIVITÉS ÉCOLOGIQUES EN MILIEU DE TRAVAIL — À compter du 1er avril 2015, le gouvernement du Canada mettra à jour et adoptera des politiques et des pratiques visant à rehausser l'écologisation de ses activités en milieu de travail.

Indicateur : L'existence d'une approche ministérielle à l'égard du maintien et de l'amélioration des politiques et des pratiques relatives au milieu de travail.

Considérations et notes sur les données

- Des rapports sur les types et les quantités de matériel électronique excédentaire sont disponibles pour certains volets d'élimination seulement. En plus du matériel donné au programme Ordinateurs pour les écoles (OPE), les ministères détournent l'équipement électronique et électrique excédentaire pour la revente sur GCSurplus, ou envoient l'équipement inutilisable aux programmes de recyclage provinciaux reconnus par des organismes comme l'Association pour le recyclage des produits électroniques. Lorsqu'il n'y a pas de programme de recyclage provincial ou que le matériel n'est pas accepté dans les volets disponibles, le gouvernement fédéral établit une entente d'offre à commande nationale avec un organisme canadien de recyclage de déchets électroniques pour que les ministères et les organismes aient accès à une élimination sécuritaire, fiable et respectueuse de l'environnement.
- Afin de grouper les mesures relatives aux activités durables en milieu de travail à l'échelle du gouvernement, quatre cibles de la SFDD 2010-2013 (8.6 à 8.9) ont été amalgamées pour former la cible 7.3 de la SFDD 2013-2016.
- Une quatrième cible facultative, la cible 7.4 (Écologisation des services aux clients), a été introduite en 2013-2016; elle est axée sur les mesures prises par les ministères pour réduire l'impact environnemental des services qu'ils fournissent à leurs clients.

CIBLE 7.4 : ÉCOLOGISATION DES SERVICES AUX CLIENTS — D'ici le 31 mars 2015, les ministères fixeront des cibles selon les critères SMART pour réduire l'impact environnemental de leurs services aux clients.

Considérations et notes sur les données

- Les renseignements sur les progrès par rapport aux cibles ministérielles d'écologisation des services seront présentés dans les RMR et résumés comme il convient dans les rapports d'étape subséquents de la SFDD.
- Cette cible d'écologisation des services est une nouvelle cible facultative qui sert à reconnaître et à mettre en valeur les initiatives d'écologisation ministérielles qui ne font pas partie des cibles de la SFDD. Elle a été établie sur le fondement de la rétroaction reçue des ministères pendant les consultations entourant l'élaboration de la SFDD 2013-2016.

OBJECTIF 8 : GESTION DE L'EAU — Améliorer la gestion des ressources en eau dans les opérations fédérales.

CIBLE 8.1 : GESTION DE L'EAU — À compter du 1er avril 2014, le gouvernement du Canada prendra des mesures supplémentaires pour améliorer la gestion de l'eau dans son portefeuille immobilier.

Indicateur : Nombre des ministères et organismes compétents visés par la SFDD qui ont établi une approche pour améliorer la gestion de l'eau dans leurs parcs immobiliers.

Indicateur : Quantité et pourcentage de la superficie des locaux des immeubles appartenant à l'État qui sont nouvellement construits ou qui font l'objet de grands travaux de rénovation, et qui incluent le comptage de l'eau, dans un exercice financier donné.

Considérations et notes sur les données

- Bien que certains immeubles fédéraux ou certaines installations fédérales aient des procédures en place pour le suivi et la gestion de la consommation d'eau, plus de temps et d'efforts permettront d'étendre le suivi et la gestion dans les ministères.
- Comme les ministères et les organismes continuent d'améliorer le comptage de l'eau de leurs immeubles et la surveillance de la consommation d'eau potable, le gouvernement devrait être en mesure, avec le temps, de procéder à une analyse comparative du rendement en matière de consommation d'eau et de rendre compte des améliorations.
- Les renseignements sur les progrès par rapport aux cibles ministérielles de gestion de l'eau seront présentés dans les RMR. Ces renseignements seront résumés comme il convient dans les rapports d'étape subséquents de la SFDD.

Annexe E Références supplémentaires

Environnement et Changement climatique Canada (2012)
L'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Environnement et Changement climatique Canada (2012) Rapport annuel de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* pour la période d'avril 2012 à mars 2013.

Environnement et Changement climatique Canada (2014)
Cinquième rapport national du Canada à la Convention sur la diversité biologique.

Environnement et Changement climatique Canada (2014)
Rapport d'inventaire national 1990-2012 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada.

Environnement et Changement climatique Canada (2014) Tendances en matière d'émissions au Canada.

Environnement et Changement climatique Canada (2015) Rapport d'étape du Plan de gestion des produits chimiques (Numéro 4, Printemps 2015).

Environnement Canada Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE).

Gouvernement du Canada Rapports ministériels sur le rendement 2013-2014.

Gouvernement du Canada Rapports sur les plans et les priorités 2014-2015.

Gouvernement du Canada Stratégies ministérielles de développement durable.

Gouvernement du Canada (1985) *Loi sur les pêches*.

Gouvernement du Canada (1999) *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

Gouvernement du Canada (1999) Registre environnemental de la LCPE.

Gouvernement du Canada (2001) *Loi sur la marine marchande du Canada*.

Gouvernement du Canada (2002) *Loi sur les espèces en péril*.

Gouvernement du Canada (2008) *Loi fédérale sur le développement durable*.

Gouvernement du Canada (2012) *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers.*

Gouvernement du Canada (2013) *Loi sur la protection des eaux transfrontalières*.

Gouvernement du Canada (2013) *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*.

Gouvernement du Canada (2015) *Loi sur la sûreté des pipelines*.

Statistique Canada (2014) L'Enquête canadienne sur les mesures de la santé.

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
7e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca